

Mandat d'étude « Spiritualité »
Armin Kressmann
Ch. de Béranges 38
1814 La Tour-de-Peilz
cedis.spiritualite@vtx.ch

La spiritualité et les institutions

**Rapport sur la spiritualité
dans les institutions sociales vaudoises**

Armin Kressmann

La spiritualité et les institutions

**Rapport sur la spiritualité
dans les institutions sociales vaudoises**

Armin Kressmann

Avant ce travail, je savais ce qu'est la spiritualité ...

Remarque préliminaire

Ce rapport sur la spiritualité dans les institutions sociales vaudoises pour adultes existe en deux versions, celle-ci, la complète, et une version courte qui résume la première. La CEDIS, la « Commission d'éthique et de déontologie des institutions sociales vaudoises », dans sa séance du 24 novembre 2008, ne s'est prononcée que sur la version courte (cf. p.9s). Les deux versions se trouvent sur le site Internet de l'AVOP : www.avop.ch/avop-association/CEDIS/cedis.htm

Remerciements

- *Au groupe de pilotage, composé par MM. Charles-Edouard Bagnoud, Pascal Devaux et Denis Müller*
- *MM. Claude Bovay et Raphaël Broquet de l'EESP, pour le soutien de l'enquête, leurs conseils et l'analyse statistiques des résultats*
- *L'Institution de Lavigny qui m'a permis de dégager le temps nécessaire pour mener à bout ce travail*
- *M. René Kündig qui a assuré le lien avec le SPAS*
- *Les lecteurs attentifs du questionnaire test, notamment les consultants interdisciplinaires de l'Institution de Lavigny : Mme Anne Grobéty, MM. Joe Bieri et Pierre Mayor*
- *Aux institutions et leurs responsables qui ont répondu au questionnaire*
- *Aux premières lectrices du rapport : Mmes Anne Grobéty, Catherine Kressmann et Micheline Ryser*

Esprit avec majuscule, ou avec minuscule ?

Le même mot. Selon qu'on l'écrive avec une grande ou avec une petite lettre, il nous entraîne dans des paysages tout à fait différents. Mais il y a une incertitude : les grandes constructions de l'esprit humain ne méritent-elles pas une majuscule ? Et l'incognito de l'Esprit, qui discrètement sort du lot, ne serait-il pas plus adéquatement saisi par la minuscule ?

La question laisse supposer un imbroglio, trop difficile pour y voir clair et en disséquer les composantes. Dans les histoires que la Bible raconte, la différence est nette. Ici, l'Esprit Saint ou divin, qui continue à faire briller l'étoile du matin pendant la journée, puis au soir de l'humanité et de chacun des croyants, qui les anime, les soutient et les renouvelle : l'Esprit les envahit sans même qu'ils le remarquent. Là, l'esprit de tout un chacun, assorti de plus ou moins de génie, d'intelligence, d'inventivité, mais toujours prêt à des entreprises pour le meilleur et pour le pire. Il ne faut pas le confondre avec l'Esprit, même si l'esprit ne saurait exister sans lui. Alors, quel degré de parenté ? Dieu est au ciel, l'homme sur la terre, constate la Bible sobrement.

Question saugrenue, celle du titre ? Pas forcément. Il va de notre auto-évaluation que nous aimerions naturellement aussi positive que possible. L'homme et sa raison sont-ils à même de remplacer ce que, avant la période dont nous sommes les enfants et qu'on appelle éclairée, on a appelé « Dieu », plus tard « Transcendance » ou « Altérité » ? Dieu et l'homme : même combat ? Capable des plus grands exploits bénéfiques comme des plus grandes horreurs, l'espèce est constamment placée devant la question de savoir si elle veut vraiment jouer au Dieu ou se contenter d'un rôle plus modeste, plus adéquat. Rappel apparemment inutile, vu les nombreuses Tours de Babel, mais si nécessaire ! Envers et contre tout.

Klauspeter Blaser

Comment saisir le vent ?

Spiritualité, c'est la question ; religion, c'est la réponse.
Spiritualité, c'est la substance ; religion, c'est la forme.

Religion est spiritualité instituée.

Pourrions-nous dire l'inverse : spiritualité est-ce religion non-instituée ?

Pendant des siècles, religion et spiritualité se sont largement confondues. C'était ainsi jusqu'il y a quelques dizaines d'années. Mais, depuis, la spiritualité a perdu son Dieu. Désormais, elle le cherche toujours, mais sans cette certitude qu'elle avait autrefois de le retrouver auprès de sa sœur, la religion. La spiritualité a perdu sa religion et ne sait plus où s'installer. Maintenant elle est partout et nulle part. Spiritualité et institution ne se comprennent plus, et les institutions risquent de perdre leur âme.

La spiritualité et les institutions sociales : la CEDIS m'a chargé d'articuler les deux :

« Il s'agira de vérifier si la liberté de choix des personnes en matière de spiritualité est bien respectée à cet égard et, plus largement, d'analyser les liens pouvant exister entre les orientations thérapeutiques des institutions et la question des formes de spiritualité demandées ou offertes au sein des institutions. Cette question devra être abordée avec un recul critique et sans aucun a priori ou préjugé à l'encontre d'une quelconque forme de vie spirituelle. Par ailleurs, le droit absolu de chaque personne à ne pas se voir imposer des pratiques de vie spirituelle ou à s'en abstenir complètement devra évidemment être pris en compte. »

Après avoir fait un bout de chemin, je ne sais plus si ces objectifs atteignent les enjeux réels :

Qui voudrait contrôler le vent ou le chant des oiseaux ?

Vous dites spiritualité, et vous pensez religion ...

Je dis foi, et vous entendez croyances ...

Je parle de valeurs, et vous me répondez par la loi ...

Table des matières

Prise de position de la CEDIS	p. 9
Commentaire	p. 11
0. Introduction, résumé	p. 13
1. Le mandat – la CEDIS « Commission d'éthique de déontologie des institutions sociales vaudoises »	p. 15
2. La spiritualité et la loi ; institution et institutions	p. 19
3. L'Etat et la spiritualité	p. 27
4. L'enquête	p. 30
4.1. Institutions sociales, profils	
4.2. Pratiques institutionnelles	
4.2.1. L'enquête et ses objectifs	
4.2.2. L'enquête quantitative : quelques résultats	
5. L'enseignement	p. 41
6. Définitions et concepts de la spiritualité	p. 46
6.1. Sphères (Spiritualité et philosophie ; éthique, religion)	p. 46
6.2. L'objet de la spiritualité ?	p. 49
6.3. Etymologie et histoire des idées et des concepts	p. 53
6.4. Définitions de la spiritualité	p. 59
6.5. Concepts liés à la spiritualité	p. 68
7. Pratiques spirituelles et le rôle des Eglises	p. 76
8. Faut-il entrer en matière sur différentes spiritualités ?	p. 80
9. La spécificité du handicap (mental)	p. 84
10. La santé	p. 86
11. Spiritualités saines et spiritualités malsaines ?	p. 94
12. Perspectives à la lumière des concepts	p. 104
Les chances et les risques au niveau du spirituel auxquels sont exposés les différents partenaires dans le paysage des institutions sociales	p. 108
Propositions concrètes	p. 110
13. Bibliographie	p. 113
14. Annexes	p. 119
I Constitution vaudoise	p. 119
Titre VIII Eglises et communautés religieuses	
II Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses	p. 120
III Enquête : questionnaire	p. 125



Secrétariat: AVOP, Av. de la
Vallombreuse 51, 1004 Lausanne
tél. 021/621.89.30

COMMISSION D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES INSTITUTIONS SOCIALES VAUDOISES

Lausanne, le 9 mars 2009

L'éthique et la prise en compte de la dimension spirituelle de la personne humaine dans les institutions sociales vaudoises

« La spiritualité et les institutions.
Rapport sur la spiritualité dans les institutions sociales vaudoises » (août 2008)

Lors de sa séance du 24 novembre, la CEDIS a pris connaissance avec intérêt du rapport sur la spiritualité dans les institutions sociales vaudoises rédigé à sa demande par M. Armin Kressmann. Comme cela avait été convenu dès le départ avec l'auteur, le rapport n'engage que son rédacteur et ne représente pas le point de vue de la CEDIS comme telle.

La CEDIS veillera à ce que les institutions ayant répondu au questionnaire soient informées de la diffusion du présent rapport.

La CEDIS autorise la diffusion du rapport, accompagnée des présents commentaires.

Les propositions concrètes émises par M. Kressmann (p. 27 du rapport court) ne se situent pas toutes au même niveau. Les remarques qui suivent, adoptées par la CEDIS, entendent préciser les responsabilités et les tâches des personnes et instances concernées.

1) Les responsables d'institutions, les professionnels de l'accompagnement et les divers partenaires de la société civile (notamment les Eglises et communautés religieuses) sont invités à *tout mettre en œuvre pour que le respect des personnes en institution s'étende également à leur vie spirituelle.*

2) La CEDIS estime prioritaire, du point de vue éthique, de *respecter la liberté de chaque personne* et de lui permettre de faire et de vivre ses choix spirituels, que ce soit en ayant accès au type de pratique religieuse qu'elle souhaite ou en étant protégée contre toute forme de prosélytisme.

3) Les bases de données réunies par le rapport peuvent servir cet objectif éthique ; le but de l'étude n'était pas de réaliser une enquête complète sur le respect de la dimension spirituelle des personnes en institutions, mais de fournir des *éléments de réflexion éthique* aux institutions, à leurs collaborateurs, aux familles et aux parents des résidents ainsi qu'aux instances politiques et religieuses¹.

4) Les propositions 4 et 5 du rapport devraient être prises en compte respectivement *par les institutions s'occupant des mineurs et par les EMS.*

¹ La poursuite de l'enquête (propositions 1 à 3) excède le cadre du mandat et est laissée à l'appréciation individuelle de M. Kressmann dans le cadre de ses propres recherches..

5) L'idée de créer une plateforme commune aux institutions sociales et aux Eglises et communautés spirituelles (proposition 6) est soutenue par la CEDIS, dans la mesure où une réponse à cette suggestion pourrait en effet *favoriser un meilleur accompagnement éthique des résidents en matière de spiritualité*. Il appartient évidemment aux partenaires interpellés de voir sous quelle forme une telle plateforme pourrait voir le jour.

6) A propos des propositions 7, 8, 10, 14, la CEDIS incite *les différentes instances directement concernées et interpellées* (Eglises et communautés religieuses, écoles sociales, institutions sociales) à se préoccuper de cette thématique sous l'angle qui leur est spécifique.

7) La *formation des travailleurs sociaux et des éducateurs aux problématiques liées à la spiritualité* (proposition 9) est apparue à la CEDIS comme particulièrement importante de ce point de vue.

8) Touchant les propositions 11 et 12, la CEDIS est d'avis qu'il appartient aux communautés religieuses et spirituelles elles-mêmes d'effectuer des démarches en vue d'une éventuelle reconnaissance des pouvoirs publics. Cependant, la CEDIS tient à souligner que, *d'un point de vue éthique, les institutions sociales ont d'ores et déjà le devoir de veiller au respect des membres de ces communautés*, indépendamment de la question de la reconnaissance officielle ou non de ces dernières.

9) Il n'y a pas lieu de penser, à la vue du retour des questionnaires dont fait état le rapport, que des formes de « contention spirituelle » existent dans les institutions sociales vaudoises à ce jour. Toutefois, comme le rapport ne tenait pas lieu d'enquête au sens technique du terme, *la CEDIS estime qu'il convient de rester vigilant en la matière, aussi bien en ce qui concerne l'éventualité toujours possible d'un manque de respect envers la dimension spirituelle des personnes qu'en ce qui concerne le risque inverse ou symétrique du prosélytisme sous ses différentes formes*.

10) La CEDIS recommande dès lors au SPAS la vérification du point 2.1.10 de ses critères de qualité et de sécurité : « *L'institution respecte le droit à la spiritualité et à la pratique religieuse. L'institution a défini dans le concept remis au client une politique relative au respect de la liberté spirituelle et à l'accès à la pratique religieuse* ».

Au nom de la CEDIS



Le président : Denis Müller

Armin Kressmann

« L'éthique et la prise en compte de la dimension spirituelle de la personne humaine dans les institutions sociales vaudoises »

En réponse à la prise de position de la CEDIS sur mon rapport quelques remarques s'imposent² :

- 1) Je salue l'invitation que la CEDIS adresse aux responsables et autres intervenants et partenaires des institutions sociales à « tout mettre en œuvre pour que le respect des personnes en institution s'étende également à la vie spirituelle ».
- 2) Pourtant je constate que la CEDIS, me semble-t-il, a toujours une vision essentiellement religieuse, donc réductrice de la spiritualité (notamment articles 2 et 3).
- 3) Il est vrai que l'étude ne donne pas d'indications pour une « contention spirituelle » dans les institutions consultées (article 9). Mais :
 - a. Si inquiétude il y avait à avoir, selon l'étude, ce serait davantage du côté de la « **négligence spirituelle** » que du côté de la « contention ».
 - b. A l'état actuel, l'étude s'est arrêtée au niveau d'une première analyse statistique, ce qui, de toute façon, effacerait un problème local et ponctuel. Pour pouvoir affirmer que ni « contention » ni « négligence » il y a réellement, ce n'est qu'une enquête qualitative (par visites et interviews) qui pourrait le dire (une enquête quantitative comparable à notre étude sur la bienveillance-maltraitance, à ce niveau de l'étude, ne donnerait pas non plus des indications sur ce qui se passe concrètement dans chaque institution).
 - c. Je relève d'autres points qui, en ce qui concerne aussi la spiritualité, soulèvent des questionnements et des enjeux d'ordre éthique, dont notamment le manque de places adéquates, donc l'absence d'un « marché » qui permettrait aux familles de s'orienter vers une institution de leur libre choix (aussi spirituel). **Libre choix, de fait, trop souvent il n'y en a pas, mais détresse et urgence qui contraignent les familles à prendre ou à laisser la place qui est libre. C'est le réel problème qui devrait préoccuper l'Etat et la société civile.**

L'affirmation de la CEDIS dans l'article 9 risque donc de tranquilliser à tort ceux qui pourraient s'inquiéter.

- 4) L'article 8 de la prise de position de la CEDIS interprète ma proposition 12 dans le sens d'une obligation de la part des institutions à l'égard des résidents, là où je visais davantage l'obligation de l'Etat à l'égard des institutions et la reconnaissance que celles-ci méritent dans l'espace publique.

Lausanne, août 2009

² Pour simplifier la lecture je parle « d'articles » quand il s'agit de la prise de position de la CEDIS et de « propositions » quand il s'agit de mon rapport.

O. Introduction, résumé

Vouloir saisir et définir la spiritualité est une contradiction en soi³. Nous ne pouvons que nous y approcher. Plusieurs voies s’y prêtent, dont les résultats diffèrent. Cela nous amène aussi à différentes conceptions de la spiritualité⁴. Chacune est légitime en soi, sans qu’elle soit forcément compatible avec les autres. Tout le monde a l’impression d’être au clair, avec soi-même, sans qu’on se comprenne les uns les autres. Il m’a fallu un grand effort pour trouver une vision de l’ensemble plus ou moins cohérente. La matière reste complexe et compliquée, tout en étant, en soi, simple, mais difficile à mettre en paroles ; on est dans une « autre sphère », où les choses redeviennent simples, voire limpides, sans être explicables⁵. Ce rapport en est le reflet : il dit une chose simple d’une manière compliquée ; mais, s’il veut trouver un dénominateur argumentatif commun, il ne peut pas faire autrement. La spiritualité n’est qu’en partie un objet de la pensée et de la raison, elle est d’abord et fondamentalement de l’ordre des sentiments et de la foi, donc subjective. C’est en tant que telle qu’elle a sa légitimité, comme réalité qui fait contrepoids au quantifiable, au descriptible, au normatif et, dans ce sens, à l’institutionnel⁶.

La Constitution vaudoise veut en tenir compte. De quoi ? La Constituante n’a pas, ne pouvait pas définir la spiritualité, elle non plus. Elle ne s’est même pas posé la question, elle l’a prise comme évidence et s’est tournée vers les Eglises. Implicitement, d’une part elle s’inscrit dans une tradition, - chrétienne occidentale et suisse en l’occurrence -, d’autre part, elle ramène, pour ne pas dire réduit, la spiritualité à la religion. C’est posé ainsi, c’est à prendre comme tel, cela ne se discute pas, plus, c’est le point de départ de mon mandat et c’est ce qui le « constitue ». C’est le sujet de la première partie de mon rapport⁷. L’enjeu est la confrontation entre le public et le privé, l’objectif et le subjectif, le général et le particulier, la loi et la foi, l’institution et l’esprit, la norme et l’esprit de la norme.

L’enquête auprès des institutions, - dont l’analyse statistique est d’ailleurs toujours en cours, les résultats présentés n’étant en conséquence que provisoires et semi-quantitatifs -, constitue la deuxième partie de ce travail⁸. Là encore, nous nous retrouvons devant le même phénomène : mettre en questionnaire, en paroles et par écrit, réduit le champ du spirituel et privilégie le religieux. Là encore, plusieurs conceptions se dégagent : l’institution sociale particulière reprend-elle le modèle de l’Etat et se considère-t-elle elle-même comme espace public⁹, - ce qui a comme conséquence de renvoyer les résidents à eux-mêmes en ce qui concerne le

³ Chapitres 2 et 6.4.

⁴ Chapitre 6

⁵ Les stades hypothétiques ultimes du développement du jugement moral ou religieux selon Laurence Kohlberg ou Fritz Oser en sont une illustration ; cf. p.ex. « *Die Diskussion um eine höchste Stufe der Moral* » in Fritz Oser et Wolfgang Althof ; *Moralische Selbstbestimmung* ; Klett-Cotta, Stuttgart 2001, p. 256ss ; « *Ich weiss einfach nicht, wie ich das erklären soll ...* » (Laurence Kohlberg) ; p. 290

⁶ Pour le terme « institutionnel » tel que je l’entends voir chapitre 2.

⁷ Chapitres 1 à 3

⁸ Chapitre 4

⁹ Si je parle de « public » et de « privé », en général, je ne le fais pas dans un sens juridique (« fondation privée »), mais pour distinguer les deux espaces, espace public et espace privée (ou lieu de vie).

spirituel -, ou se comprend-elle comme communauté en soi, privée et face à l'Etat, offrant une spiritualité particulière bien typée ? La première approche laisse toute la liberté au résident, mais comporte le risque de le négliger dans sa dimension spirituelle, la deuxième approche prend bien soin de lui dans sa globalité, mais comporte le risque de l'amener là où, peut-être, il n'aimerait pas aller. Chaque modèle a ses forces et ses faiblesses, et l'art, - qui d'ailleurs est de l'ordre spirituel¹⁰ -, est de trouver un équilibre qui offre au résident ce dont il a besoin, mais sans le contraindre¹¹.

La troisième partie déploie les diverses conceptions de la spiritualité, essaie de « définir » celle-ci, malgré tout, d'une manière abstraite d'abord¹², ensuite à travers la réalité concrète de la maladie et de ce qui se fait et se pense à l'aumônerie en milieu hospitalier¹³. C'est, en ce qui concerne l'accompagnement spirituel « en institution » en Suisse romande, le secteur le plus avancé dans la réflexion ; d'où sa place dans ce travail. Il se distingue des institutions sociales par le fait que les patients, en principe, ne sont que de passage, restent donc « domiciliés spirituellement » ailleurs, « chez eux » et non pas à l'hôpital qui, le plus souvent, fait partie de l'espace public.

Contrairement à l'hôpital, avec le handicap mental¹⁴ et/ou psychique, nous sommes confrontés à des personnes dont la capacité de discernement est mise en question. Comment garantir alors leur « autonomie », la « liberté de choix », la « liberté de croyance », la « liberté religieuse » ou la « liberté de conscience » ? Nous guette, comme déjà évoqué, le danger ou bien de les négliger spirituellement, - au nom de la liberté de choix -, ou bien de les manipuler, - au nom des besoins projetés sur elles -, voire de les exposer à une spiritualité qui ne leur convient pas. Existe-t-il des critères pour distinguer une « saine » spiritualité d'une spiritualité « malsaine » ou malfaisante¹⁵ ? Cet aspect est d'autant plus délicat que les personnes en situation de handicap mental n'ont généralement pas de choix du lieu de vie en institution, par le simple fait que les places sont limitées et qu'il n'existe pas de « marché »¹⁶.

Dans un dernier chapitre¹⁷ je mets les pratiques institutionnelles à la lumière des concepts, j'évoque les chances et les risques devant lesquels se trouvent les différents partenaires, - les institutions des différents types, les Eglises et communautés religieuses, les écoles sociales et l'Etat -, et je résume l'ensemble en quelques propositions concrètes.

¹⁰ Chapitre 6.3.

¹¹ Chapitre 12

¹² Chapitre 6

¹³ Chapitre 10

¹⁴ Chapitres 9

¹⁵ Chapitre 11

¹⁶ « *La cause des personnes handicapées mentales est-elle encore à défendre ? ... Manque de places en établissement, refus d'accueil d'enfants handicapés à l'école, problèmes de voisinage mettant en péril l'implantation d'un établissement ou l'accueil adapté d'une personne lourdement handicapée au domicile de ses parents, les situations de rejet des familles et des personnes que nous accompagnons perdure, et cela à tous les niveaux.* » (Régis Devoldère, *vivre ensemble*, 88, 2008, p. 3). La situation telle décrite pour la France n'est pas très différente en Suisse.

¹⁷ Chapitre 12

1. Le mandat – la CEDIS « Commission d'éthique de déontologie des institutions sociales vaudoises »

Le 22 septembre 2002 les Vaudois ont adopté la nouvelle Constitution. 44% des citoyens ont participé à la votation, dont 56% se sont prononcés positivement.

L'article 169 parle de la « dimension spirituelle de la personne humaine » dont l'Etat devrait « tenir compte » et reconnaît l'apport des Eglises et communautés religieuses au « lien social » et à la « transmission de valeurs fondamentales »¹⁸.

Les articles 170 à 172 règlent le rapport entre l'Etat d'un côté et les Eglises et communautés religieuses de l'autre, notamment les Eglises traditionnelles, c'est-à-dire l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud et l'Eglise catholique romaine.

Dans le canton de Vaud, les institutions sociales sont des organismes privés, le plus souvent des fondations reconnues d'intérêt public. Pour remplir leur tâche, elles reçoivent des subventions financières importantes de l'Etat qui complète les contributions des résidents. De fait, les institutions sociales se situent donc entre le privé et le public. Elles se retrouvent en matière de spiritualité constamment devant un choix de perspectives : tenir compte des aspirations et des droits personnels des résidents et de leurs familles, poursuivre la tradition et l'histoire de l'institution ou reprendre le modèle de l'Etat libéral à plus petite échelle ? Affirmer des valeurs spirituelles et religieuses ou adopter une approche laïque ? Et si laïcité, quel type de laïcité, inclusive ou exclusive ? Au nom de qui, au nom de quoi, pour qui et en vue de quoi ?

Qui définit l'offre, qui la régule et comment : les résidents et leurs représentants légaux, c'est-à-dire les habitants, les maisons en tant que communautés et institutions (les fondations) ou la collectivité représentée par l'Etat ou représentée par les « Eglises » ou autres « communautés religieuses » ?

La spiritualité fait partie de l'intimité de la personne ; avec la sexualité, c'est la sphère où la distance et la tension entre le privé d'une part et le public de l'autre sont les plus grandes. A travers sa Constitution, l'Etat de Vaud a choisi de s'en occuper, en tant que tel pour les uns, à travers les Eglises et autres communautés religieuses pour les autres. D'autres voies sont encore possibles. Les autorités cantonales ont suggéré à la « Commission d'éthique et de déontologie des institutions sociales » (CEDIS) d'étudier les questions qui se posent. Sous la direction d'un groupe de pilotage composé de MM. Charles-Edouard Bagnoud (directeur de l'Espérance), Pascal Devaux (directeur de Perceval) et Denis Müller (professeur en éthique, Université de Lausanne ; président du groupe), la CEDIS m'a chargé de ce mandat-ci : « Le respect de la dimension spirituelle de la personne humaine : Quelles expériences et quelles pratiques au sein des institutions sociales vaudoises ? », et cela plus spécifiquement dans les institutions qui accueillent des personnes majeures en situation de handicap mental.

¹⁸ Pour le texte cf. chapitre 2

L'étude se veut éthique et non pas sociologique :

« Il s'agira de vérifier si la liberté de choix des personnes en matière de spiritualité est bien respectée ... et, plus largement, d'analyser les liens pouvant exister entre les orientations thérapeutiques des institutions et la question des formes de spiritualité demandées ou offertes au sein des institutions. Cette question devra être abordée avec un recul critique et sans aucun a priori ou préjugé à l'encontre d'une quelconque forme de vie spirituelle. Par ailleurs, le droit absolu de chaque personne à ne pas se voir imposer des pratiques de vie spirituelle ou à s'en abstenir complètement devra évidemment être pris en compte. »

« Spiritualité », « dimension spirituelle de la personne », « vie spirituelle et des formes quelconques », « expériences et pratiques », « respect de la liberté de choix » : derrière tous ces mots se cachent des concepts et des visions différentes et parfois contradictoires.

La spiritualité, qu'est-ce que c'est ?

Quel est le lien avec le religieux ou la religion ?

Y a-t-il autre chose ?

Quelles définitions en donnent les institutions sociales elles-mêmes ?

Quelles sont leurs pratiques ?

L'Etat, quelle est sa conception de la spiritualité ? Son rôle ?

L'articulation avec l'éthique ou la morale ?

Quelle est la place des Eglises ?

Spiritualités chrétiennes, anthroposophie, spiritualité humaniste, spiritualité laïque, droits de l'homme, qu'est-ce qui leur est commun, qu'est-ce qui les sépare ?

Pouvons-nous parler de spiritualité « saine » ou « malsaine » ? Existe-t-il des critères et des indicateurs pour une « bonne » ou une « mauvaise » spiritualité ?

Quelle est la spécificité du handicap mental ?

Ma recherche s'est divisée en trois grands volets qu'il fallait articuler l'un avec l'autre et les trois avec la problématique du handicap mental :

1. La Constitution vaudoise : quelle est la vision du législateur ? (chapitres 2 et 3)
2. Les institutions sociales, leurs conceptions et leurs pratiques (chapitre 4)
3. Définitions et concepts philosophiques, religieux et sociologiques de spiritualité et de vie spirituelle (chapitre 6)

Dans le temps qui m'a été accordé (sept mois à 25%) je n'ai pas pu traiter les aspects suivants, travail donc qui reste à faire (et la liste n'est pas complète) :

- Une enquête qualitative auprès des institutions¹⁹ et de leurs répondants : par des interviews approfondir et élargir l'enquête quantitative faite par questionnaire.²⁰

¹⁹ Quand j'utilise le terme « institution », notamment au pluriel, je parle en général des institutions sociales, des maisons d'accueil et de lieu de vie. Le terme « institution » est évidemment beaucoup

- Beaucoup d'institutions accueillent aussi des mineurs, certaines uniquement des mineurs. Pour elles, au niveau du canton, la responsabilité administrative et politique incombe à un autre département et est rattachée au scolaire, non pas à la santé ou aux assurances sociales. Politiquement la vision est bien différente : les enfants qui vivent en institution sont toujours considérés comme étant à l'école publique. Mais sur le terrain, - dans la pratique où enfants, voire mineurs et majeurs, et leurs accompagnants vivent dans le quotidien ensemble -, se pose la question réelle jusqu'où une telle vision du « pur public » est tenable. Cette question mériterait d'être étudiée.
- Mener l'enquête en premier lieu auprès des responsables des institutions a été un choix du groupe de pilotage. A mon avis, le travail devra être poursuivi et complété par une étude sur la vision des résidents et de leurs familles, celle des représentants légaux et des milieux qui défendent les intérêts des personnes en situation de handicap.
- Une enquête et un travail auprès des Hautes Ecoles et autres lieux de formation des intervenants en milieu institutionnel, et plus particulièrement des accompagnants, éducateurs et éducatrices, infirmiers et infirmières. Comme hypothèse je prétends qu'une part importante de « l'esprit » ou de « l'âme » d'une institution, donc de la sphère spirituelle, est véhiculée par les formations, formations de base ou formations continues. Il serait par conséquent intéressant d'étudier la vision du « spirituel » et la déontologie qu'ont et défendent les écoles et leurs enseignants d'une part, mais aussi d'analyser la « spiritualité » de ces institutions en soi. Je n'aborde ce domaine que très marginalement dans le chapitre 5.
- La poursuite et l'approfondissement de la recherche bibliographique et une meilleure exploitation du matériel très riche déjà récolté
- Une réflexion sur le lien entre la « santé », - les soins et le médical -, le « social », « l'éducation » et le « scolaire ». Ces différents milieux ont des conceptions très différentes de la spiritualité et de la place que celle-ci peut ou doit prendre dans une institution. Tous très réticents il y a quelques décennies encore, la santé a fait un grand chemin, notamment influencé par les recherches et les expériences nord-américaines et canadiennes, et inclut aujourd'hui plus facilement la dimension du spirituel dans sa prise en charge des patients. Je n'en parle que brièvement dans le chapitre 10. A l'autre bout, en tout cas en Suisse romande, le scolaire reste toujours fortement marqué par le débat sur la laïcité et un certain anticléricalisme. Le « social » et « l'éducatif » se situent probablement entre ces extrêmes. En institution socio-éducative cependant, tous ces milieux sont souvent ensemble présents et doivent travailler en interdisciplinarité, réalité dont le politique et la société ne se rendent pas forcément compte, par le simple

plus vaste, ce qui sera discuté au prochain chapitre, où j'essayerai de montrer qu'institution, - tout ce qui est institué, institutionnel ou institutionnalisé -, est en tension innée avec la sphère du spirituel.

²⁰ Démarche qui me semble indispensable pour circonscrire dans son essence même la sphère spécifique du spirituel de chaque institution. Il s'avère que l'enquête quantitative par sa méthodologie, la mise en forme par l'écrit, oriente le spirituel vers ce qui est institué, en l'occurrence le religieux. Cf. plus loin

fait qu'en société moderne justement, ces milieux forment de plus en plus des sphères séparées.

- Les « professionnels du spirituel » ne sont qu'indirectement présents dans cette étude, notamment là où ils étaient associés pour remplir le questionnaire. Les Eglises et autres communautés religieuses en tant qu'institutions n'étaient pas consultées. Pourtant, beaucoup d'institutions socio-éducatives et de santé ont été fondées par des hommes et des femmes « d'Eglise » et ont gardé un certain lien, et si ce n'est qu'historique, avec celles-ci.

En conclusion, l'étude est lancée, mais loin d'être aboutie, cela en conformité avec le mandat qui était le mien :

- *« Une étude préliminaire devra dresser un inventaire des études et des expériences existant dans le domaine »*
- *« Dans un deuxième temps, il sera procédé à une investigation de terrain, sur la base d'un échantillon d'institutions et de situations adaptées au but de la recherche »*

2. La spiritualité et la loi ; institution et institutions

La Constitution fédérale stipule :

Article 15 Liberté de conscience et de croyance

¹ *La liberté de conscience et de croyance est garantie.*

² *Toute personne a le droit de choisir librement sa religion ainsi que de se forger ses convictions philosophiques et de les professer individuellement ou en communauté.*

³ *Toute personne a le droit d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir et de suivre un enseignement religieux.*

⁴ *Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux.*

La Constitution vaudoise, dans l'article 169, dit :

1. L'Etat tient compte de la dimension spirituelle de la personne humaine.

2. Il prend en considération la contribution des Eglises et communautés religieuses au lien social et à la transmission de valeurs fondamentales.

D'autres articles peuvent entrer en ligne de compte quand on parle des besoins des personnes :

Article 6

a) *L'Etat a pour buts :*

a) *le bien commun et la cohésion cantonale;*

b) *l'intégration harmonieuse de chacun au corps social;*

...

b) *Dans ses activités, il :*

a) *protège la dignité, les droits et les libertés des personnes;*

Article 9 Dignité humaine

1. *La dignité humaine est respectée et protégée.*

Article 10 Egalité

1. *Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.*

2. *Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son état civil, de son mode de vie, de son patrimoine génétique, de son aspect physique, de son handicap, de ses convictions ou de ses opinions.*

Article 62 Jeunesse

1. *L'Etat et les communes tiennent compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes en favorisant leurs activités culturelles, sportives et récréatives.*

Ainsi l'Etat reconnaît et veut protéger la personne humaine dans sa globalité ; c'est son devoir. Il définit un cadre légal, - institutionnel -, un espace dans lequel la personne dans sa « propre personnalité » peut se développer et s'épanouir. Comment le spirituel, faisant partie de ce qui fait d'un individu une personne, s'articule avec ce cadre ? Est-ce qu'il peut y entrer ? Jusqu'où le spirituel peut-il être « cadré » ? Quelque part nous pourrions nous retrouver devant une contradiction, une antinomie : ce qui par définition échappe à une dé-finition, c'est-à-dire une institutionnalisation, doit être cadré, défini et saisi institutionnellement. Comme nous le verrons plus tard, nous ne pouvons pas échapper à ce paradoxe. Il est à l'origine et à la base de ce mandat et de toutes les difficultés qui vont avec lui et qu'il révèle : le débat sur la laïcité, le rôle de l'Etat en matière de spiritualité, les relations entre Etat et Eglises, la difficulté des institutions sociales de dé-finir leurs fondements au-delà des droits fondamentaux des personnes, et de fonder ceux-ci au-delà de la raison²¹, la pratique de la spiritualité à l'intérieur d'une institution, les ambivalences entre approches communautaires (communautariennes ou paternalistes²²) et institutionnelles (libérales) dans la prise en charge²³, etc.

Le spirituel est donc en tension avec l'institutionnel. Et l'enjeu est, en institution sociale, mais pas seulement, comment et jusqu'où le spirituel peut être institutionnalisé. Le débat est ancien, on l'appelait « Loi et Evangile », « loi et foi » ou « loi et esprit de la loi ». Il est au cœur de la question du religieux, et en l'occurrence du religieux en institution sociale.

Comme hypothèses de travail je postule :

- La spiritualité est l'au-delà de « l'institutionnalité »²⁴, du fait institutionnel, de ce qui est institué et institutionnalisé ; il le « transcende ».

²¹ La raison étant souvent bien secouée dans la confrontation avec le handicap mental et ce qu'on appelle la « folie » avec ses raisons à elles, l'engagement dans cet univers dépasse la raison et prend parfois la forme d'un pari plus spirituel que « raisonnable ». D'ailleurs : quelle est la logique du spirituel ? Je dis volontiers la foi, sans y attribuer tout de suite un « dieu », et l'empathie, l'amour diraient d'autres.

²² Quand j'utilise des termes comme « communautariste, communautarien, paternaliste ou libéral », je le fais dans un sens philosophique et éthique, sans polémique et sans jugement de valeur, les rattachant plutôt à des traditions et des concepts philosophiques spécifiques. Pour plus de détails cf. Armin Kressmann ; Qui suis-je ? Fonder l'action ! L'autonomie et les fondements de la (bio)éthique ; Mémoire de DEA, Lausanne 2005 ; accessible sous : Autonomie et bienfaisance – Ethique et Handicap ; sur : <http://www.ethikos.ch>

²³ Ce terme de « prise en charge » est en soi déjà révélateur : chargé de paternalisme, - dans le sens philosophique et éthique du terme, donc sans jugement de valeur - , il est utilisé même là où on mise sur l'autonomisation des résidents. Le terme « accompagnement » par contre, - beau en soi, mais axé sur une autonomie que le résident n'a pas forcément, donc en bonne partie utopique (n'oublions pas que handicap mental est handicap d'autonomie par excellence) -, ne suffit pas pour dire la « charge » qu'impliquerait l'accompagnement dans un vrai partenariat, un accompagnement par un sujet autonome d'un sujet rendu autonome. Aujourd'hui tout le monde parle d'autonomie, mais pratique toujours et encore le paternalisme. Ce fait, qu'on peut déplorer ou non, est d'ordre spirituel. Voilà une de mes hypothèses.

²⁴ Je me permets d'utiliser ce terme qui, en principe, n'existe pas en français, pour parler du fait institutionnel quel qu'il soit et de ce qui fait de lui institution : du langage, à travers toutes les institutions qu'une société connaît jusqu'aux institutions sociales concrètes que sont les maisons d'accueil ; « ... l'institution ... comme une structure de communication destinée à garantir la stabilité

- Cet au-delà s'appelle « religiosité » quand il vise l'absolu et appelle celui-ci « Dieu ».
- La spiritualité, pour s'exprimer et se communiquer, a besoin de véhicule. Celui-ci s'appelle « esprit », « souffle » ou « âme », âme ou souffle de vie qui anime ce qui est institué et institutionnalisé. C'est lui qui fait la musique avec les notes de la gamme, la poésie avec les lettres et les mots du langage, des lois il fait du droit et de la justice, et des institutions sociales, de ses chartes et de ses procédures, il fait une communauté vivante. Sans esprit il n'y a que lettre morte.
- « Esprit » ou « âme » : on l'appelle aussi « identité ». Quand celle-ci est de nouveau institutionnalisée, on peut l'appeler « corporated identity », l'identité de l'entreprise ou de l'institution (dans le sens d'organisation). Plus simplement, je parle de « l'âme » ou de « l'esprit de la maison »²⁵.
- Sans esprit, sans âme, il n'y a pas de personne, non plus.
- Religion est spiritualité instituée, quête d'absolu et quête de Dieu institutionnalisées²⁶.
- On appelle « Eglises » les organisations qui portent et gèrent ce souci institutionnellement. Leur « corporated identity » s'appelle « Dieu » ou « Jésus Christ ».
- La spiritualité est donc ce qui anime une institution. Elle est incontournable, mais difficilement saisissable. Elle donne vie aux règles et à la loi. Elle traverse et dépasse l'espace institutionnel.
- C'est la spiritualité qui fait d'une institution une entité vivante, ce qui s'appelle en droit une « personne morale », avec ses droits et avec ses obligations.
- Avec la raison, la spiritualité forme la conscience d'une institution. Avec la raison, elle est donc le fondement de sa morale (ou de son éthique, ou de sa déontologie). Ensemble les deux donnent du sens, si ce n'est pas LE sens, et permettent à l'institution de se retrouver dans la diversité des valeurs parfois contradictoires.

d'arrangements, d'agrégations et d'ordres de type social, ceci notamment au moyen de la transmission de systèmes de normes et de valeurs dont l'application doit déboucher sur la stabilité recherchée. Cette définition large débouche sur le concept d'« institutionnalité », chargé de définir ce qui, dans un de ces arrangements, agrégations ou ordres, caractérise ce qui ressort de l'institution ainsi considérée (il en va de même pour les autres dérivés, « Institutionnalisation »/Institutionalisierung, etc.) » (Sébastien Barret, « Institution et symbole » ; Labyrinthe, Actualité de la recherche n° 5, p. 121-124)

²⁵ Dans ce contexte il est intéressant de relever ce qui a été dit par rapport à « l'âme » d'un des hôtels des plus prestigieux de la Suisse, « The Dolder Grand » à Zurich, récemment rénové pour un demi milliard de francs : « *Jörg Arnold ist Präsident des Zürcher Hotelier-Verbandes. Wenn man ihn fragt, wie es seiner Meinung nach ums Dolder Grand bestellt sei,, sagt er, dieses habe den Anspruch noch nicht eingelöst, zu den zehn besten Hotels der Welt zu gehören. ... Insbesondere seien 'enorme Anstrengungen gegen Innen notwendig, damit das Haus eine Seele erhält'. Guglielmo Brentel ist Präsident des nationalen Verbands Hotelleriesuisse. Er sagt, ein Hotel zu führen bedeute nicht nur ein Gebäude zu managen : 'Ein Hotel braucht eine Seele.' Daran müsse das Dolder noch arbeiten. 'und das braucht Zeit.'* » Tages-Anzeiger ; Eine leise Enttäuschung für 1366 Franken ; 30.9.08, p. 11

²⁶ Institution égale parole, langage, signes, rites et autres pratiques, structures et organisations ... Pour le christianisme « Parole et sacrement », « Verbe et Eglise » : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était tourné vers Dieu, et le Verbe était Dieu » (Jean 1,1), « *Voici l'agneau de Dieu* » (Jean 1,29), « *Tu es mon Fils bien-aimé, il m'a plus de te choisir* » (Evangile selon Marc 1,6), « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise* » (Matthieu 16,18), etc. etc.

- Celui qui a du sens a aussi l'orientation : il sait où il (en) est, d'où il vient et vers où il va ; il a une histoire et il a un avenir. Il n'est pas perdu.

En conséquence, l'Etat, comme institution par excellence, peut-il réguler ce qui n'est pas d'ordre institutionnel ?

Une lecture simple de la Constitution vaudoise nous amène à dire que l'Etat n'a pas l'ambition de réguler la spiritualité de ses citoyens, mais d'en « tenir compte » (article 169.1 ; dans le premier projet il était question de « reconnaître »²⁷). Et, du fait que la « dimension spirituelle de la personne humaine » n'est évoquée que dans ce contexte, il le fait par délégation aux Eglises et autres communautés religieuses (article 169.2)²⁸. D'une manière plus pragmatique, on peut se poser la question de savoir si la première partie de l'article 169 n'était pas introduite dans la Constitution pour justifier le lien de l'Etat avec les Eglises et vice versa. Pourtant, les comptes-rendus des discussions au sein de la Constituante montrent que, si contestation il y avait, ce n'était pas par rapport à l'article 169.1, c'est-à-dire le fait que l'Etat s'intéresse d'une manière ou d'une autre à la spiritualité de ses citoyens, mais contre le lien avec les Eglises (article 169.2), c'est-à-dire que l'Etat le fasse à travers les Eglises et autres communautés religieuses, c'est-à-dire à travers des institutions religieuses partenaires de l'Etat. Pour les uns, dont notamment la majorité de la commission d'examen, le lien avec les Eglises était évident :

« Le spirituel, chers collègues, a de tout temps profondément influencé l'histoire et les civilisations, non seulement dans les relations entre les communautés et les Eglises, mais également entre les hommes, et il est souvent à la base du type de société civile ou religieuse. Les besoins de l'ensemble de la société, dans le domaine spirituel, sont bien réels. Ce sont soit des repères auxquels nous nous référons, que nous soyons croyants ou athées, ce sont des jalons, comme des fêtes, ce sont des célébrations qui marquent le déroulement de la vie. Ce sont également des valeurs fondamentales propres à notre histoire, à notre civilisation et à notre culture. Et les Eglises, d'une manière ou d'une autre, contribuent à promouvoir et à transmettre ce patrimoine, et ce, à un moment où les familles jouent de moins en moins ce rôle. Les Eglises ne sont certainement pas les seules à le faire et leur expérience millénaire dans ce domaine les désignent comme interlocuteurs privilégiés dans

²⁷ « Alinéa 1er: Rédaction: La disposition reprend une formule analogue à celle qu'on rencontre dans d'autres constitutions cantonales, notamment à l'article 97 al. 1er de la constitution neuchâteloise. Toutefois, du point de vue rédactionnel, on peut se demander si le verbe "reconnaître" est approprié: l'Etat peut-il vraiment "reconnaître la dimension spirituelle ..."? La question est d'autant plus légitime que, dans ce même chapitre, le verbe "reconnaître", ou son substantif, la "reconnaissance", réapparaît – c'est même l'objet principal de ce chapitre –, mais avec un sens très différent, qui est celui d'une reconnaissance constitutive. » (Mahon, P. ; Rapport sur l'avant-projet de Constitution, mis en consultation en juin 2001 ; p. 120)

²⁸ D'emblée je relève la double voie, les « Eglises » d'un côté, vision plus institutionnelle, et les « communautés » de l'autre côté. Avec le spirituel on est tout de suite dans la tension entre le public et le privé, le libéral et le communautarien (le paternalisme), l'autonomie et l'hétéronomie, l'institutionnel et le communautaire.

l'accomplissement de ces tâches au service de la collectivité. » (Gérard Buhlmann²⁹)

Pour d'autres, d'où un rapport de minorité, la séparation entre Eglises et Etat devenait impérative :

« Je souscris entièrement aux propos de mon collègue Buhlmann, président de la commission 2, quant au rôle du spirituel dans la vie de chacun. Donc, je n'y reviendrai pas. Je me bornerai à vous présenter le rapport de minorité et les amendements. ... Le rapport de minorité que nous vous proposons a l'avantage de clarifier les rôles respectifs des Eglises et de l'Etat. ... affirme la séparation de l'Eglise et de l'Etat. ... c'est bien le lien organique et historique, véritable cordon ombilical avec l'Eglise réformée, qui doit être coupé. C'est tourner la page sur deux siècles d'imbrication de l'Etat et de son Eglise nationale, dont l'influence a imprégné toutes nos institutions jusqu'à un passé encore très récent. » (Yves Goel³⁰)

Finalement, en résumé, personne ne conteste l'importance de la dimension spirituelle et le fait que l'Etat a un rôle à jouer par rapport à celle-ci. Et la majorité de la Constituante, comme le peuple par la suite, attribue aux « Eglises et communautés religieuses » (reconnues) ce rôle, on pourrait dire « officiellement », de satisfaire les besoins spirituels des citoyens³¹. Par conséquent, selon la Constituante, pour l'Etat de Vaud, la spiritualité est toujours et encore d'abord une affaire religieuse, ensuite une affaire des Eglises et autres communautés religieuses (reconnues).

Depuis, la reconnaissance des communautés religieuses comme « institutions d'intérêt public » a été réglée par une loi : « **LOI sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public (LRCR)** » (cf. annexes). Elle définit dans son article 11 la « mission d'aumônerie » :

« Une communauté reconnue peut exercer l'aumônerie dans les établissements hospitaliers et pénitentiaires, auprès de toute personne donnant son consentement et se déclarant de la religion de la communauté concernée, ou de toute personne qui l'accepte. »

Quelles sont les conséquences pour les institutions sociales, « sous surveillance » de l'Etat et de sa Constitution ?

1. Les institutions se préoccupent de la spiritualité de leurs résidents.

²⁹ Assemblée constituante du Canton de Vaud ; Bulletin de séance no. 29, Lausanne 8.6.01, p. 27

³⁰ Assemblée constituante du Canton de Vaud ; Bulletin de séance no. 29, Lausanne 8.6.01, p. 30

³¹ Ce qui ne veut pas dire que celles-ci soient toujours à la hauteur de la tâche ; le « contrôle » de leur prestation est une question encore bien plus complexe, et, personnellement, je conteste certaines pratiques ecclésiales, comme l'exorcisme par exemple. Pour quelques remarques par rapport au rôle des Eglises, voir chapitre 7.

2. Celle-ci, pour la Constituante, est d'abord³² une affaire de religiosité et de religion.
3. Les institutions clarifient leur rapport avec les Eglises et les autres communautés religieuses (reconnues par l'Etat).
4. a. Cette clarification peut aller dans le sens d'une délégation (séparation des sphères ; dans une sorte de « contrat de prestation » on laisse entrer et travailler les représentants des Eglises et autres communautés religieuses dans l'institution, sans intervenir sur leur travail ; le contrôle de celui-ci se fait à travers les institutions religieuses reconnues par l'Etat)
- b. ou dans le sens d'un partenariat (une collaboration avec une ou plusieurs institutions religieuses reconnues ; dans ce cas, l'institution sociale reprend et s'approprie, en toute transparence, une part de l'offre spirituelle et religieuse, en fonction de son histoire par exemple³³).
5. Dans cette collaboration, quelle qu'elle soit, spiritualité et religiosité sont reconnues comme facteurs, parmi d'autres, de « lien social » et de « transmission de valeurs fondamentales ».
6. Le modèle retenu et pratiqué par une institution sociale donnée est connu et admis par les résidents, leurs familles et/ou leurs représentants légaux.
7. La régulation du spirituel, - toujours selon la Constitution et la Constituante, telle que je la déduis, et suite à la Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses -, se fait à travers la collaboration entre institutions, c'est-à-dire institutions sociales d'un côté, institutions religieuses de l'autre³⁴. L'Etat n'intervient qu'en situation de conflit quand « la dignité, les droits et les libertés des personnes » sont enfreints.

³² Depuis la première rédaction et les discussions qui y ont suivi, je suis arrivé à la conclusion que, au lieu de dire « d'abord », nous devrions probablement dire « toujours » ou « encore ». L'article 169 de la nouvelle Constitution vaudoise, par l'utilisation du terme « dimension spirituelle » dans son alinéa 1, veut dépasser le religieux, mais revient toute suite, dans l'alinéa 2, aux Eglises traditionnelles, comme instances de régulation implicite. Cette lecture est confirmée par la Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses (LRCR ; cf. page précédente).

³³ Poussé à l'extrême, ce modèle pourrait amener l'institution sociale à une entière reprise de la spiritualité, dimension religieuse incluse ; elle deviendrait quasiment elle-même « Eglise ». D'où l'importance d'une collaboration avec une institution extérieure, ce qui, me semble-t-il, correspond aussi à la volonté de la Constituante. Ce fait met aussi les Eglises constituées devant leurs responsabilités à l'égard des institutions socio-éducatives et socio-médicales.

³⁴ « *Le droit fédéral laisse le soin aux cantons de régler leurs rapports avec les diverses communautés religieuses. La garantie fédérale de la liberté de conscience et de croyance (art. 72 al. 1 CstF), rappelée à l'art. 16 de la Constitution vaudoise (Droits fondamentaux), s'adresse à l'individu, qui est libre d'adhérer à l'Eglise de son choix ou de n'adhérer à aucune. Il s'agit ici de régler un autre problème, celui de la place des Eglises ou communautés religieuses face à l'Etat. Celui-ci reconnaît un besoin spirituel chez les êtres humains, auquel il n'entend pas répondre lui-même.* » Canton de Vaud ; Commentaire du projet de nouvelle Constitution ; Lausanne 2002 ; p. 39

Cette conception de la spiritualité, - telle qu'elle se dégage de la Constitution vaudoise, des débats qui ont été menés lors de la délibération politique et des dispositions légales actuelles -, peut être qualifiée de traditionnelle. Elle est le résultat d'une histoire. Au fond, tout en donnant des perspectives d'ouverture, - « lien social » et « transmission de valeurs » sont des projets plus larges qui dépassent le religieux et l'ecclésial -, elle peut encore une fois être relue dans le seul registre de « l'aumônerie » ou de la « pastorale » classiques. Comme nous le verrons par la suite, elle mérite d'être revue et élargie dans le travail et le vivre-ensemble en institution. Au-delà des collaborations entre institutions sociales et institutions religieuses, il faut aujourd'hui tenir compte d'autres réalités qui ont une qualité spirituelle ou qui contribuent à nourrir la dimension spirituelle de la personne, notamment la réflexion intellectuelle, la recherche de ce qui est juste, bon et beau, l'éthique, l'esthétique et les arts, ainsi que, ce serait à discuter, peut-être la psychanalyse et la psychothérapie. Nous y reviendrons dans le chapitre 6 qui essaie d'aborder la spiritualité à partir d'autres angles que ceux du seul institutionnel et religieux.

Nous verrons aussi, au chapitre 10, que le secteur de la santé, c'est-à-dire l'aumônerie des hôpitaux, a choisi une approche moins institutionnelle et moins religieuse³⁵. Dans l'accompagnement interpersonnel, l'aumônier/ère fait appel aux ressources spirituelles du patient, à sa tradition, à sa culture, afin qu'il puisse trouver ou retrouver l'équilibre spirituel, - sens, convictions, valeurs, pratiques -, perdu ou ébranlé dans sa situation de maladie, trouver des réponses aux questions que celle-ci fait surgir et reconstruire une identité qui peut affronter la crise. Ce modèle remet l'accompagnement spirituel aux mains de chaque intervenant ; en dernière instance, la régulation ne se fait plus par un tiers commun au patient et à ses soignants³⁶, mais par le seul référentiel du patient. Les intervenants sont en quelque sorte « thérapeutes spirituels » avec tout ce que cela implique comme exigences techniques professionnelles³⁷.

³⁵ « *Nous distinguons spiritualité et religion ; nos travaux sont donc basés sur un concept de spiritualité qui n'est pas directement lié à l'une ou l'autre religion.* » Etienne Rochat et al. ; Rapport du Groupe de Travail sur la prise en compte de la dimension spirituelle chez les personnes hospitalisées en CTR ; Groupe Label CTR, Orbe 2004, p. 6

³⁶ Si ce n'est pas l'hôpital qui veut jouer ce rôle, ce qui ou bien nous ramènerait au deuxième modèle institutionnel évoqué plus haut, 4b, ou bien ferait de l'hôpital une communauté spirituelle, voire religieuse.

³⁷ « *En tant qu'aumônier, je veux croire que l'irruption d'une pastorale hospitalière, reconnue comme entreprise scientifique au sein même des institutions de santé peut avoir une influence importante sur l'ensemble de la prise en charge des personnes malades.* » Etienne Rochat ; Soutien spirituel dans les institutions de santé : la pastorale hospitalière entre crise du religieux dans la société et volonté d'autonomie spirituelle chez la personne malade ; Sources, 2003

Institution et institutions

Françoise Raynal, et Alain Rieunier ; Pédagogie : dictionnaire des concepts clé ; ESF éditeur, 2^{ème} éd., Paris 2005

Institution : « Ensemble des normes qui s'appliquent dans un système social et qui définissent dans ce système ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas. » (Mendras, H., dans Petit, F. ; Introduction à la psychosociologie des organisations ; Privat, Toulouse 1988)

Dans le langage de tous les jours, le terme institution est souvent considéré comme synonyme d'organisation : on parle d'une banque, d'une école, d'un hôpital comme d'une « institution ». En sociologie, ces entités ne sont pas des institutions, mais des **organisations** :

- L'école Y est une organisation dans laquelle on applique plus ou moins bien les normes édictées par l'institution scolaire
- L'hôpital H est une organisation dans laquelle on applique plus ou moins bien les normes édictées par le système de la santé.

Le système bancaire, le système scolaire, le système de la santé sont des institutions. L'armée, l'école, l'église, la famille ... sont des institutions.

Paul Ricoeur ; Soi-même comme un autre ; Seuil, 1990

Appelons « visée éthique » *la visée de la « vie bonne » avec et pour autrui dans des institutions justes.* (p. 202)

... la définition de la perspective éthique : *viser à la vraie vie avec et pour l'autre dans des institutions justes.* (p. 211)

Par institution, on entendra ici la structure du *vivre ensemble* d'une communauté historique – peuple, nation, région, etc. -, structure irréductible aux relations interpersonnelles et pourtant reliées à elles en un sens remarquable que la notion distribution permettra ... d'éclairer. C'est par ces mœurs communes et non par des règles contraignantes que l'idée d'institution se caractérise fondamentalement. Nous sommes par là ramenés à l'*éthos* d'où tire l'éthique son nom. Une manière heureuse de souligner la primauté éthique du vivre-ensemble sur les contraintes liées aux systèmes juridiques et à l'organisation politique est de marquer, avec Hannah Arendt, l'écart qui sépare le *pouvoir-en-commun* de la *domination*. (p. 227)

Cette inclusion du tiers, à son tour, ne doit pas être limitée à l'aspect *instantané* du vouloir agir ensemble, mais étalé dans la *durée*. C'est de l'institution précisément que le pouvoir reçoit cette dimension temporelle. Or celle-ci ne concerne pas seulement la passé, la tradition, la fondation plus ou moins mythique ... elle concerne plus encore l'avenir, l'ambition de durer, c'est-à-dire non pas de passer mais de demeurer. (p. 228s)

Rawls : « La justice est la première vertu des institutions sociales comme la vérité est celle des systèmes de pensée. »³⁸

Le *juste*, me semble-t-il, regarde de deux côtés : du côté du *bon*, dont il marque l'extension des relations interpersonnelles aux institutions ; et du côté du *légal*, le système judiciaire conférant à la loi cohérence et droit de contrainte. (p. 230s)

Maurice Merleau-Ponty ; L'institution - La Passivité

On entendait par institution ces événements d'une expérience qui la dotent de dimensions durables par rapport auxquelles toute une série d'autres expériences auront sens, formeront une suite pensable ou une histoire - ou encore ces événements qui déposent en moi un sens, non pas à titre de survivance et de résidu, mais comme appel à une suite, exigence d'un avenir. (p. 124)

³⁸ A theory of Justice

3. L'Etat et la spiritualité

« Dérégulation des identités religieuses 'historiques', prolifération des nouveaux mouvements spirituels, incertitudes juridiques et politiques de la gestion publique du religieux : tous les pays occidentaux doivent faire face aujourd'hui à ces problèmes en mobilisant les ressources juridiques et culturelles qu'ils tiennent de l'histoire. » (Danièle Hervieu-Léger)³⁹

Dans son attitude face aux religieux, l'Etat libéral moderne est désécurisé : sécularisation, affaiblissement des institutions traditionnelles, globalisation et migrations qui le mettent devant des nouveaux systèmes de croyances et de valeurs, les défis des techno-sciences avec les questions éthiques qui se posent, le début, la fin, le prolongement et la qualité de la vie, les enjeux économiques, etc. Ce qui était plus ou moins cohérent et évident il y a quelques décennies encore est fortement bousculé et mis en question. Quels sont les repères auxquels se référer, qui régule, qui garantit la cohésion ? Les réponses ne s'imposent plus d'elles-mêmes.

Les institutions sociales dans leur histoire ont subi le même mouvement. Elles ont été souvent fondées à une époque où le social, le politique et le religieux se sont encore reconnus dans un même système de pensée et de croyances. Bienfaisance, miséricorde et paternalisme, - encore une fois, sans aucun jugement de valeur -, les ont guidées dans leur action. Dès les années soixante, avec les revendications de mêmes droits pour toutes et tous, elles ont été réorientées vers le libéralisme moderne : ce n'est plus au nom du Christ qu'on s'engage, mais au nom des Droits de l'homme. Autonomie, justice, équité sont les valeurs mises en avant. Paternalisme et libéralisme cohabitent désormais, « prise en charge familiale » et « professionnalisme », se complètent souvent, entrent en contradiction et en conflit parfois. Comme institution régulatrice, l'Etat remplace les Eglises et les paroisses. Mais lui, il ne peut pas s'orienter à Dieu. La raison remplace la foi, manuels, référentiels et procédures la bible. Spirituellement se crée un vide qui risque d'être rempli par ces « nouveaux mouvements spirituels » dont parle Danièle Hervieu-Léger, voire un religieux « qui n'est pas de chez nous ». L'Etat commence à s'inquiéter ; il veut de nouveau « tenir compte de la dimension spirituelle de la personne humaine »⁴⁰ et s'intéresse à ce qui se passe en matière de spiritualité dans les institutions dont il est politiquement responsable. D'où ce rapport et ce mandat-ci.

Ainsi nous nous trouvons en une période charnière. Comment de nouveau concilier la raison et la foi, garantir une bonne gestion des institutions, la liberté de choix et l'autonomie des résidents, dans un contexte social et spirituel de plus en plus complexe et sans perdre la cohésion institutionnelle, « l'âme », comme je disais, de « nos maisons » ? Car, soyons clairs : si nous voulons définitivement et entièrement opter pour la vision libérale, nous devons aussi nous donner les moyens pour y arriver : pleine autonomie des résidents veut dire autodétermination, libre choix des

³⁹ La religion en mouvement, Le pèlerin et le converti ; Flammarion, Paris 1999, p. 26

⁴⁰ Qui remplace, en quelque sorte : « *Au nom de Dieu Tout-Puissant !* », Préambule de la Constitution fédérale

règles de leur vie⁴¹, à l'intérieur de la loi évidemment. Cela nous amènerait à une désinstitutionnalisation et une refonte totale de notre système de tutelle et de curatelle, probablement au-delà de ce qui est prévu par la réforme « Protection de l'adulte »⁴², pour arriver à une « avocature » qui outille la personne en situation de handicap de sorte qu'elle puisse gérer sa vie « d'une manière autonome ». En matière de spiritualité, aussi longtemps que l'ordre public serait maintenu, l'Etat n'aurait plus rien à dire. Mais nous n'y sommes pas ; donc un équilibre à chercher, à trouver et à maintenir entre une approche communautaire (communautarienne ; donc paternaliste⁴³) et une approche libérale (autodétermination), avec, et cela est important, pour chaque situation concrète, un choix de l'approche en fonction des intérêts du résident et non pas en fonction de celles de l'institution. Et la dimension communautaire (communautarienne) nous amène inévitablement à des choix en matière de spiritualité ; nous n'y échappons pas.

En conclusion, l'Etat n'a pas à définir les options spirituelles d'une institution sociale, mais à se préoccuper du fait que chaque institution en ait une « valable ». Cela le met dans une position délicate : comment surveiller, c'est-à-dire « contrôler » ce qu'il n'a pas à contrôler et ce qui, de toute façon, ne se laisse pas contrôler, comment sur-veiller ce qui est considéré comme étant au-delà, en-dessus ? D'où une certaine inquiétude et appréhension face au spirituel, devant cette réalité insaisissable, par définition « incontrôlable », à une époque qui compense souvent la perte de contrôle par une réglementation grandissante, par des procédures et par le juridique. Comment réguler ce qui ne se laisse réguler que de l'intérieur, le « privé », là où l'Etat ne veut et ne peut pas intervenir ?

A l'état actuel, les services de l'Etat, à mon avis, ne peuvent guère faire plus que ce qui, semble-t-il, est déjà en place :

- Demander aux institutions leur politique en matière de spiritualité
- Vérifier que ces options sont transparentes
- S'assurer qu'elles sont connues et admises par les résidents, leurs familles et leurs représentants légaux

⁴¹ Autonomie, du grec *auto nomos*, se donner sa propre loi ; à ne pas confondre avec liberté (de choix) ou autodétermination ; ce sont des principes comme la « règle d'or » ou « l'impératif catégorique » de Kant qui déterminent l'autonomie.

Autodétermination : « *La capacité de faire ses propres choix et de conduire ses actions sans contrainte.* » (G. Durand)

Autonomie : *Etre soumis autant à sa propre législation qu'à la législation universelle ... est le principe de l'autonomie de la volonté*

⁴² « *Les personnes incapables de discernement vivant dans une institution ne bénéficient pas toujours de la protection dont elles ont besoin. Le présent projet remédie en partie à ces carences (art. 382 à 387). Il prévoit notamment que l'assistance apportée à une telle personne doit faire l'objet d'un contrat écrit, afin de garantir une certaine transparence des prestations fournies. Il fixe également les conditions auxquelles les mesures de contention sont autorisées. Enfin, les cantons doivent assujettir à la surveillance les institutions médico-sociales et les homes qui accueillent des personnes incapables de discernement.* » (Conseil fédéral ; Message concernant la révision du code civil suisse (Protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation, Berne 2006))

⁴³ Pour ces termes et les concepts qu'ils véhiculent cf. mon mémoire en bioéthique et d'autres textes accessibles sur Internet : www.ethikos.ch

- Intervenir quand « *la dignité, les droits et les libertés des personnes* » sont enfreints
- Pour cela, avoir une idée de ce qui est une spiritualité « valable », cf. chapitre 12

SPAS (Service de prévoyance et d'aide sociales), Critères de qualité et de sécurité ; Pour les personnes handicapées ou en difficulté sociale prises en charge dans les institutions au bénéfice d'une autorisation d'exploiter :

« *2.1.10 Spiritualité*

L'institution respecte le droit à la spiritualité et à la pratique religieuse.

L'institution a défini dans le concept remis au client une politique relative au respect de la liberté spirituelle et à l'accès à la pratique religieuse.

La clientèle peut suivre des offices religieux de son choix dans ou hors de l'institution. »

Venons maintenant à ce que disent les institutions sociales elles-mêmes sur le spirituel et la spiritualité.

4. L'enquête

Si vous me dites, quand je vous demande à quoi vous croyez, que vous êtes laïque, vous ne répondez pas à ma question : vous refusez simplement de me répondre.

L'enquête par questionnaire (cf. annexe III) s'est faite auprès de trente-deux institutions⁴⁴ accueillant pour la grande majorité en résidence, c'est-à-dire lieu de vie, des personnes majeures en situation de handicap mental (la moitié des institutions), - en général avec des troubles associés -, des personnes atteintes d'une infirmité moteur-cérébrale (IMC), des personnes avec problèmes sociaux et psychiques, ainsi que des personnes souffrant d'une addiction. Sur l'ensemble, environ deux milles personnes vivant en institution sont représentées. Sur les trente-deux institutions vingt-huit ont répondu à l'enquête.

Une bonne moitié des institutions consultées se reconnaît dans une tradition spirituelle, philosophique ou religieuse, tout particulièrement chrétienne. Les anthroposophes représentent à peu près un cinquième.

4.1. Institutions sociales, profils

Nombre d'institutions consultées	32
Retour	28 (87.5%) ⁴⁵
Accueillant des personnes majeures	toutes ; total env. 1960 personnes ⁴⁶
Mineurs (institutions mixtes)	4 institutions ; env. 160 personnes
Collaborateurs	env. 2780
Résidentiel	24 sur les 28 institutions (86%)
Handicap physique ⁴⁷	10 institutions (36%)
Handicap sensoriel	7 (25%)
Déficience intellectuelle	14 (50%)
IMC	4 (14%)
Epilepsie	9 (32%)
Polyhandicap	8 (29%)
Problèmes psychiques	21 (75%)
Problèmes sociaux	14 (50%)
Addiction	6 (21%)
Institutions qui se reconnaissent explicitement dans une tradition spirituelle, philosophique ou religieuse	16 (57%)
Tradition chrétienne ⁴⁸	15 (54%)

⁴⁴ Dans ce chapitre, quand il est question d'« institution », il s'agit évidemment d'institutions sociales ou socio-éducatives, donc, dans le sens sociologique strict, d'organisations.

⁴⁵ Désormais le 100% de l'échantillon.

⁴⁶ Les chiffres ne concernent que ceux des institutions qui ont répondu à l'enquête.

⁴⁷ Ces catégories ne sont pas exclusives ; plusieurs réponses étaient possibles. Par rapport au handicap, la déficience intellectuelle prédomine ; le plus souvent, les autres handicaps, - physique, sensoriel, psychique, épilepsie -, y sont associés.

Protestante ⁴⁹	8 (29%)
Catholique	7 (25%)
Anthroposophes	5 (18%)
Humaniste	13 (46%)

4.2. Pratiques institutionnelles

4.2.1. L'enquête et ses objectifs

Objectifs

Au départ, pour structurer l'enquête, nous nous sommes donnés quelques objectifs :

- L'institution, a-t-elle une conception de la « dimension spirituelle » de la personne humaine ?
Nous visons la mission que l'institution se donne en tant qu'institution et comment cette mission tient compte de la dimension spirituelle, telle qu'elle est conçue par l'institution
- Quels sont les conceptions dominantes de la vie spirituelle qui habitent la maison ?
Conscient de la diversité des définitions et conceptions explicites ou implicites, nous cherchons à savoir s'il y a des courants dominants
- Comment l'institution tient-elle compte des demandes d'ordre spirituel et/ou religieux, demandes venant des résidents, de leurs familles, du personnel, de la fondation (organes directeurs) ?
Ici nous visons les demandes et comment celles-ci sont traduites dans des pratiques. Nous nous situons du côté de l'offre qui cherche à répondre à une demande. Quelle est la liberté de choix et quelles sont les possibilités de pratique ? Y a-t-il des conflits d'intérêt ou de loyauté ?
- Quel est le vécu qui se laisse rattacher à une spiritualité ?
Ici il s'agira de discerner dans le vécu institutionnelle des composantes qui ont une dimension spirituelle, sans que celle-ci soit consciente et explicitée
- Quelles sont les composantes qui se laissent rattacher à une pratique religieuse ?
Un pas plus loin, nous serrons pour les vécus avec dimension religieuse, explicite ou non
- Quelle est la satisfaction des « usagers » par rapport à leur vie spirituelle ; ont-ils la liberté de choix et les occasions pour « se nourrir » spirituellement ?
Ici nous nous situons du côté de la demande et comment celle-ci est satisfaite
- Qu'est-ce qui se passe dans une institution qui, au nom de la laïcité, tout en laissant la « liberté de choix », ne fait pas l'effort de discerner les besoins et d'y répondre activement ?
Ce pose la question éthique classique : passivité ou mesures actives, tolérance ou encouragement ? « Avoir le droit », pour l'institution, en découle une obligation ou non ? Y a-t-il devoir de répondre activement à une demande et d'organiser une offre ?
- A contrario, qu'est-ce qui se passe quand dans une institution certains mouvements ou tendances qui ne correspondent pas à la « philosophie de la maison » surgissent voire s'imposent ?
- A l'intérieur de l'institution, quelle est la marge donnée aux groupes ?
La diversité des pratiques spirituelles est-elle connue, recherchée ou combattue ? Pourrait-il avoir un groupe « bouddhiste » ou « évangélique – charismatique » ?
- La place de la prière, l'attitude que prend l'institution face à la prière
Cette question me semble un bon indicateur pour « mesurer » l'ambiance spirituelle d'une institution

⁴⁸ cf. 41

⁴⁹ Pour 7 sur 8 institutions il n'y a pas de « confessionnalité », « catholique » et « protestant » apparaissent les deux ; elles se désigneraient probablement « œcuménique »

Par la suite, il fallait se rendre compte que la mise en forme dans un questionnaire représente en quelque sorte une "institutionnalisation", avec, comme conséquence, un glissement vers le religieux. Le questionnaire soumis aux institutions est quantitatif ; il mériterait d'être complété par une enquête qualitative, donc des interviews. Ce ne serait que par ce biais que nous pourrions répondre à certaines des questions posées par le mandataire, dont les plus délicates⁵⁰.

4.2.2. L'enquête quantitative : quelques résultats

A l'état actuel, l'analyse statistique des données récoltées par questionnaire adressé aux trente-deux institutions, dont vingt-huit ont répondu, n'est pas terminée. Les observations qui suivent sont donc provisoires.

Fêtes principales célébrées avec les résidents

Noël	27 institutions sur 28 (96%)
Nouvel An	21 (75%)
Fête de l'institution	18 (64%)
Pâques	17 (61%)
St-Nicolas	11 (39%)
Carnaval	10 (36%)
Pentecôte	8 (29%)
Fêtes de saison	7 (25%)
Fête des récoltes	6 (21%)
Toussaint	6 (21%)

Dont avec caractère spirituel ou religieux

Noël	17 institutions (61%)
Pâques	15 (54%)
Pentecôte ⁵¹	11 (39%)
Toussaint ⁵²	8 (29%)
St. Nicolas	5 (18%)
Fêtes des récoltes	4 (14%)
Fêtes de l'institution	2
Carnaval	1

⁵⁰ P. ex. celle sur le lien entre la spiritualité et les options thérapeutiques. Ici par exemple, nous nous trouvons devant le dilemme que le public, l'Etat qui, par son devoir de surveillance, a un mot à dire par rapport aux thérapies, mais ne peut et ne veut pas se prononcer sur la philosophie ou la spiritualité sous-jacentes. Comment se situer par rapport à un résultat d'une démarche sans se mêler de ses fondements ? Les exemples de ce type sont multiples : actes médicaux, thérapies, soins, mesures éducatives, nourriture, formation, activités de loisir, savoir et valeurs transmis, etc.

⁵¹ Surprenant est le fait que ce chiffre soit plus grand que celui qui a été indiqué pour la fête en elle-même ; comme hypothèse on pourrait dire que les réponses ne reflètent pas seulement la réalité institutionnelle en tant que telle, mais aussi la connotation de cette fête en soi, qui, pour Pentecôte, est plus religieuse que pour Noël ou Pâques par exemple.

⁵² Même remarque que pour Pentecôte ; cf. note précédente

Toute fête a deux composantes, une qui est sociale (horizontale : être ensemble, les uns avec les autres), l'autre spirituelle (verticale : se retrouver devant un tiers, s'inscrire dans une histoire commune). Ces deux dimensions ne se laissent pas séparer, mais l'une ou l'autre peut prédominer. Pour les fêtes chrétiennes, notamment Pâques, Pentecôte et Toussaint, la dimension spirituelle est plus prononcée. Noël, - tout en étant issu de la tradition chrétienne comme, dans une moindre mesure, St. Nicolas -, est devenu une fête fortement sociale, voire plus sociale que spirituelle. Cela explique le fait que Noël est fêté dans quasi toutes les institutions, sans avoir forcément un caractère spirituel. Pâques, qui atteint la même proportionnalité que le nombre des institutions qui indiquent s'inscrire dans la tradition chrétienne, semble être un bon indicateur pour la spiritualité chrétienne dans ses diverses formes.

Activités créatives

Activités physiques ou sportives	26 institutions (93%)
Artisanat ⁵³	20 (71%)
Peinture, art plastique	19 (67%)
Musique	17 (61%)
Art thérapie	14 (50%)
Ecriture	15 (54%)
Théâtre	13 (46%)
Chant	12 (43%)
Danse	11 (39%)
Eurythmie	5 (18%)

Services, recueils et moments religieux

Services ou recueils « œcuméniques » ⁵⁴	16 institutions (57%)
Services ou recueils « œcuméniques » mensuels ⁵⁵	11 (39%)
Cultes ou recueils réformés	7 (25%)
Messes ou recueils catholiques	5 (18%)
Autres	8 (29%)

⁵³ Il est difficile de distinguer ce qui se fait lors des loisirs de ce qui se fait dans la production et lors de thérapies. Pour être sûr on aurait besoin de l'enquête orale, qualitative. Cette remarque est aussi valable pour d'autres des activités qui suivent.

⁵⁴ Au moins quelques fois par année.

⁵⁵ Au moins mensuel.

Service ou personnes responsables des aspects spirituels ou religieux

Service ou personnes responsables	14 institutions (50%)
Membre du service d'aumônerie	6 (21%)
Membre de la direction	3 (11%)
Autre (éducateur, externe, etc.)	5 (18%)
Dont Groupe de culture (anthroposophes)	3 (11%)

Aumônerie

Dans l'institution, il existe une aumônerie	10 institutions (36%)
Interne à l'institution	6 (21%)
Externe	7 (25%)
Protestante	11 (39%)
Catholique	5 (18%)
Visites aux résidents	11 (38%)
Services funèbres	11 (39%)

Ecclésiastique dans les autorités de l'institution	5 (18%)
Contacts formalisés avec une paroisse ou autre communauté religieuse	12 (43%)

Quatre des institutions qui ne disposent pas d'une aumônerie ont quand même un contact formalisé avec une paroisse et deux autres ont un ecclésiastique dans les autorités de l'institution. Cela nous amène de nouveau à seize institutions qui ont un lien « institutionnel » avec des Eglises.

Ainsi, par plusieurs angles, nous pouvons conclure que la bonne moitié (55 à 60%) des institutions consultées ont un référentiel spirituel et une pratique qui en découle. Une seule des institutions qui n'indiquent pas de référentiel autre, se dit « humaniste » ; autrement, ce terme, là où il est mentionné, est coché par des institutions qui se disent aussi « chrétiennes ».

Le chiffre de 50% est aussi atteint par le nombre des institutions qui disposent d'une personne ou d'un service responsables des aspects spirituels ou religieux.

L'aumônerie, là où elle existe (15 institutions, 54%, contacts formels avec une paroisse inclus), est assumée pour un certain nombre des grandes institutions à l'interne, pour les autres en collaboration avec une instance d'Eglise, comme l'aumônerie cantonale ou des paroisses des environs. Dans les institutions anthroposophiques l'animation spirituelle est assumée par un « groupe de culture ».

Actes pastoraux

Lors d'un décès, un service funèbre a (parfois) lieu dans l'institution	16 institutions (57%)
... un recueillement, lors d'un décès	24 (86%) ⁵⁶

Appartenance des résidents

Institutions qui demandent l'appartenance religieuse ou confessionnelle des résidents	15 (54%)
---	----------

Il y a des raisons valables pour ne pas demander l'appartenance :

- L'institution a elle-même un profil spirituel clair et prononcé. Si celui-ci est connu et communiqué, l'institution peut légitimement partir du principe, que le résident et/ou son représentant y adhèrent aussi.
- Les résidents ont une capacité de discernement telle qu'ils peuvent le moment venu manifester leurs besoins et désirs, et l'institution, de son côté, se donne les moyens pour y répondre d'une manière adéquate.

Cependant, un profil pédagogique et éducatif à lui seul, et cela dans un paysage de pénurie de places, à mon avis, ne suffit pas pour faire abstraction de l'appartenance religieuse des résidents.

Parmi le nombre élevé d'institutions qui ne connaissent pas l'appartenance spirituelle et/ou religieuse de leurs résidents, nous trouvons toutes ces variantes possibles.

⁵⁶ Ce chiffre n'atteint pas 100%, par le seul fait qu'il y a des institutions dans lesquelles une telle situation ne s'est pas présentée.

L'analyse statistique par corrélations⁵⁷ :

Parmi les questions posées dans notre enquête, nous avons retenu un certain nombre de variables explicatives⁵⁸ :

- Le type de handicaps ou de problèmes auxquels sont exposés les résidents
- Le type d'institution, suite au référentiel spirituel, religieux ou philosophique indiqué par celle-ci (chrétien, anthroposophique, humaniste)
- La taille de l'institution (petite : 8-23 résidents ; moyenne : 30-77 résidents ; grande : 89-271 résidents)

Le tableau de corrélation entre ces variables explicatives et toutes les variables met en évidence d'une manière significative (< 5% marge d'erreur) ou d'une manière significative forte (< 2% marge d'erreur) les observations suivantes :

- Handicap physique, handicap sensoriel, déficience intellectuelle, IMC, épilepsie et polyhandicap sont fortement mutuellement corrélés, moins avec les problèmes psychiques, et non pas significativement avec les problèmes sociaux. Par contre, ces deux dernières catégories le sont fortement entre elles.
- Les institutions s'inscrivant dans une tradition chrétienne, les anthroposophes y inclus, et ces derniers en particulier, offrent un éventail de fêtes plus grand. Les différents types de handicap ne semblent pas influencer cette variable. Noël est célébré partout ; Pâques et plus particulièrement encore Pentecôte sont des indicateurs pour des institutions se réclamant d'une tradition chrétienne. Pour les anthroposophes les autres fêtes chrétiennes et notamment les fêtes dédiées à des saints apparaissent fortement.
- La tradition chrétienne, avec anthroposophes, semble aussi avoir une forte influence positive sur les expressions artistiques diverses, non religieuses, notamment sur le chant, la danse, et dans une moindre mesure sur la musique, la peinture et les arts plastiques.
- Handicap, des différents types, est fortement et positivement corrélé avec la musique, dans une moindre mesure avec la peinture et les arts plastiques. Il y a une corrélation positive significative entre polyhandicap et danse.
- Pour problèmes psychiques et sociaux la corrélation avec les fêtes ou les expressions artistiques diverses est faible, voire négative.
- D'une manière générale, les anthroposophes offrent la vie artistique et de fête la plus riche.

⁵⁷ Cf. annexe IV

⁵⁸ Hypothétiquement explicatives, c'est-à-dire des variables dont le changement induit un changement dans d'autres variables, en l'occurrence dans les variables indicatrices de la vie spirituelle d'une institution.

- Handicap et travail avec des bénévoles, - visites, animations socioculturelles et célébrations -, sont positivement corrélés. Corrélation positive aussi entre institutions « chrétiennes » et bénévolat.
- Le travail avec des bénévoles est plus développé dans les institutions pour personnes en situation de handicap physique, sensoriel et polyhandicap, dans une moindre mesure quand il y a handicap mental, et corrélé négativement pour problèmes psychiques et sociaux, ainsi que pour les institutions anthroposophiques.
- Handicap et travail avec un aumônier, interne ou externe, sont positivement liés ; négativement par contre de nouveau pour les anthroposophes. Ceux-ci confient les tâches d'animation spirituelle à un ou plusieurs membres du personnel.
- Handicap induit services, recueils ou moments religieux. Le même constat, une évidence, pour les institutions s'inscrivant dans une tradition chrétienne, mais, cette fois-ci, ce n'est pas le cas pour les anthroposophes. Problèmes psychiques ou sociaux ont une corrélation négative.
- Les institutions dites chrétiennes ont aussi plus de contacts, toujours en ce qui concerne le spirituel, avec l'extérieur à travers la participation à des services dans des églises de la région ou un contact formalisé avec une paroisse. Pour le handicap la corrélation est aussi positive, négative de nouveau pour problèmes psychiques et sociaux.
- Handicap et aumônerie sont positivement corrélés ; la corrélation est cependant négative pour les anthroposophes.
- Partout des résidents font des demandes à caractères religieux ou spirituel.
- Les institutions accueillant des personnes en situation de handicap demandent plus facilement l'appartenance religieuse à leurs résidents. La corrélation est négative pour les institutions accueillant des personnes avec problèmes psychiques ou sociaux, ainsi que pour les anthroposophes.
- Il n'y a pas de corrélation entre le type de handicap et le nombre de participants aux services et recueils de type religieux. La corrélation est positive pour des institutions avec référentiel chrétien, allant jusqu'à un tiers des résidents environ. Elle est forte pour les anthroposophes, la participation étant majoritaire, voire quasiment généralisée.
- Les grandes institutions se reconnaissent davantage dans une tradition spirituelle (notamment chrétienne) que les moyennes ou petites. Les indicateurs « fêtes chrétiennes » et « Pâques ou Pentecôte » le confirment.
- Plus grandes sont les institutions, plus facilement elles ont une fête de l'institution. Même tendance en ce qui concerne l'expression artistique, la

présence de bénévoles et d'une aumônerie ou d'un service s'occupant de la spiritualité, ainsi que pour la tenue de services ou de recueils religieux. Pour elles, le contact avec la vie paroissiale de la région semble aussi être plus facile. Elles disposent davantage d'un lieu de culte, pour quatre des neuf grandes même d'un lieu spécifique.

- Du côté protestant, les aumôniers sont pasteurs ou diacres, du côté catholique agents pastoraux ; il n'y a pas de prêtre catholique parmi les aumôniers. Les aumôniers s'occupent de la vie culturelle, d'actes pastoraux, notamment services funèbres, et participent souvent, mais pas toujours, à des colloques du personnel.
- Pour des grandes institutions, des bénévoles sont associés aux activités d'ordre spirituel.
- Sur demande des résidents, dans vingt-et-une institutions sur vingt-six, le personnel a la liberté de prier avec les résidents.
- Dans seulement six sur vingt-sept institutions de membres de groupes religieux ou spirituels autres que ceux des communautés reconnues par la Constitution interviennent.
- Toutes les institutions se disent concernées par les dispositions constitutionnelles et considèrent leur pratique conforme à celle-ci. Trois remarques vont dans le sens d'une meilleure collaboration avec les Eglises traditionnelles.

Interprétations et conclusions

- La corrélation entre les différents types de handicap est une évidence, par le simple fait que la déficience intellectuelle pour les personnes vivant en institution est souvent liée à un double ou multiple diagnostic.
- Plus surprenante, en entendant les collaborateurs des institutions pour personnes mentalement handicapées, est la plus faible corrélation avec les problèmes psychiques et l'écart encore plus grand avec les problèmes sociaux.
- Pour l'addiction, la corrélation est même négative. Addiction et handicap, en ce qui concerne les personnes vivant en institution, n'ont rien à faire l'un avec l'autre.
- Le phénomène handicap semble appeler spiritualité, comme hypothèse à travers la question du sens, de l'altérité et de la transcendance. Que ce ne soit pas le cas pour les institutions accueillant des personnes avec des problèmes psychiques ou sociaux pourrait s'expliquer par le fait que la « normalité », dans ces cas-là, est potentiellement atteignable et cela par une prise en

charge médicale, psychologique ou sociale. Psychiatrie et assistance sociale prendraient donc la place d'un accompagnement spirituel.

- Vie spirituelle, voire religieuse, et animation socio-culturelle semblent positivement s'influencer mutuellement. Art et spiritualité sont parentés et se stimulent sur le terrain, ce qui confirme l'approche commune défendue au chapitre 6.3. du rapport. Appartenance chrétienne et plus fortement encore anthroposophique illustrent cette interdépendance fructueuse.
- A partir de l'enquête et de ses résultats statistiques on pourrait déduire que les institutions accueillant des personnes avec problèmes psychiques ou sociaux ont un déficit sur les deux plans, animation spirituelle et animation socio-culturelle.
- L'étude montre, ou bien, que pour des bénévoles, le handicap est plus abordable que des problèmes psychiques ou sociaux, ou bien, que les institutions pour personnes handicapées ont une autre politique au niveau du travail avec des bénévoles que les institutions pour personnes en difficultés psychiques ou sociales. Même phénomène pour l'aumônerie.
- Pour les anthroposophes, la vie spirituelle, - très riche, moins religieuse -, s'organise à l'interne : tâches confiées au personnel, moins de bénévoles, pas d'aumônier, moins de contacts avec les paroisses de la région.
- Le fait que presque la moitié des institutions ne demandent pas l'appartenance religieuse de leurs résidents est problématique.
- La participation de la majorité des résidents aux activités d'ordre spirituel, comme pour les anthroposophes, se justifie à l'intérieur d'une politique de transparence et quand il y a consentement des résidents et, là où celui-ci n'est pas clair, accord de la part des familles et des représentants légaux. La problématique se pose dans le sens inverse pour les grandes institutions avec faible participation : comment faire pour que tous ceux et celles qui aimeraient être présents le puissent aussi ? Il se pourrait que les absences s'expliquent plus par des raisons pratiques (dotations, horaires, déplacements, etc.) que par une volonté délibérée de la part des résidents.
- Que les grandes institutions se reconnaissent davantage dans une tradition spirituelle s'explique probablement par leur histoire, et plus particulièrement leur fondation dans un contexte chrétien, voire protestant en l'occurrence.
- L'absence de prêtre, sauf sur demande, est une incohérence à l'intérieur de la théologie défendue par l'Eglise catholique romaine.
- Le fait d'accorder aux personnel le droit de prier avec un résident sur sa demande explicite est un signe de respect de la liberté religieuse défendue par les droits constitutionnels.

- De ne pas voir intervenir dans les institutions vaudoises de membres de groupes religieux ou spirituels autres que ceux des communautés reconnues par la Constitution est problématique. Il serait à vérifier si cela correspond vraiment à la volonté des résidents et de leurs familles.

5. L'enseignement

Apprendre à parler de Dieu ou apprendre à ne pas parler de Dieu, c'est la question.

La désinstitutionnalisation générale et la sécularisation ont aussi touché les institutions sociales. Là où autrefois une conception familiale, c'est-à-dire communautaire englobant le religieux, prédominait, nous avons aujourd'hui de plus en plus des institutions fondées sur une base « humaniste », voire « laïque »⁵⁹. Les individus sont devenus les principaux porteurs de spiritualité. La spiritualité d'un groupe de vie en institution, « l'esprit » ou « l'âme » du groupe, sa dimension communautaire aussi, ne sont plus définis institutionnellement et donnés d'en haut, mais se construisent sur et par les groupes de vie en fonction des sensibilités et des croyances des personnes. La spiritualité en institution est donc de plus en plus une affaire de personnes, et par là, devient un aspect qui devrait avoir sa place dans l'enseignement des éducateurs et des travailleurs sociaux. Tout en appartenant au privé, pour l'éducateur ou l'accompagnant, dans son travail, la spiritualité fait partie du public⁶⁰, là où, pour le résident, elle est du privé⁶¹ ; en tant que professionnel, mieux vaut l'assumer et se confronter à elle consciemment.

A côté de cette facette institutionnelle, - les individus porteurs d'une réalité institutionnelle -, la spiritualité a une facette professionnelle, déontologique, pédagogique et éducative. Les enjeux spirituels surgissent, implicitement ou explicitement, dans les rencontres interpersonnelles, même là où une maison s'occupe du spirituel institutionnellement, à travers une aumônerie par exemple. Dans le quotidien, le résident est d'abord confronté à des personnes, et non pas à une « institution » ou un service. En conséquence, pour une institution sociale donnée, l'attitude des intervenants en matière de spiritualité sera décisive si elle cherche une cohérence dans sa « prise en charge ».

*« Ce qu'il y a de commun à l'ensemble des professionnels du travail social, est peut-être, comme le dit Michel Autès, la rencontre de l'autre (...), la relation est à la fois l'objet et la finalité de l'intervention⁶² ».*⁶³

C'est la tâche des écoles sociales, lieux de « formation », d'accompagner et de guider les étudiants dans la découverte, l'acquisition et le développement de leur être et leur savoir être professionnels en situation de rencontre, d'accompagnement et « d'éducation » ; comme en institution sociale, à l'école aussi, la spiritualité est un

⁵⁹ Je distingue les deux, dans le sens que ceux qui se disent humanistes défendent généralement une laïcité ouverte, inclusive, qui cherche, même à l'intérieur de l'institution, à donner aux résidents accès au spirituel et religieux, sans le définir pourtant, ceux qui se disent « laïcs » par contre, ont la tendance à évacuer le spirituel et le religieux en disant que cette dimension de l'être humain pourrait se vivre à l'extérieur de l'institution.

⁶⁰ En tant que question à relever et affronter ; on pourrait l'appeler « la question de dieu » et la poser ainsi : « Quel est ton dieu ? »

⁶¹ En tant que réponse et confession, croyante ou non-croyante.

⁶² « La segmentation des métiers », in : Chopart J.N., *Les mutations du travail social : dynamiques d'un champ croisé*, Paris, Editions Dunod, 2000, pp. 258-259

⁶³ HES-SO ; Plan d'étude cadre Bachelor 2006 de la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale ; Filière de formation en travail social, p. 7

des aspects de l'identité, personnelle et professionnelle, implicitement ou explicitement. Une fois sur le « terrain », en situation d'accompagnement, quand « on partage le même pain », au quotidien du vivre ensemble, personne ne peut faire totale abstraction de ses croyances et de ses convictions ; autrement la « distance thérapeutique » devient machinale, voire abusive, ce que dénonce par exemple Alexandre Jollien⁶⁴.

L'école sociale, lieu de formation des « éducateurs sociaux », en tant que lieu public qui revendique la laïcité, se trouve alors devant le défi suivant :

Comment parler de Dieu⁶⁵ en un lieu où on ne parle pas de Dieu (l'école laïque), à des gens qui devraient apprendre à parler de Dieu (qu'ils y croient ou non) en des lieux où on parle de Dieu (les lieux de vie⁶⁶), et cela même là où on évite de parler de Dieu (les institutions « laïques ») ?

Dans les textes de référence des Hautes Ecoles je n'ai pas trouvé de mention directe à la spiritualité⁶⁷. Par contre une série de termes s'y trouvent qui, nous le verrons par la suite, font partie de ceux qui apparaissent dans les différentes définitions de la spiritualité ou de la vie spirituelle.

Ainsi on trouve par exemple dans le ***Référentiel de compétences pour la formation bachelor en Travail Social*** :

- Sens
- Valeurs
- Ethique
- Ressources
- Limites
- Identité
- Réflexion
- Pensée

⁶⁴ Dans son livre « Eloge à la faiblesse » ; cerf, Paris 2005 ; « ... les relations avec le personnel restaient superficielles. Jamais, nous ne parvenions à discuter d'individu à individu ; nous n'avions droit qu'à des palabres de professionnels à 'enfant', de médecin à « 'malade'. » (p. 44) ; « ... bien que ces classeurs, théoriquement, sont accessibles à tout le personnel soignant, de la stagiaire de deux jours au médecin par je ne sais quel décret, le principal concerné, le sujet de ces écrits n'avait pas le droit d'en lire la moindre ligne ! » (p. 57)

⁶⁵ Vous pouvez aussi l'écrire avec minuscule et demander seulement : quel est ton ou votre dieu ? Qu'est-ce que vous mettez tout en haut dans l'échelle de vos valeurs par exemple ?

⁶⁶ Où, quand on parle de la vie et de la mort, sujets omniprésents en situation de handicap, la question de Dieu se pose, inévitablement.

⁶⁷ Sur le site de l'EESP par exemple, www.eesp.ch, dans la présentation de la formation en travail social, là où il est question du développement, c'est le « bio-psycho-social » qui est explicitement mentionné, mais ni le « moral », ni le « religieux » : « Le domaine « **III. Individus, cultures et sociétés** » regroupe les enseignements et dispositifs de formation relatifs au développement bio-psycho-social des individus, à la dialectique individu-société et aux différentes strates ou lignes de fracture d'une société donnée. Ce domaine inclut aussi la connaissance des étapes de développement et des cycles de vie des êtres humains dans leurs divers contextes. »

« 6. Se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale

Compétences effectives :

6.1 Repérer les questions éthiques, déontologiques, les conflits de valeurs, les enjeux et les dilemmes professionnels.

6.2 Confronter ses positions personnelles et professionnelles en argumentant.

6.3 Prendre une distance critique face à soi-même, aux objets d'études ou aux pratiques dans lesquels on est impliqué.

6.4 Identifier ses ressources et ses limites. »⁶⁸

« La posture professionnelle est ainsi développée avec l'objectif de construire chez l'étudiant son identité professionnelle et de lui permettre de faire un choix conscient d'orientation à la fin de la première partie. L'affinement de cette posture professionnelle demande de réfléchir sur ses propres modèles de pensée, de comprendre les contextes du monde qui nous entoure et d'enrichir le développement de sa personnalité. »⁶⁹

Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que le spirituel est bien présent dans les différents parcours de formation des travailleurs sociaux, sans être officiellement thématiqué en tant qu'aspect de la posture professionnelle à prendre en considération, sinon sur initiative des étudiants ; l'exception à remarquer est évidemment tout ce qui touche à l'éthique et à la déontologie, mais celles-ci seulement dans leurs dimensions cognitives, normatives et réflexives, et pas dans leurs dimensions affectives, de foi et de croyances. Une fois sur le terrain, en principe, les professionnels ne savent pas comment aborder ces dernières et sont démunis devant les exigences et les demandes que pose une population qui a peut-être bien des ressources dans cette deuxième sphère, mais des lacunes et des déficits dans la première :

« Les travailleurs sociaux s'appuient sur les ressources des usagers pour favoriser leur participation sociale dans le respect de leurs spécificités. Ils fondent leurs actions sur les concepts et valeurs des droits fondamentaux et de la justice sociale, défendus par la société sur un plan national et international. Ils s'engagent pour que chacun soit en mesure d'agir en tant que citoyen. Sur la base de ces valeurs, ils s'opposent aux inégalités, quelle qu'en soit l'origine. »⁷⁰

L'intention est bonne, la démarche même indispensable, - « s'appuyer sur les ressources des usagers » et « fonder l'action sur les droits fondamentaux » -, mais difficile et insuffisante⁷¹, surtout là où le cognitif et la raison ne sont pas les registres

⁶⁸ HES-SO ; Plan d'étude cadre Bachelor 2006 de la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale ; Filière de formation en travail social, p. 14

⁶⁹ idem p. 17

⁷⁰ idem p. 6

⁷¹ Comme le philosophe et psychanalyste Slavoj Žižek le montre, les Droits (de l'homme) ne suffisent pas comme fondement pour « aimer l'Autre dans l'abîme de son Réel », ou, je dirais dans notre contexte, ne suffisent pas pour accompagner avec empathie celui qui est différent ; Fragile absolu,

principaux pour se faire comprendre. En plus, répondre à un besoin affectif (registre de bienfaisance ; communautarien) par le normatif (registre de droits, d'autonomie et de citoyenneté ; libéral institutionnel), mène au mieux à l'incompréhension et à la négligence, au pire à une maltraitance⁷².

En conclusion :

- En milieu social, le spirituel fait partie du professionnel.
- Comme question le spirituel a sa place à l'école ; parler de la « nourriture » (spirituelle), sans définir ni les « menus institutionnels » (les options spirituelles particulières des institutions) ni les « plats préférés » des étudiants (leur foi et leurs croyances personnelles).
- Apprendre à discerner entre foi et raison, et savoir dans lequel des deux registres il faut être en fonction des différents lieux et des différentes situations.
- Bien les habiter, l'un et l'autre, sans les confondre, en fonction des besoins, des capacités, des lieux et des situations, et faire la distinction entre l'espace public (l'école par exemple) et l'espace privé (les lieux de vie) et y être à l'aise avec justesse, dans l'un et dans l'autre, seraient les finalités.

*... il est nécessaire que les étudiants sachent entrer en collaboration avec des personnes et des collectifs de statuts divers et de références culturelles différentes, qu'ils puissent combattre dans leurs futures pratiques professionnelles les discriminations qui s'opèrent dans l'organisation sociale, qu'ils soient en capacité de s'appuyer sur des références multiples pour asseoir la légitimité de leurs actions.*⁷³

*Chez les personnes qu'ils accompagnent, ils visent à développer des apprentissages de toute nature qui favorisent le processus d'autonomisation et d'insertion. Ils mènent leurs actions en partant des ressources actuelles des personnes, mais aussi du contexte institutionnel et légal, des termes du mandat qu'ils reçoivent, le cas échéant, des instances de placement.*⁷⁴

Quand on parle de formation, on devrait aussi parler de celles des aumôniers ou autres personnes chargées de s'occuper explicitement des besoins spirituels et religieux des résidents :

Pourquoi l'héritage chrétien vaut-il d'être défendu ? Flammarion, Paris 2008 . notamment p. 161ss; cf. aussi Oliver O'Donovan, chapitre 12 de ce travail, ainsi que le chapitre 10 sur « La santé », les aumôneries en hôpital.

⁷² Qu'on me comprenne bien : je n'ai rien contre l'autonomie, au contraire ; je rends seulement attentif aux risques qu'on prend quand on répond institutionnellement à des besoins affectifs en invoquant l'autonomie, et, à l'inverse, quand on répond à des besoins d'autonomie par une attitude paternaliste.

⁷³ HES-SO, Plan d'études cadre, p. 7

⁷⁴ idem p. 9

Il est fort regrettable que les facultés de théologie délaissent la théologie pratique en général, la formation des intervenants dans les institutions partenaires de l'Etat plus particulièrement. Aussi la distance qu'elles affichent et pratiquent par rapport au travail des Eglises conduit à une situation comparable à des facultés de médecine sans clinique. Le résultat est paradoxal : ce sont les Eglises qui doivent à elles seules organiser la formation des aumôniers. Cette offre correspond aux besoins des hôpitaux et peut-être à ceux des établissements médico-sociaux, mais néglige les besoins des institutions sociales, notamment dans leur dimension de lieu de vie et de travail où il s'agit d'accompagner spirituellement des citoyens en situation de handicap et de marginalisation dans leur recherche de reconnaissance.

6. Définitions et concepts de la spiritualité

6.1. Sphères (Spiritualité, religion et philosophie)

Foi, pratique et pensée, - spiritualité, religion et sagesse -, autrefois, jusqu'au milieu du dernier siècle, pour la grande majorité de la population, appartenait à la même sphère, celle de la vie où le privé et le public, la famille, la communauté locale, l'Eglise et l'Etat, suivaient un même régime, fondé sur les mêmes principes et régi par les mêmes règles. Il n'y avait qu'une sphère globale, par rapport à laquelle les autres sphères ne se définissaient que comme sous-sphères. Depuis, ce système cohérent a éclaté, et l'individu se trouve aujourd'hui dans une multitude de sphères ou de sous-systèmes juxtaposés, en fonction de ses besoins, de ses activités et de son parcours personnel, et cela sur les deux axes, l'espace, comme espace social, et le temps, l'histoire de vie. Ce constat est devenu banal.

Là, où pour notre sujet il y a un intérêt particulier, c'est dans le renversement des rapports de force qui accompagne ce processus.

Autrefois, la religion se trouvait tout en haut du système, dominait les autres dimensions et englobait l'ensemble. Le terme « spiritualité » n'avait de pertinence qu'à l'intérieur du religieux, et cela d'une manière spécifique et quelque peu secondaire. Pas de spiritualité en dehors de la religion, en tout cas pas pour le « peuple », les gens simples, ceux et celles qui n'étaient pas des « gens d'esprit » et qu'on réduisait, même dans leurs activités que nous qualifierions aujourd'hui de « spirituelles », au charnel, voire au vulgaire (comme le mot le dit d'ailleurs). Au niveau institutionnel, le spirituel, en tant que religieux (pour quelques définitions voir plus bas, au chapitre 6.4.), était géré par l'Eglise, dans une société où le religieux servait « d'armature à l'organisation sociale » (Hervieu-Léger).

Aujourd'hui, ce n'est plus le religieux qui englobe le spirituel, mais le spirituel le religieux. Ce dernier n'est devenu qu'une des formes d'expression du spirituel. Cette transformation, ce glissement, s'est fait en quelques décennies.

« Dès lors que les sociétés modernes différenciées n'ont plus requis qu'une institution religieuse serve d'armature à l'organisation sociale, le religieux s'est trouvé disséminé à travers l'ensemble des sphères et des institutions spécialisées. »⁷⁵

« La laïcité est le résultat d'un processus historique qui a vu les diverses sphères de la société (juridique, politique, scolaire, médicale ...) s'émanciper progressivement de toute tutelle religieuse pour se développer de façon autonome »⁷⁶

⁷⁵ Danièle Hervieu-Léger ; La religion pour mémoire ; Cerf, Paris 1993, p. 52

⁷⁶ Jean-Paul Willaime ; Laïcité ; in : Encyclopédie du protestantisme ; Cerf / Labor et Fides, Genève 1995, p. 843

Les institutions sociales, en très peu de temps, ont été amenées à reprendre à leur compte la question du spirituel, qui, jusqu'il n'y a pas longtemps, a été géré par et avec l'Eglise :

- Continuer la collaboration avec celle-ci, mais sous une formule renouvelée, notamment « œcuménique », voire interreligieuse ?
- Prendre sur elles la responsabilité du spirituel, c'est-à-dire devenir elles-mêmes communautés spirituelles, voire religieuses, c'est-à-dire « communautés religieuses » ou « Eglises » ?
- Ou s'en abstenir totalement, ce qui voudrait dire renvoyer les résidents en matière de spiritualité à eux-mêmes ?

Du fait de la désinstitutionnalisation spirituelle aussi, les institutions sociales ne savent plus « d'office » où mettre et soigner la dimension spirituelle dans l'accompagnement des résidents : toujours à travers le seul religieux ou aussi à travers les autres dimensions de la vie des résidents ? Le spirituel, dans cette dernière et nouvelle constellation, comment le contenir et contrôler ?

Trancher pour l'une ou pour l'autre vision a des conséquences considérables sur la posture professionnelle des accompagnants et leur attitude face aux résidents :

- Dans le premier cas, - prolongement du modèle traditionnel sans y adhérer au fond -, ils peuvent laisser la responsabilité à quelques spécialistes, aumôniers, animateurs spirituels ou ecclésiastiques, qui s'en occupent lors de manifestations à part, voire « l'externaliser » et déléguer aux résidents eux-mêmes, là où ceux-ci peuvent s'associer à des communautés religieuses extérieures.⁷⁷
- Dans le deuxième cas, - en meilleure adéquation avec le monde tel qu'il est aujourd'hui, mais beaucoup plus exigeant et délicat -, ils sont sollicités à discerner dans chaque dimension de la vie la composante spirituelle, et sans confondre celle-ci avec le religieux : de l'alimentation aux soins, du travail aux loisirs, de l'architecture à l'organisation, aux structures de gestion et jusqu'aux finances. Ensuite il s'agit de développer et d'avoir une culture personnelle et institutionnelle qui respecte les différentes dimensions, - en gros physique, psychique, sociale et spirituelle -, sans les confondre dans la pratique, même là où elles se confondent, par exemple dans un repas ou lors d'une fête.

Le spirituel, où est-il alors, aujourd'hui ?

Ou bien Brecht ou Maslow, ou bien Froehlich ou Rawls ? « Zuerst das Fressen, dann die Moral » ou « Das Fressen und die Moral » ?

⁷⁷ Il est bien possible que les institutions qui revendiquent le plus fortement la laïcité choisissent cette approche, qui, de fait, est plus religieuse.

C'est-à-dire, le spirituel, se trouve-t-il ou bien tout en haut d'une hiérarchie (« pyramide de Maslow »), au-delà des autres, notamment de la réalisation de soi, ou bien est-ce une des composantes qui constituent ce qui fait l'être humain dans sa globalité (Andreas Froehlich), ou bien est-ce une dimension faisant partie de toutes les autres, dans une interpénétration mutuelle ; « corps et âme », « Parole et sacrement », « Loi et Evangile », « physique et métaphysique » ? Donc quelle est la qualité du « et », est-il plutôt « ou » ou plutôt « et ... et » : séparateur, juxtaposition, amalgame ou fusionnel ? Une sphère ou plusieurs sphères, hiérarchie des sphères ou interpénétration des sphères ? Les vastes discussions parfois interminables sur l'interdisciplinarité, la transversalité ou la multidisciplinarité dans les institutions sociales sont une expression matérielle de ces questions. En est une autre le débat sur une prise en charge « familiale » ou « professionnelle », « libérale » ou « communautarienne », institutions de « droit privé » ou de « droit public », « initiatives privées » ou « étatisation des institutions sociales » ? Je me demande même si des préoccupations comme la « médicalisation » ou la « psychiatrisation » des institutions sociales ne sont pas plus des questions spirituelles, et par là idéologiques⁷⁸, que véritablement matérielles.

Et c'est ainsi que nous arrivons à une des questions du mandat tel qu'il a été posé :

« ... analyser les liens pouvant exister entre les orientations thérapeutiques des institutions et la question des formes de spiritualité demandées ou offertes au sein des institutions ».

N'est-ce pas une question idéologique, dans le sens où les uns, très attentifs à la séparation des sphères⁷⁹, opéreraient rigoureusement pour des thérapies « classiques et scientifiques », confiant notamment la santé essentiellement aux médecins « traditionnels », les autres, attachés à une « prise en charge globale », défendraient aussi des thérapies « alternatives » et seraient enclins de miser sur des « effets thérapeutiques » de méthodes appartenant à d'autres sphères que de la seule santé ou du médical.

Sans vouloir trancher, je rends seulement attentif à trois réalités qui devraient nous faire réfléchir et nous empêcher de trop vite nous positionner pour l'un ou l'autre camp :

- La séparation des sphères, donc la différenciation, est aussi une question du développement individuel, physique, psychique et spirituel. Plus profond est le handicap, plus basiques ou basales, donc plus globaux, doivent probablement être l'accompagnement et les soins.
- Que les effets d'une méthode « classique », médicale ou autre, connue et établie pour des personnes « normales », ne sont pas forcément les mêmes pour des personnes souffrant d'un handicap.
- Ces deux premiers constats mettant plutôt en garde la médecine « classique » ou « conventionnelle », le troisième serait à sa défense :

⁷⁸ Voire même « religieuses » : quel est ton dieu ? quelle est ta vérité (absolue) ?

⁷⁹ Position qui peut avoir un arrière-fond ou bien libéral ou bien conservateur, comme l'observe Oliver O'Donovan, cf. chapitre 12

l'espérance de vie des personnes en situation de handicap qui, d'une manière importante, a augmenté, grâce aussi et surtout à la médecine « moderne ».

Foi et croyances, déjà très sollicitées dans le débat général sur les médecines « classique ou alternatives », sont alors encore beaucoup plus impliquées dans l'univers du handicap, et le spirituel, - comme question toujours, mais parfois aussi comme réponse potentielle -, devrait avoir sa place dans le travail en institution sociale.

Foi et croyances, ce qui est juste et ce qui est bien, mais aussi ce qui est beau et qui fait du bien, le spirituel, ce qui est et ce qui a de l'esprit, appartient à plusieurs sphères, comme fondement, comme essence ou/et comme perspective :

- la religion⁸⁰ : croire
- la philosophie⁸¹ : penser
- la science⁸² : savoir et expliquer
- l'éthique ou la morale⁸³ : agir
- et l'art⁸⁴ : fabriquer

Alors, du spirituel partout, comme autrefois le religieux ?

6.2. L'objet de la spiritualité ?

Voici quelques réponses données à la question « qu'est-ce que c'est, pour vous, la 'spiritualité' ? », glanées à gauche et à droite :

« *Ce qui permet le bien-être total, intérieur et qui mène à la vie en plénitude.* » (Françoise)

« *Ce qui aide à lire la bible et nourrit l'intériorité.* » (Henri)

« *C'est une des dimensions de l'être humain, la dimension de l'être intérieur qui aspire à trouver des réponses aux questions du sens de la vie.* » (Anne)

« *La fenêtre ouverte à Dieu. Ce qui fait de moi le temple de Dieu.* » (Erika)

« *C'est trouver un sens, donner un souffle à ma vie tout entière, c'est affronter les questions existentielles philosophiques qui habitent mon existence. C'est aussi ce*

⁸⁰ Hans Urs von Balthasar ; L'Évangile comme norme et critique de toute spiritualité dans l'Église ; Concilium 1965, no. 9, p. 11-24

Paul Tillich ; La dimension oubliée ; Desclée de Brouwer, 1969

⁸¹ Nayla Farouki ; La foi et la raison ; Flammarion, 1996

André Comte-Sponville ; L'esprit de l'athéisme ; Introduction à une spiritualité sans Dieu ; Albin Michel, Paris 2006

⁸² Hans-Peter Dürr et Walther Zimmerli (éd.) ; Geist und Natur, Über den Widerspruch zwischen naturwissenschaftlicher Erkenntnis und philosophischer Welterfahrung ; Scherz, Bern 1989

Samuel Leutwyler et Markus Nägeli (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005

⁸³ Alasdair MacIntyre ; Der Verlust der Tugend, Zur moralischen Krise der Gegenwart ; Campus, Frankfurt 2006 ; angl. After Virtue, A Study in Moral Theory; University of Notre Dame Press 1981

⁸⁴ Vassili Kandinsky ; Du spirituel dans l'art, Et dans la peinture en particulier ; Gallimard 1988

besoin de me recentrer, de réfléchir, méditer ce que je suis avec mon entourage. » (Francis)

« Se sortir du traintrain quotidien pour voir qu'il y a encore autre chose que le traintrain quotidien ; la religion, mais pas seulement la religion. C'est la curiosité, chercher autre chose. » (Jacques)

« La confrontation de chacun avec ses questions de sens et, partout, le vécu que la personne donne à cette confrontation. » (Christian)

« C'est la réflexion, l'action structurée ... , la concentration ou le relâchement de nos esprits occupés pour se retrouver, oriente notre esprit et notre personne vers Dieu. C'est une suite d'instant qui sont autant de piliers de vie. » (Guy)

Quand on parle de « spiritualité » apparaissent des réalités qui déploient l'espace et le temps, qui vont de l'intériorité personnelle à ce qui dépasse tout (« Dieu ») et cela dans la perspective d'un cheminement qui mène de la particularité de l'individu à l'universalité et à la plénitude.

Intériorité et extériorité, centrage et ouverture, moi et ce qui me dépasse, l'absolu, le non-moi, l'autre, Dieu : le paradoxe de la spiritualité expose le plus intime, le « soi », devant le tout et devant la question du sens que cet intime a et veut prendre, dans et face à ce tout qui le transcende. Le lien entre spiritualité et respiration, dont témoigne l'étymologie des deux mots, est donné : l'air, le souffle, qui a un air de rien, est l'élément le plus universel et le plus vital, que je partage avec tous, qui me relie à tous, le non-moi qui devient moi, l'inspiration, et que je rends à tous, l'expiration. Spiritualité est respiration ; ce que la respiration est pour le matériel, le physique, le spirituel l'est pour l'immatériel, le mental. C'est en même temps le plus privé et le plus public, espace privé et espace public, et espace qui unit le privé et le public.

Aujourd'hui, dans l'air du temps, la spiritualité est davantage une affaire de recherche personnelle qu'attribuée à une instance médiatrice, une institution comme l'Eglise ou la religion en général. Celles-ci, quand on parle de spiritualité, n'apparaissent que secondairement, fait, comme nous l'avons vu, tout à fait nouveaux. Le glissement de « religion » vers « spiritualité » est évident, avec en plus une préférence pour la dimension personnelle ; la réalisation de soi est maintenant l'enjeu central, pour les uns, et c'est probablement la majorité, à partir des ressources intérieures personnelles, - intériorité qui devient ainsi le siège et le lieu privilégié de la spiritualité, ce qu'on appelait autrefois (!) l'âme dont on ne parle plus beaucoup -, pour les autres à travers l'ouverture aux autres et l'ouverture à l'autre ; « immanence » et « transcendance » surgissent comme sujets, avec pour une bonne part une transcendance immanente dans le sens que ce sont les forces intérieures qui sont censées transcender le soi se trouvant devant des réalités faisant obstacle à la réalisation de soi. Le soi est appelé à dépasser le soi pour que celui-ci trouve l'autre soi, le « vrai » soi ; l'autre autre, individuel, communautaire ou institutionnel, fait désormais plutôt partie de ces obstacles se trouvant sur le chemin de la

réalisation de soi. Nous sommes en ce que Wade Clark Roof appelle le « self-ism »⁸⁵, la divinisation, je le dis sans polémique, du soi.

En résumé, en ce qui concerne la spiritualité et la quête spirituelle :

- L'intériorité l'emporte sur l'extériorité, la recherche personnelle sur les relations.
- Le relationnel, l'ouverture aux autres et au monde, là où il est toujours effectif, risque d'être instrumental et utilitaire ; l'intérêt pour autrui se limite à l'intérêt qu'il a pour la réalisation de soi.
- Nous avons un effet paradoxal : la spiritualité, au lieu d'ouvrir à l'altérité et la transcendance, conduit au repli et à « l'autocentrage » (« égocentrisme »⁸⁶).
- La réalisation de soi se passe d'institutions, voire même de communautés, donc notamment d'Eglise et de religion.

Pour le monde du handicap et de la marge la conséquence est double :

1. On n'y voit pas d'autre chose que le miroir ou le rêve brisés⁸⁷. En principe, il n'a pas d'intérêt en soi⁸⁸. Pour paraphraser Paul Ricœur, nous devrions dire que « l'autre comme soi-même » l'emporte sur le « soi-même comme un autre ». Il est devenu difficile de se reconnaître en autrui, et plus particulièrement en celui, celle qui, incontestablement, est « différent ».
2. Il est laissé à lui-même, au nom de « l'autonomie », ou renvoyé à des institutions, sociales ou ecclésiales, ou à l'Etat, dont on se méfie par ailleurs en tant qu'institutions.

Dans la ligne de ce passage de la religion vers la spiritualité, de la certitude vers l'incertitude, de l'institutionnel qui définit un cadre et qui donne des repères vers l'individuel en recherche, de ce qui est donné vers ce qui est à trouver, nous pouvons distinguer deux ensembles de réalités. Le premier rassemble des entités plus traditionnelles et religieuses, le second des entités plus « actuelles », modernes ou post-modernes ; ces deux ensembles sont en tension mutuelle, se questionnent et s'interpellent, se contestent et se répondent, se combattent et se nourrissent. A la suite de Paul Tillich on pourrait les appeler le « principe catholique » et le « principe protestant »⁸⁹, ce qui est donné et ce qui questionne le donné. Danièle Hervieu-Léger parle de « la religion partout » et du « religieux partout » :

⁸⁵ Spiritual Marketplace : Baby Boomers and the Remaking of American Religion, Princeton University Press 1999 ; p. 40

⁸⁶ Qui n'est pas mal en soi, aussi longtemps qu'il fait partie d'un mouvement double, de centrage et de décentrement, d'inspiration et d'expiration. L'égocentrisme est même constitutif pour les étapes de vie, les crises de développement à travers lesquelles l'individu doit se reconstituer, notamment l'adolescence. Dans ce sens, notre société avec ce qu'on appelle la « perte des repères », fonctionne d'une manière adolescente, avec le « jeunisme » généralisé comme symptôme.

⁸⁷ Simone Sausse ; Le miroir brisé, L'enfant handicap, sa famille et le psychanalyste ; Calman-Lévy 1996

⁸⁸ D'où le prolongement de l'eugénisme dans la médecine de reproduction moderne, p.ex.

⁸⁹ « *Die von mir oft gebrauchte Formel 'protestantisches Prinzip und katholische Substanz' bezieht sich fundamental auf die Einheit von Wort und Sakrament in der Vermittlung des göttlichen Geistes. ... Der Katholizismus hat immer versucht, alle Dimensionen in sein System des Lebens und Denkens*

De la religion ... partout ...

La tradition : quand les réponses devancent les questions

- La religion est tout ce qui fait mémoire et forme l'histoire qui précède et constitue l'individu⁹⁰.
- L'homme devant Dieu et le devoir de l'homme envers Dieu et autrui.
- L'Esprit Saint, Dieu lui-même qui anime tout.
- La mort et la vie, et la mort qui fait partie de la vie, et la vie au-delà de la mort.
- La vie intérieure comme vie de prière qui, portée et animée par l'Esprit, fait le lien entre ce qui est dedans et ce qui est dehors ; mais c'est le dehors qui définit le dedans.
- L'intimité, l'âme, qui appartient à l'Esprit, qui fait son salut, et Dieu qui en est le juge.
- L'âme et l'esprit d'un côté, le corps de l'autre et la distinction entre le corps et la chair.
- Le sacré et le profane, reliés par les symboles, les rites et la ritualité.
- Ce qui est esprit et ce qui est nature, avec l'esprit en-dessus de la nature.

... au religieux ? ... partout ? Le spirituel !

« La 'sécularisation' de ces sociétés (modernes) ne se résume plus uniquement au rétrécissement d'une sphère religieuse différenciée. Elle se marque tout autant dans la dissémination des phénomènes de croyance, qui confère une pertinence inattendue à la formule appliquée classiquement aux sociétés non modernes : 'il y a du religieux partout'. Religieux 'à la carte', religieux 'flottant', croyances 'relatives', nouvelles élaborations syncrétiques : le religieux 'en vadrouille' dont parla un jour J. Séguéy est désormais placé, dans son indétermination spécifique, au centre de toute réflexion sur le religieux des sociétés modernes. » (Danièle Hervieu-Léger⁹¹)

La recherche : quand les questions restent sans réponses

Le spirituel n'étant plus « dé-finit », - « dé-terminée » par la religion et ses entités en termes définis comme « Dieu », « Esprit », « âme », « au-delà », « ciel et terre » -, devient flou. Il s'agit désormais de le redéfinir dans une recherche personnelle et d'y trouver les entités et les réalités qui permettent à l'individu de toujours « dé-terminer » le mystère de sa vie pour surmonter les obstacles qui s'y posent. L'entreprise est difficile, mais inévitable, et le retour

einzubeziehen, aber er hat dabei in wachsendem Masse die Seite geopfert, die in der prophetischen Kritik der Religion und dem protestantischen Prinzip zum Ausdruck kommt. » Paul Tillich ; Systematische Theologie ; Bd. III, de Gruyter, Berlin 1987, p. 146s

⁹⁰ Ce qui correspond à la bonne étymologie du terme « religion », dérivé du latin « *relegere* », « recollecter, reprendre pour un nouveau choix, revenir à une synthèse antérieure pour la recomposer » (Benveniste, Émile ; Le vocabulaire des institutions indo-européennes ; vol. 2 ; Les Éditions de Minuit, Paris 1969, p. 265)

⁹¹ La religion en mouvement, Le pèlerin et le converti ; Flammarion, Paris 1999, p. 22

impossible. Le glissement sémantique est-il aussi l'expression d'un changement de fond ?

- La « recherche de sens » remplace l'orientation perdue. D'où venons-nous si le soleil ne se lève plus à l'Orient ? Vers quoi allons-nous s'il n'y plus de Royaume ?
- « L'éthique » remplace la morale, et les « valeurs » les vertus.
- Le « choix personnel » l'emporte sur la vérité⁹².
- On parle « d'autonomie » quand on veut dire « liberté », et de « liberté » quand on veut dire « autodétermination ».
- On parle « d'absolu », tout en disant que « tout est relatif ».
- Et ce qui est « transcendant » ne l'est pas forcément.

Au lieu de choses concrètes, - d'objets, « Die Sache Gottes » (Hans Küng), même si derrière celle-ci se cachent des choses abstraites -, nous nous retrouvons aujourd'hui devant des concepts. Pouvons-nous dire que, par opposition à la religion, la spiritualité n'a pas d'objet ? Et en conséquence, ne pose pas de résistance⁹³, rendant finalement difficile la construction du soi ?

6.3. Etymologie et histoire des idées et des concepts

« Le substantif abstrait *spiritualitas* (ou *spiritalitas* ...) dérive de l'adjectif *spiritualis* (*spiritalis*). ... cet adjectif est une création du latin chrétien, sur le modèle *carno-carnalis* ... Il a été employé très tôt pour traduire le grec *pneumatikos* dans les anciennes versions des Épîtres pauliniennes, en particulier 1 Cor 2,14-3,3 où apparaît la gradation *carnalis* - *animales* (*psychikoi*) - *spirituales* (texte fondateur ...) »⁹⁴

« Quant au substantif *spiritualitas*, il apparaît beaucoup plus tôt qu'on ne le pense généralement. Il prendra successivement trois sens principaux, que l'on retrouve dans les dérivés français :

- 1) un sens *religieux*, appliqué à la vie spirituelle (dès le 5^e s.) ; dans cette acception, il s'oppose parfois à *carnalitas*, ou *animalitas* (cf. 1 Cor.) ;
- 2) un sens *philosophique*, pour désigner une « mode d'être » ou un « mode de connaître » ... ; son opposé est ici *corporalitas* ;
- 3) un sens *juridique* qui englobe ce qu'on appelle alors les *spirituales* (biens et fonctions ecclésiastiques, administration des sacrements,

⁹² « ... l'enjeu religieux, en Occident tout au moins, n'est pas l'établissement de la vérité, mais le choix d'une spiritualité, pour ne pas dire d'une religion, en vue de l'épanouissement personnel et de la convivialité sociale. » (Campiche, Roland J. ; Les deux visages de la religion ; Labor et Fides, Genève 2004)

⁹³ N'oublions pas qu'« objet » veut dire ce qui est « jeté devant » et qui, en tant que tel, fait « obstacle », « est posé devant, se tient devant ». Il y aurait des choses (!) à dire à partir de la psychologie du développement, avec Mélanie Klein ou Donald Winnicott.

⁹⁴ Michel Dupuy ; Spiritualité, in : Dictionnaire de la spiritualité ; Beauchesne, Paris 1990, p. 1142

juridiction, objets du culte ...) ; le terme antithétique est ici *temporalitas*. »⁹⁵

« L'esprit », en latin « spiritus », est à l'origine de « spiritualité » et de « spirituel ». Dès l'Antiquité son champ couvre tout ce qui n'est pas matériel, corporel et charnel, alors tout ce qui est en opposition ou en complément avec celui-ci, donc avec ce qu'on qualifierait aujourd'hui peut-être de matériel, de biologique ou de naturel. C'est un attribut du divin et de l'homme rattaché au divin ou habité et animé par lui, une qualité de ce qui fait l'essence humaine au-delà de sa matérialité (substance) et de sa corporéité (forme). Son rapprochement avec l'air et la respiration, aussi longtemps que la matérialité de ceux-ci est ignorée, devient évident : « esprit, respiration, inspiration, expiration, spirituel, spiritualité », *pneuma*, « esprit » en grec, *pneumatikos*, l'adjectif « spirituel », ce que nous retrouvons dans « pneu, pneumatique, pneumatologie et poumon ». Avec le souffle, l'animation et la réanimation, le « souffle de vie » et « rendre le souffle » ou le « dernier souffle », nous sommes confrontés aux limites de la vie, à la question de la mort et de la vie, à ce qu'il y a avant et ce qu'il y a après, donc, inévitablement, à la question de Dieu et à ce qu'il y a ou qu'il n'y a pas de « divin » ou de « spirituel » en l'homme.

Dans le christianisme, avec Paul, l'être spirituel s'est opposé au charnel, à la nature animale de l'homme, à l'instinct des sens, au sensuel et au passionnel, aux désirs charnels et sexuels.

Avec les Lumières, « spirituel » et « intellectuel » deviennent synonymes et sont expressions de raffinement.

Le terme « spiritualité » dans le sens moderne, se substituant de plus en plus au religieux, est récent ; il a été introduit dans les débats et conceptualisé dans les années soixante par Hans Urs von Balthasar.

« ... il faut chercher le sens primitif du mot (spiritualité) dans la conscience humaine en général, où se pose déjà d'ailleurs la question de l'unité et de la multiplicité. Le mot de spiritualité peut ici nous guider et nous donner au moins un point de départ : il place le *spiritus*, l'esprit, au centre, et cela d'une manière assez ample pour correspondre exactement à l'usage de toute l'antiquité (le *vous* d'Anaxagore à Plotin), à l'usage chrétien (le *pneuma-spiritus*, des Alexandrins aux Victorins, aux Spirituels, aux réformateurs, aux Piétistes), à l'usage moderne (surtout chez Hegel : l'esprit, résumé subjectif et objectif de l'être). »⁹⁶

Pour moi personnellement, le champ qui est couvert par le mot spiritualité correspond à celui de la racine « -rt- » indo-européenne, qu'on trouve notamment dans « rite, art, artisanat et articulation ». Celle-ci indique ce qui est bien mis ensemble, ajusté, correct, en ordre, juste et saint. A l'origine dans la construction en bois ou en pierre, il s'agissait de bien mettre ensemble, d'ajuster les différents

⁹⁵ idem p. 1143

⁹⁶ Hans Urs von Balthasar ; L'Évangile comme norme et critique de toute spiritualité dans l'Église ; Concilium 1965, no. 9, p. 11-24

éléments, de faire en sorte que les pièces aillent ensemble, p.ex. les poutres d'un blockhaus, l'articulation étant la partie où les éléments « s'imbriquent » les uns dans les autres. Par la suite il y avait transposition au mental et au calcul. Un rite est une art-iculation. Il comporte une dimension d'ordre (aussi d'ordre sacré) et de droit⁹⁷. Dans la sphère religieuse, la pratique du « rite » est l'art de bien mettre ensemble, de bien articuler les différentes étapes et séquences de vie, dans l'espace et dans le temps.

La spiritualité désigne maintenant ce moment quelque peu suspendu et labile où les éléments s'articulent grâce à une présence mystérieuse, une sorte d'altérité, « l'entre », « das Zwischen » d'un Martin Buber⁹⁸. On peut la comparer à la respiration, au moment suspendu entre inspiration et expiration, où ce n'est ni l'un, ni l'autre, mais, en même temps, l'un et l'autre. Elle comporte aussi ce mouvement qui fait que l'articulation se fait ou se défait. Le souffle qui ébranle la construction permet à celle-ci de se mettre bien en place ou, au contraire, la fait tomber et s'écrouler. La spiritualité a donc autant une dimension constructive et stabilisatrice qu'une dimension critique et prophétique⁹⁹. La métaphore de l'air et du vent, - brise, souffle ou tempête -, la représente bien, dans sa potentialité entre silence apaisant et dérangement bouleversant : l'indo-européen « speis- », « blasen » en allemand, en latin *spiro, spirare*, « blasen, wehen, hauchen, atmen », *spiritus* « Hauch, Atem, Seele, Geist »¹⁰⁰.

D'une façon hypothétique et quelque peu ludique, je sépare « spiritus » en « spi- », « souffler », et « -ritus », « articulation », ce qui donnerait : la spiritualité est le mouvement, qui permet une bonne articulation entre les différents éléments d'une construction :

- « Construction » de l'identité religieuse et sociale : l'articulation d'étapes de vie grâce aux rites de passage ou l'articulation des convictions et croyances d'une personne avec sa situation de vie et les crises qu'elle doit traverser (bonheur et malheur, bien-être et mal-être, deuils, souffrances, maladie, peurs et angoisses, etc.)

⁹⁷ « *t*-Bildungen von *ar-*, ‚zusammengefügt‘ ; *rta-*, ‚passend, recht‘ ; *rtena*, ‚rite‘ ; *rtu-h*, ‚bestimmte Zeit, Ordnung, Regel‘ ; *rti-h* „Art, Weise“ » (Julius Pokorny ; Indogermanisches etymologisches Wörterbuch ; Francke, Bern 1959 ; p. 56) ; « *ar-*, ‚fügen, passen‘, ... vom planmässigen Aufeinanderlegen beim Holzbau, auch Steinbau?, und vom Aufstapeln von Hölzern, aber auch vielfach auf geistiges Zurechtlegen, Berechnen übertragen », p. 55 ; « *ar-* idée de jointure, d'arrangement ... , art, artiste, articulation, rite, rituel, harmonie' » (Dictionnaire des racines des langues européennes ; Larousse, Paris 1949, p. 8s)

⁹⁸ Le tiers absent-présent dans une relation duale ; dans la Trinité l'Esprit communicateur entre Dieu Père et Fils.

⁹⁹ Dans notre contexte des institutions sociales nous verrions la fonction stabilisatrice de la spiritualité là où des individus ou des collectifs confrontés aux aléas de la vie risquent de plonger dans le chaos, la fonction critique voire destabilisatrice, la « prise de conscience » là où la vie d'une institution risque de se figer dans le structurel, le procédural, l'idéologique, etc.

¹⁰⁰ Julius Pokorny, p. 796

- Liturgie, culte ou messe chrétiens : l'épiclese, l'invocation de l'Esprit Saint lors des sacrements, l'articulation entre le ciel et la terre, Dieu et l'homme, la transsubstantiation¹⁰¹ des espèces lors de l'eucharistie, etc.
- Dans l'art l'articulation des composantes, - mots, notes, couleurs, etc. -, de sorte qu'une présence autre se dégage, au-delà des mots, des notes ou des couleurs
- Dans l'artisanat, c'est-à-dire la fabrication, l'articulation des éléments afin que la construction remplisse sa fonction aussi efficacement et harmonieusement que possible ; même avec sa dimension esthétique, qui s'appelle en l'occurrence « design (industriel) »
- L'art professionnel, l'art médical ... jusqu'à la « beauté du geste », où la technique, l'éthique, le déontologique et l'esthétique coïncident.

L'étude la plus complète sur l'histoire et la sémantique des mots « spiritualité » et « spirituel » dans la langue française jusque dans les années cinquante a été menée par Sœur Lucy Tinsley :

¹⁰¹ Consubstantiation pour Luther, « pur » symbole pour Zwingli ; ces divergences reflètent justement l'état « entre » : pain – corps du Christ, naturel – surnaturel, humain – divin, terre – ciel ; « et ...et », et l'un et l'autre, « ni ... ni », ni l'un, ni l'autre, « ou », l'un ou l'autre, « ou bien ... ou bien », ou bien l'un, ou bien l'autre. cf. aussi Jean-Yves Dartiguenave ; Rites et ritualité ; L'Harmattan, Paris 2001, p. 39 et 61. Ce n'est pas seulement une question de foi ; il s'agit d'un état tiers difficilement descriptible, comme ce moment entre inspiration et expiration, dont on ne sait pas s'il fait partie de la respiration ou non. Plus radicalement, il représente le moment entre la vie et la mort, qui n'est pas, lui non plus, une limite infime, mais un espace, un laps de temps. La même problématique s'exprime à travers les collaborations dites « inter-, trans-, pluridisciplinaires », dont on espère qu'elles dégagent un surplus. On est dans le « méta » ...

Lucy Tinsley ; The French Expressions for Spirituality and Devotion, A Semantic Study; The catholic University of America Press, Washington 1953

SPIRITUALITAS and ASCETAE ... are striking examples of words not found in the *Vulgate*, but which did develop in the early Christian centuries and then practically disappear even in Latin, having in consequence no place in early Old French. (p. 10)

SPIRITUALITAS (formed on the adjective SPIRITUALIS) was the product of Ecclesiastical Latin, and while always very rare, probably never became entirely obsolete. (p. 11)

St. Paul (p. 18)

CARO	SPIRITUS
Old man ; unregenerated	New man ; regenerated by Baptism and Holy Spirit

St. Bernard (p. 18)

AMOR CARNALIS	AMOR RATIONALIS	AMOR SPIRITUALIS
Legitimate end essential concerned	Makes use of much of data	Includes MYSTIQUE;
love of self, love of friends such;	under CHARNEL; but	largely with God purely as
and relatives; <i>devotion</i> associated with the sensible; imagery; Humanity of Christ	emphasis on <i>consideration, meditation</i>	<i>Verbum</i> – but not now as Man; absence of imagery, sense aid. Absolutely disinterested love the aim, but St. Bernard doubts possibility in this life

The Romans, no doubt following the Greeks with their corresponding word *pneuma*, and through the analogy of ideas of subtlety and incorporeality, derived the meanings : *souffle divin, esprit divin, inspiration*, whence *esprit, âme*. The Church then used SPIRITUS in a special manner for the Holy Spirit : SPIRITUS SANCTUS, or simply SPIRITUS. From this were derived first SPIRITUALIS and then SPIRITUALITAS. ... (p. 68)

In the *St. Thomas Lexicon*, SPIRITUALIS is defined as a synonym for *immaterialis; incorporalis* and *incorporeus*; the opposite of *animalis, carnalis, materialis, corporeus, naturalis, civilis, saecularis* and *mundanus*. Although the "thing" defined is very positive, it is an absolute concept and so theses negatives are all helpful in building the notion of SPIRITUALIS. (p. 70)

The three - DÉVOTION, PIÉTÉ, SPIRITUALITÉ – tend to converge, expressing *attitude or relationship to God*. But many of the connotations of SPIRITUALITÉ, especially those showing it as the opposite of that which is material, corporeal, carnal, etc., may be considered apart from any attitude or affective relationship of the soul towards God. (p. 71)

In the meantime the secularism characteristic of this period has rapidly forwarded the tendency to concentrate the application of the term *esprit* upon intellectual acumen alone. This had begun with a humanistic interest in the intellectual and reasoning aspects of spirit, *esprit*, and, through the passion for every form of "raffinement", Italian at first, but developing with a peculiar verve and vigor in the milieu of French Classicism and Enlightenment. The finished *homme d'esprit* or *homme spirituel* is typified for us by Voltaire ... (p. 153)

SPIRITUALITÉ ... has, for the first time (*XVIIth and XVIIIth centuries, AK*), become firmly established in the heart of our area as the substantive form of SPIRITUEL, which still remains constant – not appreciably affected by the new secular meaning – in its religious connotations in the sense of St. Paul. The distinction is definitely formulated that SPIRITUALITÉ as the general term covers ASCÈSE as its active and ordinary phase, and MYSTIQUE as the passive, infused, and extraordinary phase. (p. 243)

The outstanding present-day fact about SPIRITUALITÉ as a word is that it is now used almost entirely as a synonym for either "VIE SPIRITUELLE" or "SCIENCE SPIRITUELLE" (apart from the basic designation of *spiritual being* or *spiritual qualities*). Both SPIRITUALITÉ and VIE SPIRITUELLE – or equivalent expressions – are universally accepted as general terms covering ASCÈSE and MYSTIQUE as subdivisions. ...

It is only within the last few years – with visible increase by the decade – that works appeared in which the term SPIRITUALITÉ is not far to seek. In the most abstract and general sense, as indicating the *field*, or a particular system or type of spirituality, it is now quite common, especially in titles. (p. 271)

6.4. Définitions de la spiritualité

La spiritualité : comment définir l'indéfinissable ?

« Spiritualité ! Un terme à géométrie variable, suffisamment flou et suggestif pour devenir, par les temps qui courent, le commode fourre-tout du prêt-à-penser et des idées à la mode ... »¹⁰²

« Yet words like spirit and spiritual remain difficult to grasp. As Augustine said about time, their meaning seems fairly obvious until we try to define them. ... »¹⁰³

« The more you understand our thinking, the more you find it difficult to talk about it. The purpose of my talking is to give you some idea of our way, but actually, it is not something to talk about, but to practice. The best way is just to practice without saying anything. »¹⁰⁴

« Elisabeth Michel le dit fort bien, que 'la dimension spirituelle de l'être se situe toujours au-delà de ce que nous pourrions en dire'. »¹⁰⁵

Tout le monde parle de spiritualité, mais rares sont ceux qui la définissent.

On en parle, on a peut-être une idée de quoi on parle, - idée très personnelle d'ailleurs, un droit qu'on revendique, et à juste titre -, on pense être au clair avec soi-même, on pense savoir de quoi on parle, mais, du fait que ce dont on parle est très personnel, on ne vérifie pas si ce dont on parle est la même chose pour tous, pour autrui aussi : nous sommes dans ce phénomène que Theodor Adorno appelle « **das verdinglichte Bewusstsein** », une « conscience chosifiée », de termes ou de notions qu'on utilise sans les mesurer et les vérifier par rapport à leur contenu véritable :

« ... der Begriff des verdinglichten Bewusstseins ... Ich meine hier damit dieses ..., dass Begriffe ... überhaupt nicht mehr gemessen werden an dem, was sie beinhalten, und dass das, was sie beinhalten, nicht gemessen wird am Begriff ; sondern dass der Begriff stillgelegt wird und dass man zu dem Begriff ein Verhältnis einnimmt, ohne dass man dem Wahrheitsgehalt, auf den er sich bezieht, überhaupt noch nachfragt ... ohne dem nachzufragen, was nun an geistigen Inhalten erscheint. ... »¹⁰⁶

Slavoi Zizek comme psychanalyste nous rappelle le « **signifiant vide** » de Lacan :

¹⁰² Jean-François Habermacher ; Vous avez dit spiritualité ? Cèdres Formation - Séminaire de culture théologique ; Internet, 2003, www.cedresformation.ch

¹⁰³ Wade Clark Roof ; Spiritual Marketplace : Baby Boomers and the Remaking of American Religion, Princeton University Press 1999, p. 34

¹⁰⁴ Shunryu Suzuki ; Zen Mind, Beginner's Mind ; New York 1970 ; cité in : Samuel Leutwyler; Spiritualität und Wissenschaft : Zwei Wege, die Welt wahrzunehmen, p. 19

¹⁰⁵ Cosette Odier ; Accompagnement spirituel ou « faire passer un chameau par le trou d'une aiguille ... » ; Frontières, 2004, p. 70

¹⁰⁶ Theodor Adorno ; Vorlesung über Negative Dialektik ; Suhrkamp, Frankfurt 2007, p. 41s

« ... dès la fin des années 1950, il (Lacan, AK) a insisté sur le fait que le 'point de capiton', le Signifiant Maître quasi transcendantal garantissant la consistance du grand Autre, n'était en dernier ressort qu'un leurre, un signifiant vide, sans signifié. Il suffit de rappeler la fonction de la communauté : le Signifiant Maître qui garantit la consistance de celle-ci est un signifiant dont le signifié est une énigme pour ses propres membres ; personne ne sait vraiment ce qu'il signifie, mais chacun présuppose, d'une certaine manière, que les autres, eux, ils savent : il doit bien signifier la 'chose' puisqu'ils l'utilisent tout le temps ... »¹⁰⁷

Dans la littérature qui traite la question, je distingue au moins quatre approches pour définir le spirituel et la spiritualité :

- a) Les auteurs qui se donnent « l'esprit » comme point de départ et qui travaillent ensuite avec l'étymologie et l'histoire des mots et des concepts
- b) Ceux qui s'en approchent par la négative et se demandent à quoi le spirituel s'oppose
- c) Les auteurs qui cherchent et décrivent les concepts qui délimitent et circonscrivent le spirituel et la spiritualité
- d) Ceux qui partent d'une manière la plus classique, du religieux et de la religion dont est issue toute spiritualité ; les uns prolongent la tradition religieuse, les autres, en s'y opposant, font de même, mais en la réfutant. Le contenu reste le même, ce qui change est le signe (« das Vorzeichen », le plus ou le moins devant « le » chiffre).

a) Etymologie et histoire des mots, avec « l'esprit » comme point de départ et centre de la réflexion

C'est l'approche que j'ai esquissée dans le chapitre précédent (6.3.) ; elle a été menée de la manière la plus détaillée par Sœur Lucy Tinsley. Celle-ci a publié son étude en 1953¹⁰⁸, donc avant ou juste au début du grand bouleversement qui a fait voir se dissocier « religion » et « spiritualité ». A la même époque Hans Urs von Balthasar l'a magistralement conceptualisée¹⁰⁹.

Cette approche est, encore aujourd'hui, une démarche quelque part mystique, fortement liée à la liberté de l'esprit, qui laisse ouvert le cheminement et son aboutissement, soit-il religieux ou non. C'est sûrement l'approche qui reste la plus fidèle à « l'esprit de la spiritualité », mais aussi celle qui se laisse la moins contrôler. Dans ce sens, elle correspond au mieux à l'univers du handicap et de la « folie », mais inquiète comme celles-ci notre époque qui cherche à tout maîtriser. C'est

¹⁰⁷ Slavoj Zizek ; Fragile absolu, Pourquoi l'héritage chrétien vaut-il d'être défendu ? Flammarion, Paris 2008, p. 168s

¹⁰⁸ Lucy Tinsley ; The French Expressions for Spirituality and Devotion, A Semantic Study; The catholic University of America Press, Washington 1953

¹⁰⁹ Hans Urs von Balthasar ; L'Évangile comme norme et critique de toute spiritualité dans l'Église ; Concilium 1965, no. 9, p. 11-24

l'approche des art-istes ! C'est aussi elle qui interroge le plus et met fondamentalement en question mon mandat même ; elle dit : vouloir dé-finir la spiritualité est un non-sens.

b) Définition par la négative : à quoi s'opposent le spirituel et la spiritualité ? Comment saisir ce qui ne se laisse pas saisir ?

Dé-finir, dé-limiter la spiritualité, l'insaisissable, par ce qui s'y oppose, par ce qui se laisse saisir !

Il est simple de dé-finir la spiritualité par la négative, en nous y approchant par ce qu'elle n'est pas, parce que ce qu'elle n'est pas, cela est tangible et maniable (« handfest »). Cette approche se fait dans l'espoir que par la suite le tangible nous offre les métaphores et paraboles qui nous permettent de concrétiser ce qui nous échappe autrement. Nous « touchons du bois » avec Carl Friedrich von Weizsäcker :

« Geist - das meint vielleicht Bewusstsein; Natur - das meint vielleicht Materie? Englisch vielleicht *mind and matter* ? Sie kennen den Scherz: « What is mind? No matter. What is matter? Never mind ! » Lateinisch vielleicht *mens*, oder lieber *animus* oder *anima* ? *Materia* ist ein lateinisches Wort, es bedeutet Holz. Es ist die philosophische Übersetzung des griechischen Terminus *hyle*, der auch Holz bedeutet¹¹⁰. Holz ist das « Material » par excellence, aus dem man Häuser, Tische, Stühle macht¹¹¹. Geist: Ist das er griechisch *psyche* oder *nus* oder *pneuma* ? *Psyche* heisst ursprünglich Atem, *nus* heisst sehende Wahrnehmung, *pneuma* ist Wind oder wieder Atemhauch. Lauter Gleichnisse braucht die Sprache, um von dem zu reden, was wir suchen. »¹¹²

Esprit, opposé à nature, nature comme matière, esprit, peut-être conscience ?

Donc définir le spirituel par ses opposés, - ce que fait le dictionnaire, qui est par essence même censé de dé-finir, et si ce n'est que par le langage -, définir même ce qui ne laisse pas finir :

« **Spirituel**, D. *Geistig* (au sens religieux, *Geistlich*) ; E. *Spiritual* ; I. *Spirituale*

A. Opposé à *matériel, corporel* : qui appartient à l'esprit au sens C ; qui est esprit, et non chose perceptible dans l'espace. « Il est aisé de juger de même que l'âme est un automate spirituel » (Leibniz ; Théodicée § 403).

B. Opposé à *charnel* : qui concerne l'esprit en tant qu'opposé à la chair, à la vie animale.

¹¹⁰ Le « *hyle* », le « bois » moderne, s'appelle aujourd'hui dans notre contexte le « bio-psycho-social », si cher aux milieux socio-médicaux et socio-éducatifs. Cf. chapitre 10 sur « La santé » ou le site de l'EESP, www.eesp.ch, « Les domaines de formation ».

¹¹¹ Nous voilà de nouveau dans l'art-iculation.

¹¹² Carl Friedrich von Weizsäcker ; Geist und Natur ; in : Dürr, Hans-Peter ; Zimmerli, Walther ; Geist und Natur, Über den Widerspruch zwischen naturwissenschaftlicher Erkenntnis und philosophischer Welterfahrung ; Scherz, Bern 1989, p. 17

C. Qui appartient à un ordre de choses ou d'idées religieuses, et, spécialement, mystique.

« Exercices spirituels. »

Opposé, dans certaines expressions, à *temporel* : qui appartient à la vie (surtout à la vie religieuse) de l'esprit, par opposition aux intérêts pratiques, mondains. « Le pouvoir temporel, le pouvoir spirituel. » - « Le régime positif rendra le gouvernement de plus en plus spirituel et de moins en moins temporel, en systématisant la marche naturelle de l'association humaine. » (A. Comte ; Politique positive ; p. 306-307) »¹¹³

Le spirituel, comme esprit, une évidence, s'oppose au :

- Matériel
- Corporel
- Charnel
- Temporel

« ... (le mot « spiritualité ») ... il indique que l'homme ... se comprend comme esprit et se définit par l'esprit - et non par la matière, ni par le corps, ni par l'instinct. Mais l'esprit ouvre clairement, quoique mystérieusement, la totalité de l'être, et celle-ci est une totalité absolue. »¹¹⁴

c) Définir la spiritualité à travers les réalités et concepts qui la délimitent et la circonscrivent

Une autre manière de définir la spiritualité peut se faire à travers les réalités et les concepts qu'elle évoque, auxquels elle fait implicitement appel, qui la délimitent et la circonscrivent :

« ... 'au-delà du langage, du rituel, de la religion, le spirituel est cet espace en soi secret où chacun construit le sens de sa vie, en s'interrogeant sur sa présence au monde et une transcendance possible. Le spirituel est notre identité originelle comprenant une dimension immanente à la personne elle-même, elle permet la relation à l'autre en sentiments et en émotion, une dimension transcendante, enracinée dans l'homme, elle le relie au sacré qui l'habite'. (Claude Rougeron, cours en mars 2001 : La dimension spirituelle dans le soin) »¹¹⁵

« La spiritualité de la personne hospitalisée est définie par la cohérence singulière qu'elle donne à connaître lorsqu'elle déclare son sens à l'existence,

¹¹³ André Lalande ; Vocabulaire technique et critique de la philosophie ; PUF, Paris 1985

¹¹⁴ Hans Urs von Balthasar ; L'Évangile comme norme et critique de toute spiritualité dans l'Église ; Concilium 1965, no. 9, p. 12

¹¹⁵ Etienne Rochat et al. ; Rapport du Groupe de Travail sur la prise en compte de la dimension spirituelle chez les personnes hospitalisées en CTR ; Groupe Label CTR, Orbe 2004, p. 7

manifeste ses valeurs et désigne sa transcendance. Cette cohérence fonde son identité. »¹¹⁶

« ... "spiritual". More than any other, it is the experiential face of religion that takes on current prominence ... »¹¹⁷

« ... recent panel : "Spirituality is a very difficult word to define. An adequate definition would include reference to a relationship with something beyond myself (known as "Creator", "God", "transcendent power", etc.) that is intangible but also real. It would recognize that spirituality is the source of one's values and meaning, a way of understanding the world, an awareness of my "inner self", and a means of integrating the various aspects of myself into a whole." Spirituality encompasses all four above-mentioned themes : a source of values and meaning beyond oneself, a way of understanding, inner awareness, and personal integration. ... In a very fundamental sense, what is at stake is a viable conception of the "self". »¹¹⁸

« Breitbart ... définit la spiritualité comme 'ce qui permet à une personne de faire l'expérience de la signification transcendante de la vie. La spiritualité est une construction qui implique les concepts de Foi et de Sens'. Il ajoute plus loin que "la dimension de la 'foi' (faith) est plus souvent associée à la religion et aux croyances religieuses, alors que la dimension du 'sens' (meaning) est un concept plus universel qui peut exister pour des personnes religieuses ou non." »¹¹⁹

Les réalités et concepts suivants surgissent:

- « Le langage, le rite et la religion », donc de l'institutionnel, censés donner du sens, donc du sens donné, donc identité donnée
- La « transcendance », pour les uns comprise comme extériorité (Breitbart, Roof), pour d'autres comme intériorité (Rougeron), « enracinée dans l'homme » (est-ce encore transcendance ?)
- Le « sacré », immanent, « qui l'habite » (Rougeron), transcendant, « Créateur, Dieu » (Roof)
- L'« expérience », « sentiments et émotions »
- La « construction de sens », le « sens » comme « signification »
- Les « valeurs », sources et expressions
- Le « Soi », l'« identité », identité donnée, identité construite
- L'« unité », de la personne et du monde dont elle fait partie

¹¹⁶ Etienne Rochat ; Souffrir de douleur existentielle - Vers une reconnaissance de la détresse spirituelle ? palliative-ch no. 2, 2005, p. 10

¹¹⁷ Wade Clark Roof ; Spiritual Marketplace : Baby Boomers and the Remaking of American Religion, Princeton University Press 1999, p. 33

¹¹⁸ idem p. 35

¹¹⁹ Cosette Odier ; Accompagnement spirituel ou « faire passer un chameau par le trou d'une aiguille ... » ; Frontières, 2004, p. 70

Je discerne, dans l'espace et dans le temps, dans l'ensemble de l'espace-temps :

Un fondement	« Immanence » et « Transcendance » « Foi »
Une structure	« Langage » « Valeurs » « Rites » « Religion » « Sens » comme signification (<i>meaning</i>)
Une direction Un point de départ Un point d'arrivée	« Sens » comme orientation « Intériorité » et extériorité
Un mouvement	« Expérience » « Construction »

A partir de là, encore spéculatif et hypothétique, nous pouvons décliner, - sans a priori sur leurs valeurs et indépendamment de la question de l'autonomie et de l'hétéronomie -, la spiritualité, l'identité et le sens de la vie comme suit :

	Particularité	Universalité
Intériorité	<ul style="list-style-type: none"> - « Spiritualité et identité » comme immanence à discerner au fond de sa personne, à développer et à réaliser - « Sens » dégagé par la réalisation de soi - « Expérience » de soi comme soi-même 	<ul style="list-style-type: none"> - « Spiritualité et identité » comme immanence à construire à la découverte de la transcendance d'autrui - « Sens » dégagé par la réalisation de soi à l'image et devant autrui - « Construction » de soi comme soi-même
Extériorité	<ul style="list-style-type: none"> - « Spiritualité et identité » comme transcendance à recevoir et à accueillir - « Sens » donné par la réalisation de soi comme autrui - « Construction » de soi comme autrui 	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans une « spiritualité » transcendante qui donne « identité » - « Sens » donné par la réalisation d'autrui - « Expérience » de soi comme autrui

Il se pourrait qu'un lien existe entre ces modalités et le développement du jugement moral et religieux, et que ce qui semble incohérent à un certain stade du développement soit cohérent à un autre stade.

d) Saisir la spiritualité en comparaison avec ou à partir du religieux et de la religion dont elle est issue et auxquels elle est toujours liée, mais aussi face à ou en opposition avec eux

L'approche précédente essaie de décrire la spiritualité par ses facettes multiples qui émergent quand on l'évoque. L'approche par comparaison avec le religieux et la religion joue parfois sur leur complémentarité, parfois sur leur polarité, voire leur opposition :

*« Rousseau ... formule ainsi la distinction entre spirituel et religieux : La spiritualité implique des questions (issues) universelles d'intention (purpose) et de sens (meaning) de la vie et appartient à l'essence humaine en quête de valeurs transcendantes. ... En comparaison la religion comprend une croyance structurée qui aborde les questions spirituelles souvent au moyen d'un code éthique et philosophique incluant la foi en un Dieu ».*¹²⁰

*« C'est ainsi que l'on pourrait définir provisoirement la spiritualité comme cette ouverture de l'être humain à une dimension qui le dépasse tout en l'incluant, et qui, par conséquent, le décentre et l'élargit. Ainsi caractérisée, la spiritualité ne doit bien entendu pas être confondue avec la religion, laquelle est une expression particulière, un cadre défini dans lequel la spiritualité peut se manifester et se vivre. »*¹²¹

*« On qualifie de "spirituels" les aspects de la vie humaine liés aux expériences qui transcendent les phénomènes sensoriels. Ce n'est pas la même chose que le "religieux", quoique pour de nombreuses personnes la dimension spirituelle de leur vie comporte un élément religieux. L'aspect spirituel de la vie humaine... est souvent perçu comme ayant un rapport avec le sens et le but de l'existence... »*¹²²

« ... both religion and spirituality have a "sacred core" (Larson, Swyers and McCullough, 1997) that consist of "feelings, thoughts, experiences, and behaviors that arise from a search for the sacred. The term 'search' refers to attempts to identify, articulate, maintain, or transform. The term 'sacred' refers to a divine being or Ultimate Reality or Ultimate Truth as perceived by the individual.»

Religion: *Religion is a organized system of beliefs, practices, rituals, and symbols designed (a) to facilitate closeness to the sacred or transcendent (God, higher power, ultimate truth/reality) and (b) to foster an understanding of one's relationship and responsibility to others in living together in a community.*

¹²⁰ Cosette Odier ; Accompagnement spirituel ou « faire passer un chameau par le trou d'une aiguille ... » ; Frontières, 2004, p. 70

¹²¹ François Rosselet ; Prise en charge spirituelle des patients : La neutralité n'existe pas ; Revue Médicale de la Suisse Romande, no. 122, 2002

¹²² OMS ; Traitement de la douleur cancéreuse et soins palliatifs » ; in : Rapport 804 - chapitre 7, § 7.1

Spirituality: *Spirituality is the personal quest for understanding answers to ultimate questions about life, about meaning, and about other relationship to sacred or transcendent, which may (or may not) lead to arise from the development of religious rituals and the formation of community.* »¹²³

« ... spiritualité, ce qui ne connote pas une hétéronomie fondatrice, mais réapproprie au plan du sujet humain ce qui est en jeu, et n'entraîne pas non plus un espace séparé, de type ecclésial, qui en dépendrait. »¹²⁴

« Die Attraktivität des Begriffs „Spiritualität“ liegt darin, dass der damit bezeichnete Inhalt einerseits den säkularen Materialismus des naturwissenschaftlichen Weltbildes überwindet, ohne aber andererseits in den vermeintlichen Dogmatismus der traditionellen Religionen zu verfallen. Er verweist nicht so sehr auf „Religion“, sondern eher auf „Religiosität“, also nicht so sehr auf die objektiven Gebilde der historischen Religionen mit ihren tradierten Lehren, Riten und Institutionen, sondern mehr auf das subjektive Erfülltsein von transzendenter Geistigkeit : Persönliche Ganzheits-Erfahrung statt Übernahme von lehrhaften Glaubensinhalten, frei flottierende existentielle Bewegung und Entwicklung statt fester Zugehörigkeit zu Religionsgemeinschaften, ihrer Metaphysik und Moral ; religiöse Selbstbestimmung und Selbstorganisation statt Gehorsam gegenüber geistlichen Autoritäten, Option statt Tradition - das sind Merkmale postmoderner, von christlichen Wurzeln mehr oder weniger gelöster Spiritualität. »¹²⁵

« La dimension **spirituelle** - qui se manifeste plutôt dans le **domaine de l'être** - est en lien avec le souffle de vie qui nous anime ; elle renvoie donc à la VITALITE (on pourrait parler d'énergie de vie !). C'est tout le questionnement autour du sens dans ses trois acceptions : contenu-sensation, signification et direction ; interrogation bien légitime de tout être humain sur le sens de la vie et de la mort, de sa vie et de sa mort, sur le sens de la maladie et de la souffrance, questionnement sur une éventuelle vie après la mort, sur une transcendance possible.

Par contre, la dimension **religieuse** - qui se concrétise plutôt dans le **domaine du faire** - est la conséquence d'un choix spirituel mis en forme institutionnelle (structurée), propre à la confession / religion / philosophie dans laquelle la personne investit et nourrit ses croyances.

On pourrait donc dire - de manière un peu simplifiée - que la religion est une manière humaine de conceptualiser, ou encore de "décrire/expliquer" une réalité qui est toujours au-delà de soi - au-delà du scientifique, du rationnel - et que je ne maîtrise pas vraiment dans l'absolu.

¹²³ Harold G. Koenig et al. (éd.) ; Handbook of Religion and Health ; Oxford University Press, Oxford 2000, p.17.18

¹²⁴ Pierre Gisel ; Qu'est-ce qu'une religion ? ; Chemins Philosophiques, Vrin, Paris 2007, p. 11

¹²⁵ Reinhold Bernhardt ; Spiritualität im Spannungsfeld von Esoterik und christlicher Tradition ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005, p. 66

Ainsi, à travers l'adhésion au contenu d'une religion (confession, philosophie) - qui est donc la mise en mots, en concept humain d'une certaine forme de spiritualité (on peut parler de confession de foi, de credo, de chartre...) - et au travers de la pratique de cette religion par des rites, des sacrements, etc., la personne se sent également reliée à une communauté humaine et à sa tradition ; et cela est peut-être encore plus vrai chez les personnes âgées, actuellement encore. »¹²⁶

e) Brève évaluation des quatre approches pour définir le spirituel et la spiritualité

Pour l'opérationnel, notamment les institutions sociales, deux (a et c) des quatre approches pour définir la spiritualité me semblent plus efficaces et appropriées ; ce sont celles qui évitent , - dans la mesure du possible -, la polarisation et laissent ouvert comment et à quel niveau le spirituel s'exprime¹²⁷.

La première, a), part du noyau de ce qu'est spiritualité, « l'esprit » et tout ce que celui-ci évoque et implique.

La deuxième, c), fait la démarche inverse, de la périphérie au centre, et s'intéresse à tout ce qui contient et exprime du spirituel ou touche à lui.

Les deux n'entrent pas tout de suite ni dans l'opposition « matériel – spirituel », évitent donc la dualité « corps – âme », ni dans l'opposition « religieux – spirituel ». Le spirituel, en tant que phénomène global, peut se concrétiser autant dans les réalités corporelles et matérielles que dans les réalités immatérielles, autant dans les faits bruts que dans les faits construits¹²⁸, autant au niveau du sensible qu'au niveau du mental, autant au niveau de la raison qu'au niveau de la foi.

Les deux évitent aussi la construction d'une limite absolue qui trancherait entre deux extrêmes¹²⁹ et permettent par là d'introduire le tiers, un espace ou une réalité supplémentaire, qui me semble fondamentale pour une conception juste et bonne de la spiritualité.

¹²⁶ Gérard Berney ; Vous avez dit « soins spirituels » ? 5^{ème} rencontre des Maisons Francophones de Soins Palliatifs ; www.chrysalide.ch

¹²⁷ Par là je ne veux pas dire que les auteurs cités dans l'un ou l'autre chapitre se laissent enfermer dans l'une ou l'autre approche, comme le montre d'ailleurs le fait qu'un auteur puisse apparaître dans plusieurs chapitres. Aussi, les citations amenées sont sorties de leur contexte et veulent seulement illustrer les différentes démarches possibles, sans que leurs auteurs s'y confondent tels quels. Par contre, plus problématique me semblerait une idéologie qui défendrait d'une manière exclusive une approche matérielle ou au contraire immatérielle, radicalement religieuse ou au contraire radicalement non-religieuse de la spiritualité.

¹²⁸ John Searle

¹²⁹ Même si, pour des raisons intellectuelles de conceptualisation et de compréhension (en soi contradictoires à la spiritualité, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises), nous ne pouvons pas éviter les dualités, bien au contraire. Mais la spiritualité, justement, est le dépassement de ces dualités. Dans ce sens les approches par opposition nous apportent un éclairage nécessaire et important.

6.5. Concepts liés à la spiritualité

Avant de d'esquisser mon concept de spiritualité et de le confronter à la religion et l'éthique d'une part, la communauté et l'institution d'autre part, voici quelques citations qui me semblent bien résumer les différents champs ou notions touchant au spirituel :

- *La notion d'identité : qui suis-je?*
- *La notion d'appartenance : à qui et à quoi suis-je relié?*
- *La notion de valeurs : qu'est-ce qui me fait vivre?*
- *La notion de transcendance: quel est le secret qui enveloppe ma vie? (François Rosselet)¹³⁰*

La spiritualité de la personne ... est définie par la cohérence singulière qu'elle donne à connaître lorsqu'elle déclare son sens à l'existence, manifeste ses valeurs et désigne sa transcendance. Cette cohérence fonde son identité.» (Etienne Rochat)¹³¹

Als Definitionsrahmen für Spiritualität formuliert Stolz : „Praktisch immer ist ein Verhältnis eines Individuums zu einer irgendwie gearteten Transzendenz ... gemeint.“ Scharfetter definiert Spiritualität mit „Leben aus und in der Ausrichtung auf das All-Eine.“. Etwas poetischer entfaltet Schmid Spiritualität als „Liebesgeschichte des endlichen mit dem unendlichen Geist“, während Jans den Begriff in umschriebener Weise bezeichnet : „Ein Mensch rechnet mit einer Wirklichkeit, die über Raum und Zeit hinausgeht, und er verspürt ein sehendes Suchen in sich, mit dieser Wirklichkeit eins zu werden.“

Chr. Müller würde für den Sachverhalt lieber weiterhin das alte Wort „Frömmigkeit“ verwenden, da es sich „sperriger“ erweist und weniger gefällig als Spiritualität. Jedoch lässt gerade die Tatsache, dass Religiosität oder Frömmigkeit für viele Zeitgenossen allzu sehr nach überholtem Kirchentum riecht, den viel offener wirkenden Begriff Spiritualität gegenwärtig boomen. Spiritualität weist in einem weit verbreiteten Sprachgebrauch stärker auf ein religiöses Bedürfnis hin, das sich individuell, weltoffen und kreativ zeigt und in seiner Haltung nach mystischer Erfahrung sucht. (Markus Nägeli)¹³²

Spiritualitätsbegriff ... Praktisch immer ist ein Verhältnis eines Individuums zu einer irgendwie gearteten Transzendenz (Götter, Geister, allgemeine transzendente Prinzipien, persönliche Entwicklungspotentiale o.ä.) gemeint. Ausserdem enthält der Begriff durchgängig eine Komponente der Offenheit, persönlichen Entfaltung und Individualität. Der Begriff bezeichnet meist das, was man früher „Religiosität“, „Frömmigkeit“, „Glaube“, „religiöse Erfahrung“, „Transzendenzenerfahrung“, „Mystik“, „Meditation“, „Kontemplation“ oder „geistliches Leben“ genannt hatte ; seine Bedeutung erschöpft sich jedoch nicht in diesen Bezügen. Während seine begrifflichen Vorläufer, v.a. „Religiosität“ und „Frömmigkeit“, zunehmend negativ bewertet werden, erhält der Spiritualitätsbegriff eine deutlich positive Konnotation. (Jörg Stolz)¹³³

¹³⁰ Prise en charge spirituelle des patients : La neutralité n'existe pas ; Revue Médicale de la Suisse Romande, no. 122, 2002

¹³¹ Souffrir de douleur existentielle - Vers une reconnaissance de la détresse spirituelle ? palliative-ch no. 2, 2005, p. 10

¹³² Spiritualität und Wissenschaft : Eine Übersicht ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus éd.); Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005

¹³³ Der Erfolg der Spiritualität ; Gesellschaftsentwicklung und Transzendenzenerfahrung am Beispiel der Schweiz ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005

A l'extrême, est sacré tout ce qui ... a un lien quelconque avec le mystère, ou avec la recherche du sens, ou avec l'invocation de la transcendance, ou avec l'absolutisation de certaines valeurs. Ce qui lie ensemble cet agrégat composite et non spécialisé, c'est qu'il occupe l'espace libéré par les religions institutionnelles. Le procès de différenciation et d'individualisation dans lequel s'inscrit l'avancée de la modernité a privé celle-ci de la main-mise qu'elles exerçaient sur les réponses aux questions existentielles fondamentales que rencontrent tous les groupes humains : comment affronter la mort ou le malheur ? Comment fonder les devoirs des individus envers le groupe, etc. ? Si l'on admet que l'ensemble de ces réponses religieuses constituait l'« univers sacré » des sociétés traditionnelles, on désignera comme « cosmos sacré des sociétés industrielles », « sacré moderne », sacré « diffus » ou « informel », sans s'appesantir davantage, l'ensemble des solutions de remplacement apportées aux mêmes questions dans les sociétés modernes. (Danièle Hervieu-Léger)¹³⁴

Qui dit « aires ou sphères », dit « limites et frontières » : une esquisse des enjeux

Spiritualité surgit quand l'homme touche à ses limites, quand il ne maîtrise plus ce qui lui arrive, devant la mort, devant la vie, devant sa finitude, devant la question de l'au-delà, avant la vie et après la mort. Spiritualité et crise sont sœurs.

Le « pourquoi » est la question de la spiritualité, en sa forme causale, « pourquoi », et en sa forme prospective, « pour quoi », en vue de quoi, l'un et l'autre là où ce « quoi » n'est pas, pas encore ou plus évident. Pourquoi moi ? Pourquoi ça ? Pourquoi lui, ou elle, pourquoi pas moi ? Pourquoi maintenant ?

Spiritualité il y a là, où ce « pourquoi » trouve réponse, où ce qui n'est pas évident devient évident, quand ce qui n'a pas de sens trouve du sens, quand ce qui a perdu du sens retrouve du sens. C'est le paradoxe de la spiritualité : souffler, respirer là où nous risquons de nous étouffer. Spiritualité est passage, spiritualité est issue. Spiritualité (re)donne sens, « orientation ».

Dans la technique, spiritualité s'appelle art, dans la raison elle s'appelle métaphysique, factuelle en tant que telle, on parle de religion.

Spiritualité il y a là, où ce qui est physique est plus que physique, véhicule autre chose, transcende ce qui est physique, devient « méta-physique ». Spiritualité transcende donc l'espace et le temps, la finitude et le moment, touche et ouvre, - potentiellement -, à l'infini et à l'éternel, à ce qui est ab-solu, à l'autre dans son altérité in-com-préhensible, sacré et intouchable. Spiritualité rend immortel. Dignité dans la misère.

Cet autre, l'absolu, on l'appelle Dieu quand il (re)devient évident, quand il se révèle, se manifeste, apparaît dans le relatif, le tangible, le physique, comme parole, comme signe, comme acte, comme fait, donné.

¹³⁴ La religion pour mémoire ; Cerf, Paris 1993, p. 66

Cependant, une fois manifeste dans le relatif, l'absolu n'est plus absolu, il ne le reste que dans la foi. L'absolu dans le relatif, l'absolu mani-feste est religion, contestable dans sa « factualité », seulement reconnue et reconnaissable comme absolu au niveau spirituel, dans et par la foi. Gloire dans la misère (pas gloire de la misère !). Espérance contre toute espérance, force dans la faiblesse.

Religion est spiritualité « misérable », « Dieu misérable ». Y croire est la seule modalité pour cerner celui-ci ; autrement il nous échappe. Religion est spiritualité instituée, mise en commun, mise en forme, en objet, en actes, en rites, en règles, en dogmes, en structures et en pratiques ; Dieu au niveau humain, « Dieu commun ».

Spiritualité a donc une dimension éthique. Religion et éthique sont spiritualité manifeste et reconnaissable en tant que telle. Religion et éthique cadrent la spiritualité.

Spiritualité est l'espace qui fait de la limite un lieu de vie. Spiritualité est cet espace entre l'immanence, ce qui est relatif, et la transcendance, l'absolu, comparable à la lisière, ce qui est entre le pré ouvert et la forêt dense, comparable au littoral, ce qui est au bord, entre l'eau et la terre, comparable à la biosphère, cette couche infime entre la planète Terre et le vide de l'univers, tous ces lieux de vie par excellence : « entre ». Entre le ciel et la terre ... Spiritualité est bordure, marge, seuil, liminalité¹³⁵.

Spiritualité est donc l'essence des institutions dites sociales, des lieux de vie des « marg-inaux » et autres « border-lines », de tous ceux et celles que nous appelons « différents », « a-normaux », au-delà des normes. La spiritualité est ce qui fait vivre les institutions, c'est ce qui les « anime ».

Spiritualité il y a toujours là où il y a un tiers dans l'histoire, quand nous sortons du binaire, du noir et du blanc, quand nous sortons et pouvons sortir des impasses de la vie et passer de la mort à la vie.

Les approches pour travailler la limite entre ce qui est en deçà (l'immanence) et ce qui est au-delà (la transcendance) et en conséquence les spiritualités soujacentes et les postures professionnelles qui en découlent, soient-elles conscientes ou inconscientes, sont multiples. On peut les classer en fonction de l'espace ou des sphères qu'elles reconnaissent et habitent, et comment elles le font. J'en distingue cinq ou six, entre autres possibles :

- 1) Les « **spiritualités laïques** »¹³⁶ se limitent elles-mêmes, ne reconnaissent qu'un « en deçà » et considèrent la spiritualité comme une extension de la conscience par la pensée et la raison¹³⁷. Ce sont

¹³⁵ cf. Arnold van Gennep ; Robert Murphy ; Victor Turner ; Henri-Jacques Stiker

¹³⁶ J'y retrouve des auteurs comme Luc Ferry, Marcel Gauchet ou André Comte-Sponville

¹³⁷ Ce qui fait qu'on peut se poser la question si ces « spiritualités » méritent l'appellation « spiritualité » ; traditionnellement ce sont plutôt des « métaphysiques » ; n'y a-t-il pas abus de langage, à la mode, dans la vague du spirituel, pour éviter une nomenclature considérée désuète et perçue négativement ?

celles-ci qui transcendent la condition humaine. Si limite il y a, elles la repoussent en quelque sorte. Autrui reste en principe et toujours un même, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. L'éthique, donc l'action, se fonde sur les Droits de l'homme ; en principe, rien n'est sacré, si ce n'est le même, moi-même, et autrui comme un moi-même.

L'accompagnement de personnes dépendantes et en situation de handicap mise rigoureusement sur leur « **autonomisation** », avec la difficulté de la prise en compte de leur capacité de discernement restreinte. Comment faire pour que l'autonomie du résident soit vraiment la sienne et non pas une projection de l'entourage ?

- 2) Les « **spiritualités croyantes** »¹³⁸ reconnaissent un « au-delà », s'inscrivent dans une tradition et une culture¹³⁹, reçoivent quelque chose qui est donné et qui vient d'ailleurs. Elles pensent la spiritualité à partir d'une histoire, voire d'une « révélation »¹⁴⁰. Si celles-ci sont rattachées à un absolu qu'on appelle ou qu'on peut appeler Dieu, ces spiritualités sont religieuses, et la pensée qui les pense s'appelle théologie. Autrui est un autre. La transcendance se manifeste dans l'immanence ; c'est elle, la transcendance, qui transcende la condition humaine.

Le principe d'accompagnement qui les guide est **la bienfaisance**, son fondement le paternalisme¹⁴¹. En matière morale et spirituelle, on fait comme les « pères » ont fait.

Pour éviter les écueils de l'une et de l'autre de ces deux conceptions, on les a combinées en ce qu'on appelle le « principlisme » de la bioéthique classique et intégrées avec deux autres principes dans un système éthique¹⁴² notamment appliqué en éthique médicale :

- Autonomie
- Bienfaisance
- Non-malfaisance
- Justice et équité

¹³⁸ Avec des auteurs comme Hans Urs von Balthasar, Paul Tillich, Alasdair McIntyre ou Stanley Hauerwas, qui nous intéressent dans notre contexte.

¹³⁹ La laïcité a évidemment aussi une histoire et fait partie d'une culture ; mais pour la pensée autonome, en principe, on peut en faire abstraction et faire comme si on partait à zéro. Dans ce sens, ce type de spiritualité qui mise sur l'autonomie quasi absolue du sujet pensant est quasiment anhistorique.

¹⁴⁰ En écho à la note précédente, je dirais que toute spiritualité a une dimension de foi, mais sans tout de suite parler de foi en Dieu. Quelque part spiritualité n'est jamais « raisonnable ».

¹⁴¹ Sans jugement de valeur ! Ne pensons qu'au paternalisme médical remontant au Sermon d'Hippocrate.

¹⁴² cf. Armin Kressmann ; Qui suis-je ? Fonder l'action ! L'autonomie et les fondements de la (bio)éthique ; Lausanne 2005 ; accessible sous : Autonomie et bienfaisance – Ethique et Handicap ; sur : <http://www.ethikos.ch>

Jusqu'ici, on pourrait dire, rien de spécial ; nous sommes dans les registres de la « normalité », dans des conceptions qui reprennent et représentent ce qui est reconnu et pratiqué dans la société en général qui constitue l'environnement des institutions sociales. On n'aurait alors pas vraiment besoin des institutions ; tout pourrait être ramené à cette « normalité ». Socialisation et intégration pourraient se faire hors milieu institutionnel et la désinstitutionnalisation serait un impératif éthique. Mais ce n'est pas le cas : la « normalité » est une construction, et dans la diversité des « anormalités » dont la moyenne est appelée « normalité », il y a aussi des situations extrêmes. Pour celles-ci d'autres modes d'envisager et de penser la réalité se proposent.

- 3) Plus philosophes que théologiens, même en tant que théologiens, sont ceux et celles qui défendent ce qu'on pourrait appeler une « **spiritualité de rupture** »¹⁴³. L'au-delà est reconnu, mais inatteignable. Sa présence dans l'immanence est paradoxale. Autrui, en soi, reste un tout-autre. L'éthique n'a pas d'autre fondement que la « volonté de Dieu ». Ce qui est bon n'est pas bon parce qu'il est bon, mais parce que Dieu le veut¹⁴⁴.

L'accompagnement socio-éducatif sur un tel fondement est terriblement exigeant. Il ne travaille plus avec des certitudes, mais sur **le principe de l'incertitude** ; rien n'est sûr d'avance. Tout est possible, mais sans relativisme ; c'est le résultat qui confirmera la justesse de l'action. Nous sommes dans le post-conventionnel, théologiquement dans le prophétique. Autrui est celui qui inspire et guide l'action. Autrui, en l'occurrence le résident, transcende ; « il a toujours raison », parce qu'il a raison, au moins sa raison.

Comme piste pour l'accompagnement de personnes profondément perturbées et perturbantes où tous les registres d'explication « scientifique » classiques touchent à leurs limites et échouent dans leurs tentatives de « normalisation »¹⁴⁵, une telle attitude me semble intéressante.

- 4) J'appelle « **spiritualités de transition** »¹⁴⁶ celles qui, tout en respectant comme la catégorie précédente l'altérité absolue de l'autre, travaillent à la frontière. On pourrait dire que c'est là qu'elles prennent leur point de départ, c'est la limite qui les intéresse en tant que telle. Elles se positionnent sur **la marge** et se posent la question de ce qui

¹⁴³ Je pense évidemment à la théologie dialectique et à des philosophes comme Ludwig Wittgenstein ou, actuellement, Slavoj Žižek.

¹⁴⁴ Ce qui ne veut pas dire qu'il ne soit pas bon, au contraire ; mais ce qui fait sa bonté n'est pas la bonté en soi.

¹⁴⁵ Ceux et celles qui travaillent dans des institutions qui accompagnent des personnes avec « double, triple ou multiple diagnostic » connaissent tous des situations où le système de « prise en charge » dans son ensemble, de la famille jusqu'aux lieux les plus spécialisés comme la psychiatrie par exemple, le politique et l'administratif inclus, est quelque part dépassé.

¹⁴⁶ J'y mets des penseurs comme Theodor Adorno, Paul Tillich, Emmanuel Lévinas et Paul Ricoeur.

se passe là. Autrui, tout en restant autre, est un moi, moi-même un autrui, pour paraphraser Paul Ricoeur¹⁴⁷. Immanence et transcendance s'imbriquent sans se confondre, et c'est cette imbrication¹⁴⁸ qui est au centre de la réflexion.

Dans l'accompagnement de résidents, c'est le tiers qui entre en jeu. C'est devant lui qu'on se retrouve, moi-même avec autrui, l'autre avec moi-même. C'est à lui, le tiers, qu'ensemble on se réfère, c'est en lui qu'ensemble on se reconnaît. L'institution devient image, icône, représentation de ce tiers ; elle a tout son sens aussi longtemps qu'elle le reste, le perd par contre au moment où elle se confond avec lui, quand elle n'est plus rappel du tiers, mais se présente elle-même comme sens et finalité.

C'est donc un espace qui s'ouvre, dans lequel une dynamique à trois devient possible. L'image de la Trinité nous rappelle cette dynamique à trois à l'intérieur de l'unité.

- 5) Si à la limite, - frontière, marge, « no man's land » qui n'est pas « land without any man » -, espace il y a, comment l'habiter ?

Nous sommes enfin devant des spiritualités qui ne pensent ni la transcendance à partir de l'immanence, ni l'immanence à partir de la transcendance, ni d'abord ce qui se passe à la limite, sur la marge, au seuil des deux, mais qui veulent habiter l'espace qui s'ouvre entre elles quand elles entrent dans une dynamique d'échange et de négociation. Ce sont des spiritualités que j'appelle « **spiritualités ludiques** », - d'ordre pédagogique, artistique et/ou religieux. Elles mettent en scène **le jeu** entre immanence et transcendance, mêmeté, altérité ou ipséité¹⁴⁹, moi-même, autrui et le tiers, soit-il comme moi-même ou tout-autre, sans se préoccuper de leur réalité et de leur essence en tant que tels. C'est le jeu qui compte, et pour qu'il ait lieu et se passe dans de bonnes conditions, il faut définir et respecter les règles du jeu ; le jeu s'écroule avec l'abandon ou la négation de ses règles, dont la plus fondamentale est celle d'y croire, au moins de « faire comme si »¹⁵⁰, mais cela avec foi et conviction. Le cadre est reconnu en tant que tel et prend un statut en soi, forme et fond sont liés l'un à l'autre et se définissent mutuellement. Mais ici, on travaille d'abord sur la forme, sur les conditions du jeu, dans la conviction que ce sont elles qui vont créer une dynamique qui fait que le fond puisse se manifester et s'épanouir.

¹⁴⁷ « *Soi-même comme un autre* »

¹⁴⁸ Je rappelle l'articulation de la racine indo-européenne « -rt- », - art, rite, articulation -, et son lien avec la spiritualité évoqués au chapitre précédent.

¹⁴⁹ « Selbstheit », « soi-même-té » ; ce qui mène à la « Selbsterfahrung », l'expérience de soi-même, de son propre « soi », « Selbst » ou « self ».

¹⁵⁰ Qui n'est pas un faire semblant ; le jeu transcende la mise en scène et en fait une réalité. Je rappelle la force du symbole qui unit deux réalités réellement, l'immanence et la transcendance en l'occurrence.

Ce que compte d'abord, c'est **l'espace intermédiaire**¹⁵¹, c'est lui qu'il s'agit de définir.

Dans le domaine artistique, l'espace intermédiaire est la scène au théâtre¹⁵², c'est la feuille blanche pour l'écrivain, la toile pour le peintre ou la pellicule pour le cinéaste.

Dans le pédagogique l'espace intermédiaire s'appelle « espace pédagogique », et le « triangle pédagogique » représente la dynamique entre l'enseignant, l'apprenant et le tiers qu'est le contenu de l'enseignement.

Dans le religieux l'espace intermédiaire est représenté par la liturgie et le chœur d'une église, voire l'église comme espace intermédiaire elle-même. Le jeu, - avec tous ses enjeux, car il s'agit du salut de l'âme -, s'appelle ainsi culte ou messe.

D'une manière générale, l'espace intermédiaire est le langage, - parole ou Parole, verbe ou Verbe -, soit-il verbal ou signifié par d'autres signes (gestes, symboles, rites, images, etc.). Plus formellement, ce sont les rites et leurs règles qui structurent les différents espaces intermédiaires, dans l'espace et dans le temps, rites quotidiens multiples ou rites de passages lors des grands passages de la vie.

Dans le monde institutionnel, une telle conception de la spiritualité est intéressante, par le fait qu'elle n'impose pas de spiritualité en tant que telle, mais définit le cadre dans lequel les différentes spiritualités et les différentes manières de vivre une spiritualité donnée entrent en relation et en négociation les unes avec les autres¹⁵³.

Ainsi la boucle est bouclée, et institution, - les règles du jeu -, et spiritualité, - le jeu -, se définissent mutuellement.

Comme conclusion j'émet les hypothèses suivantes :

- Pour réguler la vie spirituelle d'une institution sociale, il ne faut pas la définir en elle-même, - entreprise vaine comme nous l'avons vu -, mais établir les

¹⁵¹ Donald Winnicott

¹⁵² Telle que Peter Brook la conçoit : « *l'espace vide* »

¹⁵³ Et cela dans le sérieux du jeu qui fait du jeu plus qu'un jeu. Dans ce sens je récusé la vision « laïque » qui fait par exemple des fêtes une simple affaire pédagogique et thérapeutique. Si on n'y croit pas, le jeu perd sa pertinence et sa force. Cf. p.ex. ce passage qui se trouve dans un document AVOP (Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté) : « *Certaines manifestations, parce qu'elles ont des racines religieuses, peuvent être assimilées à des pratiques religieuses, alors que leur visée est avant tout thérapeutique. On pense à la célébration de fêtes qui marquent les saisons et permettent de structurer le temps. Ces célébrations se déroulent dans nombre d'établissements n'affichant pas une orientation philosophique ou religieuse particulière. On ne saurait s'en étonner, puisque l'ensemble de la société, dont les institutions font partie intégrante, célèbre ainsi les temps forts de l'année.* »

règles, - le cadre -, selon lesquelles différentes spiritualités ou manières de vivre une spiritualité donnée entrent en dialogue et en jeu.

- Et même là où une institution fait le choix d'une spiritualité précise donnée, il faut veiller à ce que les manières de vivre cette spiritualité restent ouvertes et que les façons de la vivre puissent jouer les unes avec les autres¹⁵⁴.
- Enfin, on peut même appeler « institution » les règles qui régissent le cadre qui permet l'expression de la vie spirituelle d'une organisation « socio-éducative » ou « socio-médicale » donnée, et envisager le fait institutionnel sous l'angle de ce jeu qui s'installe aussi librement que possible selon les règles institutionnelles données.
- Donc, plus de jeu il y a, plus vivante ou « spirituelle » sera une institution. Plus le jeu est réduit à ses règles et étouffé par celles-ci, plus l'institution est exposée au risque de maltraitance.

Toute institution devra alors se poser les questions suivantes :

Quel jeu jouons-nous ? Quel est son sens ?

Quelles sont ses règles ?

Qui joue ? Qui sont les acteurs déterminants ?

Et c'est le jeu à qui, à qui appartient-il ?¹⁵⁵ Qui est le maître du jeu ?

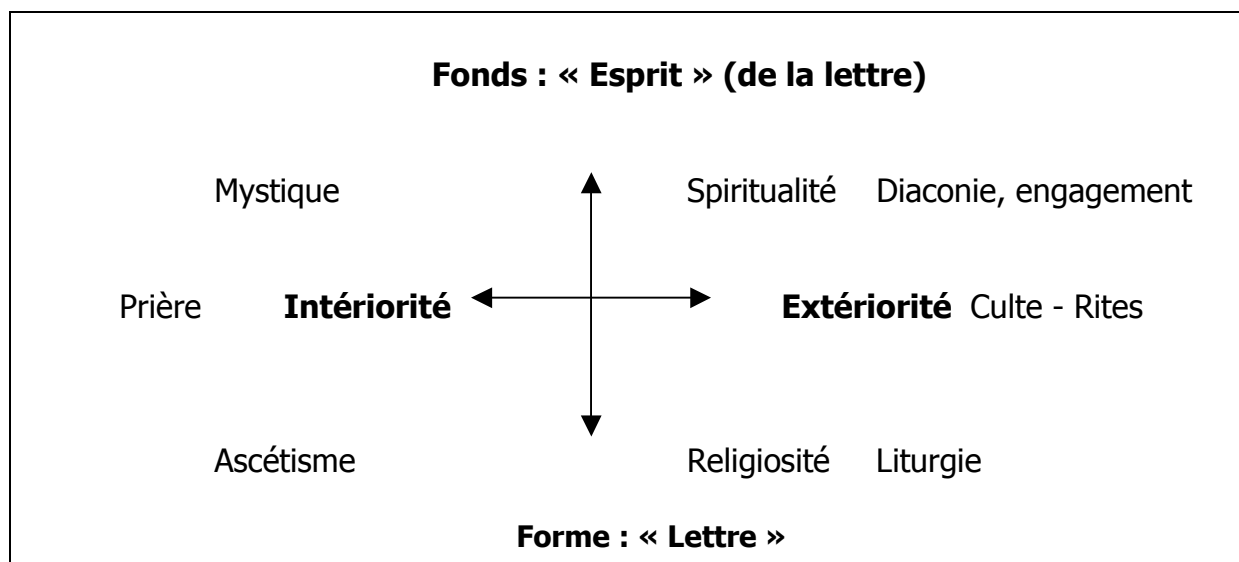
¹⁵⁴ Dans une éthique dialogale type habermassien par exemple.

¹⁵⁵ Question importante, tout particulièrement en institution, pour des personnes aussi dépendantes que celles qui sont en situation de handicap, qui, celle-ci, par définition, peut être comprise comme « handicap d'autonomie ». Pensons seulement aux étages multiples dont elles dépendent : famille, accompagnants, tuteurs et curateurs, thérapeutes, assurances, subsides, directions, conseils et comités, administrations, internes et externes, Etat, politique, etc. Qu'on le veuille ou non, qu'on le regrette ou non, qu'on puisse le faire autrement ou non, leur vie privée est organisée par l'extérieur. L'instance qui définit le jeu est donc déterminante.

7. Pratiques spirituelles et le rôle des Eglises

Comme nous l'avons vu, historiquement les pratiques spirituelles sont issues de la vie religieuse et encore aujourd'hui fortement influencées et déterminées par celle-ci.

Ascèse, mystique, vie cultuelle, rites, art religieux, pensée religieuse, méditation, prière et finalement diaconie et engagement social (et écologique) forment un ensemble :



Pour la pensée religieuse, cet ensemble constitue le tissu fondamental de la vie, autant individuelle que collective, et cela aussi pour la vie publique. Qu'on le veuille ou non, spiritualité et religion s'imbriquent ; leur séparation reste difficile, voire impossible. En témoignent les termes qui rapprochent la vie privée et le travail : « profession » peut dire et métier et confession de foi ; en allemand, « Beruf », métier ou profession, est de la même racine que « Berufung », vocation (appel, « Ruf »). Dans les déontologies professionnelles les deux, métier et vocation, sont toujours présents, et dans le socio-éducatif et le socio-médical, malgré la « professionnalisation » de ces dernières décennies, personne ne voudrait réduire la profession à sa seule dimension technique et faire du vis-à-vis humain un pur « objet », ni faire du paysage institutionnel un pur « marché »¹⁵⁶. Enfin, en médecine, aussi la bioéthique, approche totalement laïque, plonge ses racines dans l'éthique religieuse.

Aucune institution sociale qui cherche à être en adéquation avec sa tâche et son public cible ne peut échapper à ce questionnement : jusqu'où, chez nous, la spiritualité, - indispensable, nous l'avons vu -, est religieuse ? Et qui s'en charge ?

Si une institution sociale particulière se charge elle-même du religieux, - toujours présent, implicitement ou explicitement -, elle est en quelque sorte elle-même

¹⁵⁶ Même si, vu la pénurie des places, un petit plus de marché permettrait aux « usagers » et « clients » un choix, - aussi et surtout en matières de spiritualité -, qu'ils n'ont actuellement pas forcément.

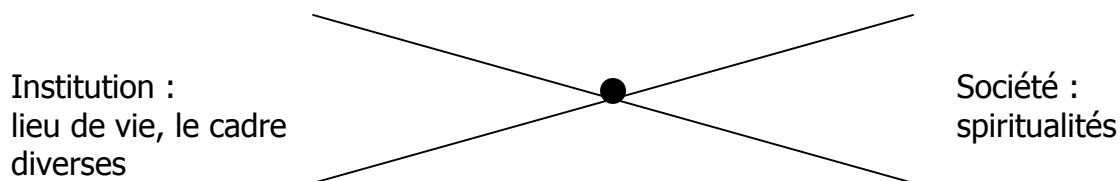
communauté religieuse. Pour être fidèle à la Constitution, elle devrait se soumettre à la régulation, en matière religieuse, de la part d'une Eglise ou d'une autre communauté religieuse reconnue par l'Etat, donc collaborer avec celles-ci.

Si une institution sociale particulière veut s'abstenir de s'occuper aussi de la vie religieuse de ses résidents, elle devrait quand même déléguer la régulation, toujours dans l'esprit de la Constitution, à une Eglise ou une communauté religieuse reconnue. Si je dis régulation, je pense à :

- Qui régule ce qui et qui, au niveau spirituel, entre ou n'entre pas dans une institution ?
- Quelles sont les pratiques spirituelles et religieuses reconnues ou, au contraire, ne pas tolérées ? Et pourquoi ?
- Qui s'en occupe ? Quelles sont les qualifications nécessaires ? Quelles sont ses compétences ?

Au fond, c'est une fonction de « gardien du seuil », rôle du prêtre¹⁵⁷ dans la tradition. Donc, encore une fois, une collaboration entre institutions et Eglises et communautés religieuses reconnues s'imposerait.

Le rôle du gardien du seuil :



Selon les choix institutionnels, le gardien :

- Assume ou participe à ce qui se vit à l'intérieur de l'institution ou/et
- Collabore avec l'extérieur pour faire vivre une ou des spiritualités à l'intérieur et/ou
- Est celui qui régule ce qui entre ou/et
- Fait de sorte que les besoins des résidents puissent être satisfaits à l'extérieur

¹⁵⁷ Celui qui tranche entre « le pur et l'impur », qui, en conséquence, décide si quelqu'un fait partie de la communauté ou en est exclu, selon des règles plus ou moins objectives qui décrivent « l'impureté » ; aujourd'hui, c'est principalement le rôle du médecin, mais cela ne fonctionne pas pour la spiritualité en soi (sauf là où celle-ci touche à la « folie », avec toutes ses ambiguïtés). Alors donner un sens moderne et acceptable à ce rôle de « prêtre », pour tout le monde impliqué dans le monde institutionnel, est un défi à relever, d'autant plus que les évidences d'autrefois ne sont plus si évidentes et que la pluralité des cultures et religions et leur cohabitation dans la société moderne rend la tâche encore plus complexe.

Nous voyons que les Eglises et communautés religieuses reconnues par l'Etat, pour lui et pour les institutions sociales, jouent un rôle déterminant. Est-ce qu'elles sont à la hauteur de la tâche ? J'en doute actuellement.

Les raisons en sont multiples :

- Les Eglises s'organisent encore et toujours territorialement. Par contre, les institutions sociales, par la « professionnalisation » déjà mentionnée, se conçoivent de plus en plus comme centres de compétences. Les liens entre institutions et paroisses s'amenuisent.
- La spécialisation du socio-éducatif suscite des besoins en collaboration en équipes interdisciplinaires et en compétences éthiques ; celles-ci, comme conséquence pour les Eglises, s'ajoutent à la pastorale traditionnelle, - célébrations, relation d'aide et actes pastoraux (baptêmes, mariages, services funèbres, etc.). Aucune instance ne s'en occupe officiellement ; il n'y a plus de formation spécifique de professionnels aptes à répondre à la demande.
- Le seul lieu de formation proche du socio-éducatif que les Eglises se sont données est spécifique aux aumôneries en milieu hospitalier ; mais celles-ci se distinguent du travail en institution sociale, si ce n'est que par le seul fait d'exercer leur fonction dans la sphère publique¹⁵⁸. Le patient, en principe, est de passage ; il n'est pas chez lui à l'hôpital. Pour les EMS (Etablissement socio-médicaux), la situation se présente encore différemment. Ils sont plus proches des institutions sociales ; mais les aînés, malgré tout, restent en général attachés, et si ce n'est que de manière symbolique, à leur environnement social antérieur.
- La séparation de plus en plus prononcée entre vie publique et vie privée met les Eglises dans la situation inconfortable de ne plus pouvoir répondre aux attentes spirituelles par la seule vie paroissiale¹⁵⁹, qui, elle, est en principe une vie privée, mais vécue en public. Comment répondre aux besoins spirituels et religieux en dehors des paroisses ?
- Les Eglises ont de la peine à entrer et à assumer le rôle de « prestataire », ce mode de fonctionnement qui se répand aussi dans le domaine socio-éducatif. Pourtant, à mon avis, elles en auraient quelque chose d'important à dire, en dépassant la notion de pure « prestation » économique en (ré)introduisant le concept plus fondamental de « service », tel qu'il est conçu dans sa compréhension.
- La demande de la part des institutions pour une collaboration plus étroite avec les Eglises n'est pas pressante, au contraire. Les Eglises ne sont pas réellement défiées.
- Sans l'effort venant de quelques grandes institutions pour disposer d'une aumônerie, les forces vives investies de la part des Eglises dans ce secteur seraient dérisoires.

¹⁵⁸ Pour plus de détails cf. chapitre 10

¹⁵⁹ Donc communautaire.

Malgré tout, de nouvelles perspectives se dessinent. Suite à la nouvelle Constitution, les Eglises ont été amenées à collaborer davantage. Des lieux de « missions en commun » sont institués, dont un Conseil œcuménique de l'éducation spécialisée, si tout va bien, cette année encore. Il sera composé de représentants des Eglises et des institutions sociales et pourrait jouer le rôle d'instance de référence autant pour l'Etat que pour les institutions sociales¹⁶⁰.

¹⁶⁰ Pour réguler la question de la spiritualité, plus spécifiquement religieuse, je ne vois pas d'autres lieux que ceux que peuvent proposer les Eglises et communautés religieuses reconnues. Sinon, l'instance créée deviendrait elle-même une sorte de « superéglise ».

8. Faut-il entrer en matière sur différentes spiritualités ? Le rôle des uns et des autres

Le cadre de mon mandat ne permet pas une étude des différents courants spirituels auxquels se réfèrent les institutions sociales du canton de Vaud, encore moins une mesure de leur adéquation avec les publics cible accueillis. L'enquête proprement dite ne porte pas un regard sur les spiritualités en elles-mêmes, mais sur ce que les institutions en font, les pratiques qui découlent de leur vision de la spiritualité qu'elles revendiquent. Les références en elles-mêmes ne sont pas mises en question.

Dans un document interne au SPAS (Service de Prévoyance et d'Aide Sociales), intitulé « Références religieuses ou spirituelles dans les institutions socio-éducatives en relation avec le SPAS »¹⁶¹, il est dit :

« Les références religieuses ou spirituelles que revendiquent ou affichent certaines institutions n'ont jamais fait jusqu'ici l'objet de plainte spécifique de bénéficiaire adressée à notre service. »

L'institution qui, sur le plan spirituel, avait donné le plus à discuter, - le « Centre Narconon » à Bex, dans la mouvance scientologue, accueillant des personnes toxicodépendantes -, a cessé ses activités en 2005 ; depuis elle est fermée et en « restructuration ».

Pour les autres, plusieurs catégories se laissent établir.

L'AVOP en fait trois¹⁶² :

« Dans notre compréhension, les institutions évoluent autour de trois pôles :

- *celles qui ont une orientation philosophique ou religieuse clairement marquée*
- *celles dont l'origine historique détermine une volonté d'action privilégiée*
- *celles qui n'affichent pas et ne privilégient pas une idéologie particulière »*

Suite à l'enquête, - donc une auto-déclaration des institutions répondant à la question : « Dans ses textes de référence actuels, votre institution se reconnaît-elle dans une ou plusieurs traditions spirituelles, religieuses ou philosophiques ? » et « Si oui, lesquelles ? » -, je distingue¹⁶³ :

- Sur les vingt-huit institutions qui ont répondu au questionnaire, un peu plus que la moitié se reconnaît dans une tradition chrétienne
- Cinq d'entre elles se déclarent chrétienne et anthroposophique
- La moitié de l'ensemble se déclare chrétienne et humaniste
- Un bon tiers des institutions n'indique pas de tradition spécifique

¹⁶¹ Sans date ni signature.

¹⁶² Document interne « Valeurs et institutions », 2005

¹⁶³ Les catégories ne sont pas exclusives ; une institution

D'une manière encore semi-quantitative, on peut dire que deux tiers des institutions ont une offre d'ordre spirituel ou religieux plus ou moins développée, si on prend les fêtes chrétiennes, les célébrations et les recueils comme critères.

Il va de soi que des termes comme « chrétien », « humaniste » ou « laïque » couvrent des conceptions diverses et que l'auto-déclaration ne correspond pas forcément à l'appréciation extérieure. En ce domaine, une objectivation reste difficile et délicate. Là où les uns parleraient peut-être de science ou de philosophie, d'autres verraient religion, spiritualisme ou ésotérisme.

Du côté des institutions qui s'affichent ouvertement chrétiennes, l'instance de régulation devrait être les « Eglises et communautés religieuses reconnues », comme la Constitution le dit. Pour pouvoir jouer ce rôle, ces dernières, comme je l'ai évoqué dans le chapitre précédent, pourraient constituer une instance commune unique comme vis-à-vis des institutions et de l'Etat.

Dans notre contexte, on aurait probablement besoin d'une meilleure connaissance de l'anthroposophie pour pouvoir la situer, ou bien comme spiritualité, - donc sujette à une régulation par les institutions religieuses reconnues, ou elle-même invitée à se faire reconnaître comme telle par l'Etat -, ou bien comme science, - donc, dans notre société, soumise aux exigences académiques. La définition qu'en donne Rudolf Steiner lui-même ne nous aide pas beaucoup pour la classer :

« Unter Anthroposophie verstehe ich eine wissenschaftliche Erforschung der geistigen Welt, welche die Einseitigkeiten einer blossen Naturerkenntnis ebenso wie diejenigen der gewöhnlichen Mystik durchschaut und die, bevor sie den Versuch macht, in die übersinnliche Welt einzudringen, in der erkennenden Seele erst die im gewöhnlichen Bewusstsein und in der gewöhnlichen Wissenschaft noch nicht tätigen Kräfte entwickelt, welche ein solches Eindringen ermöglichen. »¹⁶⁴

¹⁶⁴ Rudolf Steiner, Gesamtausgabe, GA 35 ; La Société anthroposophique en Suisse présente l'anthroposophie de la façon suivante : « Traduit littéralement du grec ancien par «sagesse de l'homme», le terme «anthroposophie» signifie aujourd'hui «conscience de sa qualité d'être humain» – anthropos = être humain, sophia = sagesse. L'anthroposophie se place dans la tradition occidentale chrétienne des recherches philosophique et religieuse de la compréhension de soi. Fondée au début du XX^e siècle, l'anthroposophie se caractérise par l'élargissement de la perception et de la connaissance (réalisme spirituel) et par le développement de la responsabilité individuelle (individualisme éthique).

En tant qu'individualisme éthique, elle ouvre et développe la faculté de l'autodétermination. Cela implique une connaissance de soi construite sur les conséquences de ses propres actes. Comme réalisme spirituel, elle ouvre de nouvelles perspectives sur la réalité dans laquelle une compréhension spirituelle de l'être humain, acquise à travers la réflexion et l'expérience directe, élargit et modifie le regard physique et psychologique de l'être humain.

En ce sens-là, l'anthroposophie est une «méthode expérimentale qui investit l'universellement humain et les phénomènes de l'univers», un «chemin de connaissance qui veut conduire le spirituel dans l'homme au spirituel dans l'univers».

L'anthroposophie transforme la science en pratique de la vie et la pratique de la vie en culture spirituelle. Cette transformation réciproque peut être perçue comme un processus vivant. Elle ouvre de nouvelles dimensions à la créativité artistique. Ainsi la science de l'esprit anthroposophique se développe à travers l'épanouissement de facultés individuelles par une participation engagée dans la culture et la vie sociale. » (www.anthromedia.fr 10.5.08)

Pour les institutions qui se déclarent clairement laïques, le problème de la spiritualité se pose différemment. Une laïcité exclusive et fermée qui évince la question de la spiritualité pour envoyer les résidents à l'extérieur, risque elle-même d'une part de devenir idéologie, - voire spiritualité¹⁶⁵, et si ce n'est que par la négative -, et d'autre part de priver les résidents du droit à une (autre) spiritualité, en l'occurrence positive.

Une laïcité ouverte, de nouveau, est invitée à collaborer avec les Eglises et les communautés reconnues, toujours et encore en collaboration avec l'instance déjà mentionnée. Elle laisse entrer leurs représentants et leur accorde la liberté d'offrir leurs services, sans se prononcer sur leur pratique, aussi longtemps que la liberté de choix des résidents reste garantie.

Pouvons-nous dégager des enjeux et critères pour l'attitude que l'Etat devrait prendre ou avoir à l'égard des différentes spiritualités et pratiques spirituelles, en tout cas celles qui ont une composante religieuse¹⁶⁶ ?

L'étude, - la volonté du législateur, l'enquête, les divers concepts de spiritualité et les expériences sur le terrain -, m'amène à la vision institutionnelle provisoire suivante :

- Suite à la Constitution, l'Etat s'intéresse à la dimension spirituelle de ses citoyens ; il en « tient compte ».
- Il délègue, toujours dans l'esprit de la Constitution, une part de sa responsabilité, - celle qui concerne le suivi, le soutien et la collaboration en matière de spiritualité -, aux Eglises et communautés religieuses reconnues.
- Celles-ci s'organisent pour former un vis-à-vis commun autant pour l'Etat que pour les institutions sociales. Les « missions exercées en commun », - pour l'instant entre l'Eglise évangélique réformée et l'Eglise catholique, mais d'autres Eglises et communautés pourraient s'y joindre -, en serait une piste possible.
- Pour être à la hauteur de la tâche, - stratégie, intervenants, moyens, formations -, une instance est créée, dans laquelle et les Eglises et les institutions sont représentées. Le Conseil œcuménique des aumôneries de l'éducation spécialisée pourrait jouer ce rôle.
- Ce conseil serait le répondant des institutions sociales en matière de spiritualité :
 - Qui s'occupe de la dimension spirituelle des résidents ?
 - Comment ?
 - Les besoins ?
 - Les collaborations ?
 - Les moyens ?
 - Les formations ?

¹⁶⁵ Si on définit celle-ci par des concepts qui la circonscrivent, comme par exemple une « quête de sens » ; cf. chapitre 6

¹⁶⁶ Dont la force, et le danger, nous l'avons vue, est sa dimension d'absolu.

Sur le terrain, évidemment, comme aujourd'hui déjà, plusieurs modèles seraient possibles, toujours en accord avec le Conseil oecuménique :

- L'institution s'occupe elle-même de la spiritualité de ses résidents
- Elle souhaite se doter d'une aumônerie locale
- Elle collabore avec des paroisses ou/et autres communautés religieuses des environs
- Elle adhère à un pool cantonal d'aumônerie, etc.

En fait, un tel modèle ne changerait pas profondément la pratique actuelle, mais la rendrait plus transparente et plus claire, pour le public, pour l'Etat et, surtout, pour les familles. Il ne permettrait pas seulement une présentation commune des spiritualités offertes dans les institutions sociales du canton, mais introduirait aussi un tiers comme répondant dans des situations d'interrogation, de problèmes, voire de conflits. Ainsi l'Etat, se voulant laïc et neutre, ne serait pas directement investi à devoir se prononcer sur des questions spirituelles et religieuses.

9. La spécificité du handicap (mental)

Ici, il ne s'agit pas de dresser un tableau décrivant le handicap mental, mais de relever juste quelques phénomènes et réalités qui ont un lien plus ou moins direct avec la spiritualité.

La déficience intellectuelle nous met devant la question du statut de la raison. Institution, nous l'avons vu, veut dire normes et règles, donc argumentation et raisonnement, finalement entendement et raison. Spiritualité les dépasse, spiritualité est foi, sentiments, émotions, affectivité¹⁶⁷. Il se pourrait que déficience intellectuelle ne veuille pas dire « déficience spirituelle », il se pourrait qu'on ait tort de vouloir réguler la spiritualité par la raison. Et même, il se pourrait que « l'arriéré mental » soit en avance spirituellement. Il se pourrait que la déficience intellectuelle nous révèle les déficiences institutionnelles. Il se pourrait que ceux et celles qui sont considérés comme handicapés nous apprennent à vivre à la limite et au-delà, à surmonter nos handicaps. Cela fait du sens ...

Ainsi le handicap est un révélateur pour la finitude et pourrait nous prévenir de la folie de grandeur, du mythe du succès à tout prix, de la performance, du toujours mesurable, du tout-normé, tout-maîtrisé, tout-quantifiable et tout-contrôlable, c'est-à-dire de l'institution totalitaire¹⁶⁸. Quel paradoxe : ceux qui sont inéluctablement menés à vivre en institution et y trouvent finalement le seul lieu de vie convenable révéleraient le talon d'Achille de l'institution, de toute institution, l'Etat inclus ?

Au-delà, l'angoisse de la perte, du morcellement, de l'éclatement, de la disparition et de la mort est omniprésente et exprimée tous les jours, au point de ne trouver réponse qu'au niveau spirituel. Ce n'est qu'en transcendant cette réalité inéluctable qu'un vivre-ensemble dans une paix et une sérénité relatives devient possible, ce que nous pouvons appeler de la résilience. Trouver sens dans le non-sens.

« Sans m'y attendre, je découvrais d'étonnantes capacités d'élaboration psychique chez les enfants handicapés, même très démunis du point de vue du langage et des moyens intellectuels. J'allais de surprise en surprise à les suivre dans leur cheminement. Ils m'étonnaient par leur détermination à penser leur handicap et à se penser eux-mêmes, enfants marqués qui suscitent l'effroi des autres, objet de fascination et de rejet. Il m'apparaissait aussi qu'ils illustraient, malgré les limites dues à leur handicap, les mécanismes de la pensée dans leur origine et leur déroulement. »¹⁶⁹

¹⁶⁷ « *Spiritualität erschliesst das Tor zu den eigenen Gefühlen.* » (Georg Schmid ; *Spiritualität im Angebot* ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; *Spiritualität und Wissenschaft* ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005, p. 52

¹⁶⁸ Erving Goffman ; *Asiles* ; *Etudes sur la condition sociale des malades mentaux* ; Paris 1968 « *On peut définir une institution totalitaire* (« total institution », « qui englobe ou prétend englober la totalité des éléments d'un ensemble donné ») *comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées.* » p. 41

¹⁶⁹ Simone Sausse ; *Le miroir brisé, L'enfant handicapé, sa famille et la psychanalyse* ; Calmann-Lévy 1996, p. 16

« Ces enfants malformés ou déficients auraient donc quelque chose à nous enseigner ? Voilà une idée révolutionnaire. Plutôt que de les considérer inévitablement comme des êtres à réparer, marqués par une incomplétude qu'il faut masquer ou compenser, ils pourraient nous faire partager leur expérience existentielle particulière et nous amener à réfléchir aux questions fondamentales de l'humanité : l'origine, la filiation, la sexualité et la mort. »¹⁷⁰

¹⁷⁰ idem p. 18

10. La santé

Au premier abord le secteur de la santé se trouve dans une situation bien différente de celle du handicap et de l'hébergement.

En principe, quand il y a maladie, il y a crise, aiguë ou chronique. Le patient et son entourage, tout ce qui compose leur système de vivre et de vivre ensemble, - y inclus le spirituel, devant les questions existentielles, questions de vie et de mort qui surgissent -, est déstabilisé et en déséquilibre. Médecins et soignants, l'hôpital dans son ensemble, essaient donc :

- de stabiliser d'abord la situation
- d'atteindre l'ancien ou un nouvel équilibre
- de donner au patient et son entourage les moyens dont ils ont besoin pour maintenir ou améliorer celui-ci
- d'accompagner patient et entourage dans leurs cheminements et plus particulièrement là où la crise se prolonge et la situation se dégrade, si nécessaire jusqu'au « bout » : « Jusqu'à la mort, accompagner la vie »

Dans ce parcours, cette tranche de vie, en fonction des hauts et des bas, des changements d'angles et d'urgences, les différentes dimensions de la vie et de ce qui constitue la personne humaine dans son ensemble vont se mettre en avant ou en retrait. Il y aura, il peut avoir des moments où le spirituel est au premier plan, l'être, devant le faire (Gérard Berney¹⁷¹). Il y aura des moments, il peut y avoir des moments où il faut lâcher prise :

« Dans les soins, il est évidemment indispensable de pouvoir maîtriser beaucoup pour espérer améliorer l'état de santé de ceux et celles qui se confient au système de soins. ... Aborder la dimension spirituelle des soins nécessite pourtant d'accepter de lâcher cette maîtrise, au moins pour un temps. Aller à la rencontre de l'autre dans son mystère, apprendre à connaître ses références, ses croyances, découvrir avec lui ses ressources du moment, oblige de ne pas s'offusquer des contradictions de pensées, de sentiments. ...

Il fait vivre ainsi à l'accompagnant bien des paradoxes. »¹⁷² (Cosette Odier)

Ces paradoxes dont parle Cosette Odier touchent l'ensemble du système thérapeutique et des soins, peuvent le laisser perplexe et démuné. Pourtant, ce n'est pas la fin ; médical et soins devant des impasses, le spirituel garde des ouvertures¹⁷³.

¹⁷¹ Vous avez dit « soins spirituels » ? 5^{ème} rencontre des Maisons Francophones de Soins Palliatifs

¹⁷² cité par Gardiol, Maurice ; Evolution du concept d'aumônerie et accompagnement spirituel en cas de catastrophe ; <http://www.notfallseelsorge.ch>, Internet 2004, consulté le 14.12.07

¹⁷³ Comme une approche simple et efficace Cosette Odier présente le modèle anglo-saxon HOPE (Odier, Cosette ; Accompagnement spirituel ou « faire passer un chameau par le trou d'une aiguille ... » ; Frontières, 2004, p. 71s) : « L'évaluation spirituelle pendant une consultation médicale est une manière de commencer à intégrer la spiritualité dans la pratique médicale. ... les questions HOPE (p. 71s) :

H : Quelles sont vos sources d'espérance (Hope), de sens, de réconfort, de force, paix, amour et relation ?

O : Appartenez-vous à une religion traditionnelle (Organised) ?

P : Quelles sont vos Pratiques et votre spiritualité Personnelle ?

Comment le mobiliser, afin qu'il entraîne les autres et que l'espoir ne soit jamais perdu ?

Ces dernières années, les aumôneries en milieu hospitalier se sont donné des moyens pour être des partenaires à la hauteur des autres intervenants en soins médicaux¹⁷⁴. Un travail remarquable a été fait pour définir la sphère et la place du spirituel à l'hôpital.

La personne, la personne souffrante, est toujours au centre ; avec elle, ses besoins spirituels¹⁷⁵. Mais elle fait partie d'un ensemble, avec son entourage d'abord, son système social ensuite, la société et l'humanité, nature ou « création » enfin. En conséquence, ses références ne sont jamais que ses références à elle, sinon ce ne serait pas des références. Où puiser donc, quand il y a déséquilibre, « détresse spirituelle »¹⁷⁶ ?

En Suisse romande, l'accompagnement spirituel en milieu hospitalier se réfère d'abord aux ressources personnelles du patient¹⁷⁷. Dans la rencontre interpersonnelle l'aumônier/ière, ce que tout intervenant est appelé à faire¹⁷⁸, invite le patient à solliciter ses propres traditions et à faire appel à sa propre culture spirituelle et religieuse ; il/elle essaie de s'effacer :

« Je me trouve donc logiquement en face de personnes qui témoignent ... d'abord du fait qu'elles sont maintenant les uniques responsables de la recherche d'un sens à leur existence ..., ensuite qu'elles ont une "nouvelle" manière de se situer face à la tradition ... en y intégrant des éléments qui viennent d'autres traditions et enfin

E : Quels pourraient les Effets sur les soins médicaux et l'approche de la mort ? »

¹⁷⁴ cf. notamment Etienne Rochat et al. ; Rapport du Groupe de Travail sur la prise en compte de la dimension spirituelle chez les personnes hospitalisées en CTR ; Groupe Label CTR, Orbe 2004

¹⁷⁵ « Nous mettons en lien direct cette dimension spirituelle avec la vision bio-psycho-sociale et spirituelle de la personne humaine dispensée dans les établissements de soins. » (Rochat, Etienne ; Rapport du Groupe de Travail ; p. 6)

¹⁷⁶ « Etat dans lequel un individu (...) éprouve ou risque d'éprouver une perturbation à l'égard du système de valeurs ou de croyances qui lui apportent la force, l'espoir et qui donne sens à sa vie. » (Rochat, Etienne et al. ; Rapport du Groupe de Travail ; p. 10)

¹⁷⁷ « Quelles images, représentations ou symboles cette personne utilise-t-elle pour décrire ce qui lui arrive ? Comment intégrer ces représentations à son expérience d'hospitalisation, quelles nouvelles images en émergent ? Quels symboles ou images captent le mieux l'expérience que la personne est en train de faire ? Quels symboles, sacrements, textes de sa tradition religieuse, familiale, l'aident ou pourraient la soutenir ? » Odier, Cosette ; Accompagnement spirituel ou « faire passer un chameau par le trou d'une aiguille ... » ; Frontières, 2004, p. 73

« Les besoins spirituels se définissent comme le désir, voire la nécessité de trouver un sens à l'expérience de vie présente. Ils posent le problème plus global de la connaissance (comme fonction de la conscience) et du sens (signification). Ils sont donc des besoins généraux de l'individu qui se rapportent à son envie de connaître, en particulier de se connaître, de s'expliquer lui-même, et de trouver sens et si possible cohérence à sa propre personne, à son histoire, que ce soit dans une perspective religieuse ou non. » (Rapport du Groupe de Travail sur la prise en compte de la dimension spirituelle chez les personnes hospitalisées en CTR ; Groupe Label CTR, Orbe 2004, p. 4)

¹⁷⁸ « Certains membres de la communauté soignante, y compris nombre d'aumôniers, se demandent si cette manière de définir la dimension spirituelle «à distance» de la religion ne va pas provoquer la disparition des aumôniers en donnant le rôle d'accompagnant spirituel aux seuls soignants. » (Rochat, Etienne ; Souffrir de douleur existentielle - Vers une reconnaissance de la détresse spirituelle ? palliative-ch no. 2, 2005 p. 12

qu'elles ne voient plus vraiment le rôle d'un ecclésiastique dans tout cela en dehors d'une manifestation d'empathie ... »¹⁷⁹ (Etienne Rochat)

Cette matière de base est interprétée, reprise et retravaillée, par l'accompagnant et avec et par le patient :

« L'importance de la culture¹⁸⁰ dans ce cadre de références est qu'elle a fabriqué et fabrique encore les langages pour exprimer la douleur existentielle. En ce sens, les paroles, les émotions et les gestes mêmes deviennent symptômes à interpréter à partir de références spécifiques ... »¹⁸¹ (Etienne Rochat)

Les références dont parle Etienne Rochat sont celles qui, pour lui et le milieu des hôpitaux vaudois, notamment les CTR (Centres de traitement et de réadaptation)¹⁸², définissent le « spirituel » :

« ... caractériser la dimension spirituelle à l'aide de quatre concepts clefs :

- **Sens** : ce qui oriente, la nécessité pour toute personne d'avoir une raison de vivre dans son existence.
- **Valeurs** : ce qui caractérise le bien et le vrai chez la personne, ensemble de choses et d'êtres qui ont du poids dans la vie d'une personne.
- **Transcendance** : rapport à l'ultime, élément(s) qui dépasse(nt) la personne, et par rapport au(x)quel(s) la personne nomme sa dépendance existentielle;
- **Identité** : cohérence singulière de la personne, résultat d'une combinatoire des trois autres éléments qui produit l'unicité du sujet qu'est la personne, tant au niveau de ses réflexions, de ses émotions, et de ses relations.

... L'évaluation spirituelle consiste donc dans l'analyse des divers besoins spirituels de la personne pour diagnostiquer lesquels ne sont pas ou plus 'couverts'. »¹⁸³

¹⁷⁹ Soutien spirituel dans les institutions de santé : la pastorale hospitalière entre crise du religieux dans la société et volonté d'autonomie spirituelle chez la personne malade ; Sources, 2003)

¹⁸⁰ «La culture peut être définie comme un ensemble de balises explicites et implicites dont héritent les individus en tant que membres d'une société particulière et qui leur disent de quelle façon voir le monde, l'expérimenter individuellement et s'y comporter en relation avec les autres (Helmann 1990) » cité par Etienne Rochat

¹⁸¹ Souffrir de douleur existentielle - Vers une reconnaissance de la détresse spirituelle ? palliative-ch no. 2, 2005, p. 10s

¹⁸² Rapport du Groupe de Travail sur la prise en compte de la dimension spirituelle chez les personnes hospitalisées en CTR ; Groupe Label CTR, Orbe 2004

¹⁸³ Souffrir de douleur existentielle, p. 11

Il a été ainsi élaboré une grille d'analyse et de travail en spiritualité¹⁸⁴ :

4.1.2. Tableau récapitulatif

concept de spiritualité	sphère spirituelle (en relation avec la maladie)	Perturbations de la sphère spirituelle
sens	<ul style="list-style-type: none"> - besoin de sens - besoin d'avoir une raison de vivre - besoin d'avoir de l'information sur son affection et sur le déroulement des soins et des traitements - besoin d'avoir des projets - besoin d'avoir des repères 	<ul style="list-style-type: none"> - perte du sens - être sans but - manque de compréhension - perte d'élan, démotivation - être désafférenté, « cassure », perte de son environnement
transcendance	<ul style="list-style-type: none"> - besoin de transcendance (au sens décrit plus haut) - besoin d'ouverture et d'authenticité - besoin de plénitude 	<ul style="list-style-type: none"> - n'être plus en relation - perdre le contact (avec soi et le divin)
valeurs	<ul style="list-style-type: none"> - besoin d'être respecté dans son cheminement propre - besoin de comprendre et d'être associé aux décisions et aux actions des soignants - besoin d'être en lien avec sa communauté de foi 	<ul style="list-style-type: none"> - manque d'information - sentiment de flou, - sentiment d'incertitude - sentiment d'être trahi - perte de confiance
identité	<ul style="list-style-type: none"> - besoin d'être aimé, d'être reconnu, - besoin d'être valorisé - besoin d'être écouté - besoin d'être relié (en particulier avec sa communauté de foi et les autres) - besoin d'avoir une bonne image de soi - besoin d'être « en ordre », d'être pardonné, d'être réconcilié 	<ul style="list-style-type: none"> - sentiment d'être rejeté, de n'avoir plus rien à dire, d'être un objet, un « cobaye », d'être abandonné - sentiment d'être coupable, - sentiment d'éclatement, de fragmentation du « je »

Cela nous amène, par une approche systémique et inductive, à la définition suivante de la spiritualité :

*« La spiritualité de la personne hospitalisée est définie par la cohérence singulière qu'elle donne à connaître lorsqu'elle déclare son sens à l'existence, manifeste ses valeurs et désigne sa transcendance. Cette cohérence fonde son identité. »*¹⁸⁵

L'aumônier, - ou tout intervenant en tant que spécialiste, comme nous l'avons vu -, est en quelque sorte chercheur qui se confronte comme sujet, avec sa spiritualité, au sujet qu'est le patient avec sa spiritualité. Le professionnalisme de l'intervenant lui fait prendre une « distance thérapeutique » suffisante, quasi « scientifique », qui évite les risques de prosélytisme ou de fantasmes de toute-puissance :

¹⁸⁴ Rapport du groupe de Travail, p. 11

¹⁸⁵ Rapport du Groupe de Travail, p. 8

« En tant qu'aumônier, je veux croire que l'irruption d'une pastorale hospitalière, reconnue comme entreprise scientifique au sein même des institutions de santé peut avoir une influence importante sur l'ensemble de la prise en charge des personnes malades. ... cette science est tributaire d'une rationalité sujet-sujet et non d'une rationalité sujet-objet (rationalité technicienne), c'est-à-dire que toute action de recherche comprendra obligatoirement la réflexion du chercheur sur sa propre position, de même qu'une confrontation du sujet de recherche sur les prémisses et les finalités de celle-ci. »¹⁸⁶ (Etienne Rochat)

Les buts de cette démarche, institutionnels et personnels, sont les suivants :

« L'accompagnement spirituel devrait conduire à :

- *Humaniser les soins*
- *Favoriser une prise en charge globale*
- *Améliorer la communication*
- *Clarifier les attentes spirituelles dans la prise en charge*
- *Mobiliser les ressources dites spirituelles pour mieux intégrer la maladie / la crise*
- *Augmenter le bien-être*
- *Favoriser un retour plus rapide à l'autonomie (gain économique si diminution de la durée de séjour)*
- *Clarifier les enjeux éthiques dans la prise en charge »¹⁸⁷*

Au plan individuel il s'agit de faire en sorte que le patient garde ou retrouve l'équilibre entre les trois réalités qui construisent, selon le Groupe de Travail sur la spiritualité en milieu hospitalier, son identité et qui composent le champ du spirituel tel que défini, une cohérence entre sa quête de sens, son ouverture à une transcendance et ses valeurs :

« Nous mettons en lien direct cette dimension spirituelle avec la vision bio-psycho-sociale et spirituelle de la personne humaine dispensée dans les établissements de soins. Cette vision a pour conséquences de reconnaître à chaque personne ... une « dimension spirituelle » et de considérer que le bien-être global de la personne humaine est le résultat d'un équilibre conservé ou reconstruit entre les diverses composantes de ce système. »¹⁸⁸

« ... au-delà du langage, du rituel, de la religion, le spirituel est cet espace en soi secret où chacun construit le sens de sa vie, en s'interrogeant sur sa présence au monde et une transcendance possible. Le spirituel est notre identité originelle comprenant une dimension immanente à la personne elle-même, elle permet la relation à l'autre en sentiments et en émotion, une dimension transcendante,

¹⁸⁶ Soutien spirituel dans les institutions de santé : la pastorale hospitalière entre crise du religieux dans la société et volonté d'autonomie spirituelle chez la personne malade ; Sources, 2003

¹⁸⁷ Rapport du Groupe de Travail, p. 4

¹⁸⁸ idem p. 6

enracinée dans l'homme, elle le relie au sacré qui l'habite ». (Claude Rougeron, cours en mars 2001 : La dimension spirituelle dans le soin)¹⁸⁹

10.1. Quelques remarques, questions et « problématisations » par rapport à l'approche hospitalière

- La « détresse spirituelle », est-ce une « pathologie spirituelle » ou une réaction « normale » face à une « pathologie physique, psychique ou sociale » ? C'est-à-dire, n'est-ce pas une sorte de « fièvre spirituelle », un symptôme « sain » d'une pathologie physique ou psychique¹⁹⁰ qui s'exprimerait au niveau spirituel ? Quel est le lien avec le psychosomatique et à quel moment la détresse serait à qualifier comme pathologique ?

Ces questions ont une certaine importance dans l'univers du handicap, du fait que celui-ci est toujours et encore, à juste titre ou non, rapproché à celui de la maladie et de la « folie » ; elles pourraient nous mettre sur des pistes pour sonder les « bonnes raisons », les logiques qui guident des personnes en situation de handicap, notamment mental, dans des attitudes et des actions qui pour les « normaux » et « bien-portants » manquent de logique. Et il se pourrait même que des réactions dites normales soient anormales, voire pathologiques, dans une situation de handicap donnée et que ce qui est considéré comme anormal soit plus normal et plus sain que le normal ; en conséquence, une réaction ou une attitude soi-disant « normale », mais inappropriée, de la part de l'entourage, professionnel ou non, pourrait s'avérer abusive et à la limite maltraitante.

- Du fait que le spirituel est étroitement lié au psychique¹⁹¹, la limite entre les deux s'efface. C'est, en conséquence, seulement par une collaboration interdisciplinaire que le statut autonome de chaque sphère peut être maintenu et évité qu'une sphère s'immisce dans les affaires de l'autre sphère. Cela exige une professionnalisation du « travail spirituel », telle que l'aumônerie des hôpitaux s'efforce de l'introduire, avec un langage et une méthodologie définis, afin que ceux et celles qui s'occupent du spirituel, sans tomber dans une « techno-science spirituelle », soient compris et entendus par leurs partenaires responsables du « bio-psycho-social »¹⁹².

¹⁸⁹ idem p. 7

¹⁹⁰ Symptôme ou « sinthome », selon Jacques Lacan, « synthomme » (« saint-homme », référence à James Joyce et son admiration pour saint Thomas d'Aquin), ce qui « désigne ce qui chez un sujet réussit à faire tenir ensemble les trois ronds de l'imaginaire, du réel, et du symbolique » (wikipedia, « sinthome ») ; cf. aussi Slavoj Zizek, *Fragile absolu*, p. 172

¹⁹¹ « ... la notion de spiritualité vécue s'enracine profondément dans le terreau de la dimension psychologique de chaque être, et qu'elle fait partie de l'expérience de tous, au minimum à titre d'interrogation. » (François Rosselet, *Prise en charge spirituelle des patients*)

¹⁹² « Nous mettons en lien direct cette dimension spirituelle avec la vision bio-psycho-sociale et spirituelle de la personne humaine dispensée dans les établissements de soins. » (Etienne Rochat, *Rapport du Groupe de Travail*, p. 6)

- Langage et méthodologie font appel à un fondement, une objectivité, une « institution » jouant le rôle de référentiel commun lors des rencontres interpersonnelles ; sinon communication et compréhensions mutuelles restent difficiles, voire impossibles. Qu'on le veuille ou non, la question des institutions porteuses du spirituel et du religieux se pose. La foi et les croyances, donc aussi le religieux et la religion, ont une dimension publique¹⁹³ et ne peuvent pas être entièrement recalées dans le privé, même pas en milieu hospitalier, qui se comprend d'habitude faisant partie de la seule sphère publique¹⁹⁴. Quel est le tiers¹⁹⁵ dans l'histoire de cette rencontre interpersonnelle ? A ceux qui répondent « tradition et culture », je demande : qui est-ce qui représentent ces dernières, et cela d'une manière aussi objective que possible ? La Constitution vaudoise se réfère aux « Eglises et autres communautés religieuses » reconnues ; elle opte ainsi pour un face-à-face entre institutions. L'aumônerie des hôpitaux, se référant à la « tradition » et à la « culture », me semble-t-il, s'oriente, dans la ligne du sociologue nord-américain à Wade Clark Roof¹⁹⁶, plutôt au narratif et communautaire¹⁹⁷. Nous nous retrouvons donc devant le défi de trouver un équilibre entre trois cercles : le scientifique (le professionnel), le communautaire et l'institutionnel. Comme piste de recherche et de travail, autant pour l'hospitalier que pour le socio-éducatif, je verrais : se donner une méthodologie, l'aspect scientifique, pour mettre en dialogue constructif la dimension privée du spirituel, le communautaire, avec sa dimension publique, l'institutionnel. Et selon le contexte, on privilégierait davantage ou bien l'aspect communautaire ou bien l'aspect institutionnel des croyances et de la foi du patient ou du résident d'un côté, des intervenants et de leur institution (dans le sens d'organisation) de l'autre.

- Nous arrivons ainsi à la question de la pertinence et de la validité du modèle hospitalier pour le socio-éducatif, c'est-à-dire l'hébergement et les institutions sociales. Là, il ne s'agira pas seulement d'accompagner et de soutenir le résident dans la construction de son identité en tant qu'individu, de sujet et de personne, mais de l'instituer en tant que tel. Ni lui ni la société n'y parviennent « naturellement » ; ce n'est que par un acte positif de foi (sphère spirituelle) et de volonté (sphère légale et constitutive) qu'on y arrive : « *La dignité*

¹⁹³ cf. plus bas, chapitre 12 ; Oliver O'Donovan, Contrainte sur les croyances morales dans l'Etat constitutionnel ; in : Müller, Denis et al. ; Sujet moral et communauté ; Academic Press, Fribourg 2007, p. 260-273

¹⁹⁴ Ce qu'on pourrait parfois mettre en question, notamment là où les séjours se prolongent ou dans les soins palliatifs.

¹⁹⁵ cf. Paul Ricoeur, Soi-même comme un autre ; voir chapitre 2, encadré « Institution et institutions »

¹⁹⁶ Comme Wade Clark Roof dans son livre « Spiritual Marketplace », s'appuyant sur Alsdair MacIntyre, After Virtue, me semble le faire.

¹⁹⁷ « *Le résultat escompté de ce défi scientifique est que la personne malade, d'une part vive une expérience communautaire à l'hôpital qui la sorte de sa solitude existentielle et d'autre part reste une véritable spécialiste d'elle-même, malgré son langage culturellement déterminé, déstructuré par la souffrance, et une volonté parfois forte de déléguer l'entier de "soi" et de ses problèmes au corps médical.* » (Rochat, Etienne ; Soutien spirituel dans les institutions de santé : la pastorale hospitalière entre crise du religieux dans la société et volonté d'autonomie spirituelle chez la personne malade ; Sources, 2003)

humaine est respectée et protégée »¹⁹⁸, même là où le « sens commun » ne parlerait pas d'humanité et de dignité.

- Cela nous amène au dilemme éthique, étroitement lié à la spiritualité, de la qualité de vie et de la reconnaissance de la qualité de vie là où cette vie est plus que fragile, au point que patient ou/et entourage mettent en question la dignité, une réalité qui est encore plus répandue par rapport aux handicaps graves. Ici, il ne suffit plus de partir des faits, qui de toute façon ne justifient pas une vision spirituelle ou éthique¹⁹⁹, mais la détermination de croire à la dignité de la personne doit être telle, qu'elle a besoin d'une instance quasi absolue sur qui elle peut s'appuyer, d'un tiers qui, - fermement, mais sans fanatisme -, ne se laisse pas perturber par une raison là où celle-ci dérive vers une déraison eugénique.

¹⁹⁸ Article 9 de la Constitution vaudoise

¹⁹⁹ Ce qu'on pourrait entendre d'une position qui s'oriente principalement aux conceptions du patient, comme on pourrait le déduire dans une probablement mauvaise interprétation des documents publiés par l'aumônerie des hôpitaux.

11. Spiritualités saines et spiritualités malsaines ?

Une spiritualité saine, qu'est-ce que c'est ?
Existe-t-il des critères et des indicateurs ? Si oui, lesquels ?

Comme spiritualité et institution ont un lien entre elles, - le religieux comme spiritualité institutionnalisée²⁰⁰, l'institutionnel comme le cadre ou les règles du jeu, le spirituel étant le jeu lui-même²⁰¹ -, les deux en ont aussi avec ce qui est physique, matériel et corporel²⁰².

Il existe une réalité physique, la nourriture, qui peut nous servir de métaphore²⁰³, - voire d'analogie²⁰⁴, ce serait à étudier -, pour illustrer que la spiritualité peut être saine ou malsaine, comme une alimentation peut l'être, l'un ou l'autre. En alimentation, la discipline qui étudie la santé d'un régime s'appelle diététique²⁰⁵ :

- Qu'est ce que c'est une alimentation équilibrée ?
- Quels sont les nutriments dont le corps humain a besoin ? En fonction des activités physiques, de l'état de santé, de l'âge, des situations de vie (puberté, grossesse, etc.)
- Dans quelle proportion ces nutriments se trouvent-ils dans les différents aliments ?
- Les différents bilans : bilan énergétique, bilan en matières grasses, - acides grasses saturées, non-saturées -, glucides, - amidon, sucres -, protéines, vitamines, etc.
- Régimes alimentaires pour maigrir, grossir, trouver ou retrouver un équilibre
- Comment cuisiner pour que la qualité des produits soit maintenue ? etc.

« Cuisiner, c'est assumer ses responsabilités. Cela détermine qui nous sommes, notre rapport avec nos semblables et notre environnement. »²⁰⁶

²⁰⁰ Cf. Chapitre 2

²⁰¹ Cf. Chapitre 6.5.

²⁰² Cf. Les définitions de spiritualité, chapitre 6.4. ; le matériel comme véhicule du spirituel, dont l'exemple le plus parlant sont les sacrements, p.ex. le pain et le vin de l'eucharistie ou de la sainte cène.

²⁰³ « Comparaison abrégée, par laquelle on transporte un mot du sens propre au sens figuré. Figure par laquelle, se fondant sur une comparaison implicite, on use, pour désigner quelque chose, d'un terme, d'une expression qui, au sens propre, s'applique à une autre réalité. » (Dictionnaire de l'Académie)

²⁰⁴ « Sorte de rapport, de ressemblance dans l'ordre physique, intellectuel ou moral qui existe à certains égards entre deux ou plusieurs choses différentes. » (Dictionnaire de l'Académie)

²⁰⁵ « Emprunté du latin *diaeticus*, du grec *diatêtikos*, « relatif au genre de vie ». Partie de l'hygiène et de la thérapeutique définissant les règles d'une saine alimentation ou proposant aux malades des régimes adaptés à leur état. » (Dictionnaire de l'Académie)

« Si la nutrition se définit comme la science qui analyse les rapports entre la nourriture et la santé, la diététique y intègre une dimension culturelle liée aux pratiques alimentaires. On nomme diététique la science de l'alimentation équilibrée. » (Wikipédia)

²⁰⁶ Pietro Leemann, chef tessinois établi à Milan ; La cuisine de saison, mai 2008, p.12ss

Comme il faut nourrir le corps, il faut aussi nourrir l'âme. Et comme pour le corps, il y a aussi pour l'âme des régimes sains ou malsains, des spiritualités équilibrées et des spiritualités non-équilibrées. Toute activité humaine a une dimension spirituelle, plus ou moins grande, et cette spiritualité peut être bonne ou mauvaise. Comment l'évaluer et mesurer ? Selon quels critères ?

Cette question était entre autres présentée et discutée lors d'une série de manifestations qui ont eu lieu en 2004 à l'Université de Berne. Les conférences ont été publiées en 2005 sous le titre « Spiritualität und Wissenschaft »²⁰⁷, spiritualité et science. Elles nous fournissent un large matériel pour répondre aux questions qui nous préoccupent ; en voici quelques extraits :

« Spiritualität ... wird in positiver Weise als freie und kreative Transzendenz- und Selbsterfahrung gesehen ; es ist z.B. eine persönliche, umfassende, weite Verbindung mit „seiner eigenen höheren Macht“. »²⁰⁸

« ... die folgenden fünf Fragen, an denen sich religiöse Erscheinungen ... zu bewähren haben ... :

1. *Im Blick auf den Realismus der religiösen Erscheinungen ist aus theologischer Sicht zu fragen : Bringt eine Religionsform die Wirklichkeit unverkürzt zur Darstellung - einschliesslich ihrer Gebrochenheiten und Ambivalenzen ... ? Führt sie in die Haltung eines gläubigen Realismus, der die Welt ganz und gar ernst nimmt (gegen Tendenzen zur Weltflucht), ohne sich letztlich an sie auszuliefern (gegen Tendenzen zur Verweltlichung), in die Haltung einer kritischen Empathie und Solidarität ?*
2. *Im Blick auf den Humanismus der religiösen Erscheinungen ist aus theologischer Sicht zu fragen : Wird eine Religionsform der conditio humana illusionslos ansichtig - einschliesslich ihrer Potenz zum abgrundtief Bösen - oder reduziert sie die Depravierung des Menschen zu blossen Störungen geistiger Energieflüsse und glaubt an die grundsätzliche Therapierbarkeit aller Fehlentwicklungen ? Erträgt sie Erfahrungen des Leidens, ohne sie unter Berufung auf eine höhere Notwendigkeit von vorne herein für prinzipiell (!) sinnvoll zu erklären ?*
3. *Im Blick auf die Sozialität der religiösen Erscheinungen ist aus theologischer Sicht zu fragen : Bricht eine Religionsform das „in sich verkrümmte Herz“ (M. Luther) des Menschen auf, um es für seine Mitwelt und für Gott zu öffnen, oder geht es ihr in erster Linie um das eigene Heil ? Führt der Weg zu Gott über den Anderen oder in einem selbstgenügsamen Heilsegoismus an ihm vorbei ? Diese Kriterium lässt sich in zwei Richtungen weiter treiben :
 (a) *Ist der Glaube „konstruktiv“, trägt er zum Aufbau der Glaubensgemeinschaft bei ?*
 (b) *Leitet er zu befreiender Praxis in der „Welt“ an, zum Einsatz für Gerechtigkeit und Frieden, zur „universalen Diakonie“ (H. Gollwitzer) ?**
4. *Im Blick auf die Relativität der religiösen Erscheinungen ist aus theologischer Sicht zu fragen : Bringt eine Religionsform ihre eigene „Vorletztheit“ zum Ausdruck, weiss sie sich also angewiesen auf die ihr immer uneinholbar vorausliegenden Wahrheit Gottes oder zieht sie den eschatologischen Vorbehalt ein, identifiziert sie sich selbst (ihre Lehre und Praxis) mit der göttlichen Letztwahrheit, bietet universale Problemlösungen an und verspricht vollkommenes Heil im Unheil dieser Welt ? Ist ihr bewusst, dass Gott ihr nicht nur Grund gibt, sondern sie auch radikal in Frage stellt ? Stellt sie sich mit prophetischem Protest gegen alle religiösen Idolatrien, d.h. gegen alle Versuche, Erscheinungen der menschlichen (Geistes-)Geschichte mit dem Nimbus des Göttlichen zu sanktionieren - auch in der eigenen Religion ?*

²⁰⁷ Samuel Leutwyler et Markus Nägeli (éd.) ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005

²⁰⁸ Jörg Stolz ; Der Erfolg der Spiritualität ; Gesellschaftsentwicklung und Transzendenzenerfahrung am Beispiel der Schweiz, in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005, p. 122

5. *Im Blick auf die Transzendenz der religiösen Erscheinungen ist aus theologischer Sicht zu fragen : Gibt eine Religionsform Antwort auf die letzten Fragen des Menschen nach seinem Woher und Wohin oder frönt sie einem Gegenwartsnarzissmus ? »²⁰⁹*

« Chr. Müller listet in einer Tabelle eine „Zusammenstellung wichtiger Indizien einer tragfähigen Spiritualität“ auf : „Alltag - Menschenwürde - Empathie - Widerstand - Klage - Bescheidenheit“ sind hier die Hauptstichworte. Tragfähig ist nach Müller eine Spiritualität dann, wenn sie dazu befähigt, „den Alltag neu zu entdecken und selbst im scheinbar Gewöhnlichen das Ungewöhnliche wahrzunehmen“. Sie ist dann hilfreich, wenn sie sich in einer „elementaren Empathie“ dem Mitmenschen zuwendet und wenn dabei „die in ihr zum Zuge kommende Macht geteilte Macht ist ... Macht in der Konkretion der Ermächtigung (empowerment)“. Eine solche Spiritualität verzichtet auf „plumpe Vermarktung“ und auf „Personenkult um besonders ‚spirituelle‘ Menschen“ und ist „in sozialer, oekologischer und politischer Hinsicht wach.“²¹⁰

« ... ausgereifte Überlegungen zur Spiritualität und ... Kategorien für die gegenwärtige Debatte ... :

1. *Auch wenn Spiritualität in der Zukunft zu Recht weniger konfessionell sein wird, so muss sie an Religion oder zumindest an metaphysische Tradition zurückgebunden bleiben. Nur so stellt sie sich den letzten sinngebenden Fragen des Woher und Wohin, wird sie sich ihrer Wertvorstellungen bewusst und hat die Kraft, Leben im Individuellen und Gemeinschaftlichen zu gestalten. Ohne in konkreten Erzähltraditionen und Ritualen der Religionen vermittelt zu sein, bleibt Spiritualität Spielball von Wirtschaft, Politik oder Kunst. Sie würde nichts anderes sein als wie z.B. der Geist der Romantik, des Deutschtums, des Liberalismus etc.*
2. *Spiritualität darf nicht auf das Unerklärliche, Gefühlsmässige und Irrationale reduziert werden. Baut sie wirklich auf dem Geist des Menschen und dem absoluten Geist auf, so gehört des Erkennen und Verstehen dazu, auch wenn die Ratio weniger analytisch als viel mehr von ihrem intuitiven Ursprung her zum Zuge kommt. Es geht um lebenspraktische Weisheit ... Ein kohärentes Weltbild, das mit den übrigen wissenschaftlichen Erkenntnissen kompatibel ist, gehört zu einer Spiritualität, die nicht sektiererisch und esoterisch im schlechten Sinne werden will.*
3. *Spiritualität kommt nicht ohne Ethik aus. Wenn geistige Kräfte geweckt werden, ist es entscheidend, sie auf das Streben nach dem schöpferischen, konstruktiven und lebensfördernden Handeln auszurichten. Da die Freiheit das Markenzeichen des menschlichen Geistes ist, ist eine Spiritualität gerade daran zu messen, wie weit sie in innere und äussere Freiheit führt und Übernahme auch von sozialer Verantwortung fördert.*

Es lässt sich zusammenfassend zweierlei sagen :

1. *In Anlehnung an den alten spirituellen Grundsatz *lex orandi, lex credendi* (Die Gesetzmässigkeit des Betens entspricht der Gesetzmässigkeit des Glaubens) hat die Art des spirituellen Vollzugs in einer Kohärenz zu stehen mit der religiösen Weltanschauung und dem religiös motivierten Handeln. Der Mensch ... ist auf eine gewisse Einheit der Person hin angelegt bzw. findet gerade in dieser Einheit Erlösung.*

²⁰⁹ Reinhold Bernhardt ; Spiritualität im Spannungsfeld von Esoterik und christlicher Tradition, in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005, p. 75s

²¹⁰ Markus Nägeli ; Spiritualität und Wissenschaft : Eine Übersicht ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005, p. 38s

²¹¹ Christian Rutishauser ; Spiritualität im Kontext, Eine zeitgeschichtliche und religionswissenschaftliche Verortung ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005, p. 190ss

2. *Spiritualität ist nicht als ein eigenständiger Wirklichkeitsbereich anzusehen, wie Recht, Politik, Wirtschaft, Kunst etc. die je auf einer Grundentscheidung wie recht/unrecht, wahr/falsch, gut/schlecht, frei geschaffen/vorgegeben etc. beruhen. Vielmehr gehört Spiritualität zur Religion, die auf der Unterscheidung profan/heilig aufbaut, wobei das Profane das menschlich Erkenn- und Machbare und das heilige das ihm konstitutiv entzogene Andere bedeutet. Wie die Religion kann die Spiritualität einerseits als Teilsystem der Kultur aufgefasst werden, andererseits hat sie jedoch den umfassenden und absoluten Anspruch, alle Teilbereiche zu durchdringen bzw. den Horizont für die übrigen Wirklichkeitsbereiche zu bilden. Deswegen ist sie auch notwendigerweise auf alle Felder des Denkens und Handelns hin offen. »²¹¹*

Christoph Müller, « Tableau des indices importants pour une spiritualité porteuse »²¹² :

	Indiz	Beispiel	Indiz-Frage	Konträr
1	Im Alltag das den Alltag Transzendierende entdecken und erfahren ; „Gott unten“	„Das Wunder ist nicht, auf dem Wasser zu wandeln, sondern auf der Erde zu gehen“	Lebt diese Spiritualität vor allem im Alltag oder auf Gefilden, die alltags-abgeschirmt sind ?	Flucht vor dem Alltag, Abwertung, Banalisierung und Verdrängung des „Gewöhnlichen“
2	Sinne und Affekte kommen so ins Spiel, dass Menschen sich in ihrer Geschöpflichkeit erfahren.	Spaziergang in den Aare-Auen	Wie werden der Körper, die Sinne und die Affekte einbezogen ?	Sinnlichkeit und Emotionalität werden abgewertet/überhöht/instrumentalisiert.
3	Die Sprache ist klar und zugänglich.	„Wie schnürt ein Mystiker seine Schuhe?“	Wie ist die Sprache ?	Jargon , Klischee ; gestelzte, aufgeblasene, überhöhte Sprache
4	Menschen können einander in ihrer gottgegebenen Menschenwürde erfahren und achten	Christus : „Was ihr einer/m dieser geringsten getan habt ...“ Matth. 25,40	Werden die Menschen in ihrer unantastbaren Würde angenommen ?	Die „wahre“ menschenwürde erlangen nur die „wahrhaft Spirituellen“.
5	Elementar und offen	„Basis“-Gemeinschaften	Wer hat (keinen) Zugang ? Was wird verdeckt gehalten ?	Spiritualität nur für eine auserwählte und exklusive (z.B. zahlfähige) Gruppe
6	Dialogische Spiritualität ; Differenzen werden nicht zugedeckt.	„LaiInnen“-Spiritualität	Ist die Spiritualität offen für die achtsame Begegnung mit anderen Spiritualitäten und Lebensweisen ?	Die „wahrhaft Spirituellen“ bleiben unter sich. Sie brauchen die Anderen nicht.
7	Autorität als empowerment	„Willst du gesund werden?“ Joh. 5,6	Wird Macht geteilt ?	Hierarchisch und elitär fixiert
8	Reicher Schatz christlicher Spiritualität	Kirchen, wenn sie als Ermöglichungsräume für die Begegnung mit Spiritualität erfahren	Werden gemeinsame Entdeckungen (verlorener) christlicher Traditionen möglich ?	Ignoranz gegenüber christlichen Weisen von Spiritualität

²¹² Indizien einer tragfähigen Spiritualität, Alltag - Menschenwürde - Empathie - Widerstand - Klage - Bescheidenheit ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005, p. 282s

9	<i>Achtung vor anderen lebensfreundlichen Traditionene und ihren konkreten sozialen und religiösen Kontexten</i>	<i>werden.</i>	Wie werden Traditionen wahrgenommen (respektiert oder ausgebeutet) ?	<i>Spiritualität wird instrumentalisiert und als Ware auf den Markt gebracht.</i>
10	<i>Aufmerksam im Blick auf Ungerechtigkeit, Missachtung der Menschenrechte und Umweltzerstörungen</i>	<i>Sozialpolitisch und ökologisch sensibel und unbestechlich</i>	Was ändert sich durch diese Spiritualität im Blick auf soziales, ökologisches und politisches Wach- Sein ?	<i>Spiritualität als Flucht ins Private ; (scheinbar) unpolitisch</i>
11	<i>Hellhörig gegenüber „terribles simplificateur(e)s“ und Propaganda</i>	<i>„Gegenlernen“ ist erwünscht.</i>	Schärft die Spiritualität den Blick, die Wahrnehmung, die Empathie für Menschen im Dunkeln ?	<i>Schönfärben, wegsehen, unempfindlich werden</i>
12	<i>Kritisch, reflexiv, transparent ; keine Absolutheitsansprüche</i>	<i>Klares Denken, Nachdenken, Weiterdenken.</i>	Sind kritische Fragen und Auseinandersetzungen wichtige spirituelle Dimensionen ?	<i>Sich einer vorgegebenen Überzeugung fraglos unterziehen</i>
13	<i>Humor relativiert Absolutheits- und Machtansprüche.</i>	<i>Heilsame Möglichkeit der Distanzierung.</i>	Ist es möglich über sich selber zu lachen („redeeming laughter“) ?	<i>Starre Strenge ; sich lustig machen auf Kosten Anderer.</i>
14	<i>Wahrnehmen des Scheiterns, des Fragmentarischen.</i>	<i>Hoffen in den Aporien, hoffen trotzdem.</i>	Werden (verdeckte) Ganzheits- und Vollkommenheitsnormen auferlegt ?	<i>Ganzheitsideologie, Gesundheitsideologie.</i>
15	<i>Trauer über Unfassbares, Zerstörerisches.</i>	<i>Klage, Für-Klage.</i>	Ist es eine Spiritualität, die für alles eine Erklärung verspricht ?	<i>Umfassende und lückenlose Welterklärung ; Verharmlosung des Bösen.</i>
16	<i>Sich konzentrieren, üben, Entschleunigung, Langsamkeit.</i>	<i>Askese der Entfaltung.</i>	Welche Erfolge , (Macht-)Gewinne und Höchstleistungen werden versprochen ?	<i>Askese der Unterdrückung</i>
17	<i>Wege, Umwege, Umkehrwege, verschiedene Wege.</i>	<i>„Siebzig Jahre Mönch und kein bisschen ruhig“</i>		<i>Leistungs-Spiritualität ; Fast-food- bzw. Instant-Spiritualität</i>

Comme complément, je rappelle ce que l'aumônerie œcuménique des hôpitaux se donne comme objectifs²¹³ :

« L'accompagnement spirituel devrait conduire à :

- *Humaniser les soins*
- *Favoriser une prise en charge globale*
- *Améliorer la communication*
- *Clarifier les attentes spirituelles dans la prise en charge*
- *Mobiliser les ressources dites spirituelles pour mieux intégrer la maladie / la crise*
- *Augmenter le bien-être*
- *Favoriser un retour plus rapide à l'autonomie*
- *Clarifier les enjeux éthiques dans la prise en charge* »

Je dis volontiers que toute institution sociale est responsable de la « diététique spirituelle ». Elle doit être consciente de certaines règles et les appliquer. Les régimes spirituels offerts doivent être équilibrés et répondre à quelques principes fondamentaux. Par contre, toute institution devrait aussi rester libre de choisir le type de « gastronomie spirituelle » qui lui convient et qu'elle veut offrir, « la cuisine, les menus, les plats spirituels », donc les préférences et l'art spirituels, appartiennent aux institutions, aussi longtemps qu'ils correspondent aux « principes diététiques ». Le rôle de l'Etat, à travers une instance de régulation telle que nous l'avons imaginée dans les chapitres précédents, ne serait que de s'assurer que ces principes sont respectés. Cuisine chrétienne ou anthroposophique, protestante ou catholique, n'importe en soi ; « institution laïque »²¹⁴, dans cette approche, voudrait dire, offre diversifiée, tout est possible chez nous, en fonction des besoins et des préférences de nos résidents, sous condition que ce qui se pratique, encore une fois, n'est pas malsain.

Dans ce qui suit, j'essaie d'esquisser ces « **principes d'une spiritualité équilibrée** »²¹⁵, en résumant et développant quelques-uns des propos des auteurs cités. Christoph Müller les ramène à :

- Le quotidien
- La dignité humaine
- L'empathie
- La résistance
- La plainte
- Et l'humilité

²¹³ Etienne Rochat et al. ; Rapport du Groupe de Travail, p. 4 ; cf. chapitre précédent

²¹⁴ Laïcité ouverte ; une laïcité fermée dirait : pas de cuisine chez nous, allez manger ailleurs !

²¹⁵ Ces « principes d'une spiritualité équilibrée » seraient à retravailler et surtout à traduire dans le concret des institutions sociales, en fonction des publics accueillis. Pour ce travail le temps qui m'a été accordé est insuffisant ; aussi, à mon avis, une telle recherche devrait se faire de manière collective et interdisciplinaire, interconfessionnelle et interreligieuse.

Ce à quoi nous devrions être attentifs est :

- Une spiritualité qui est en rapport avec tous les aspects de la vie individuelle et collective, avec comme finalité un bien-être global, sans être totalitaire, c'est-à-dire sans vouloir soumettre tout aux mêmes critères de foi ou de conviction. Le **quotidien** et le transcendant s'articulent, de sorte que des réalités qui transcendent le quotidien se ressentent et prennent forme, dans le quotidien, et que finalement le quotidien devienne en quelque sorte transcendant. Il y a encore plus que la quotidienneté, au sein du quotidien, un surplus, des perspectives, un avenir possible, l'espoir de dépasser les difficultés et les crises.

« Se sortir du traintrain quotidien pour voir qu'il y a encore autre chose que le traintrain quotidien ; la religion, mais pas seulement la religion. C'est la curiosité, chercher autre chose. » (Jacques)

- Une spiritualité qui rappelle la **dignité humaine**, « l'homme », « der Mensch » comme personne, personne unique, toujours et d'une manière inconditionnelle, au-delà de tous les problèmes « qu'il pose ou qui se posent avec lui », l'être humain, l'individu comme finalité en soi, ne jamais réductible à ses seuls problèmes. L'homme n'est jamais qu'un cas. En conséquence une spiritualité avec un « **impact éthique** » et avec des conséquences pour la mission que se donne une institution. Alors une spiritualité qui fait son possible pour in-stituer et ré-in-stituer la personne en ses droits et ses libertés, tout en lui rappelant ses responsabilités et ses devoirs, donc une spiritualité qui confirme ou restaure l'intégrité de la personne, corps, âme et esprit, au-delà des défaillances de ce corps, cette âme et cet esprit-là.
- Une spiritualité sensible à la **souffrance**, au **mal** et aux **injustices**, donc aux **scandales** que ceux-ci représentent, une spiritualité qui ne s'y fait jamais, une spiritualité qui y résiste et qui les dénonce, sans pourtant réduire les personnes à ces seuls scandales, donc toujours avec empathie pour l'individu et solidaire avec lui, dans sa situation individuelle et personnelle.
- Une spiritualité qui est un **appel**, et une **réponse** à l'appel, pour un engagement constructif pour la justice et la paix, ce que Helmut Gollwitzer a appelé la « **diaconie universelle** ».
- Une spiritualité qui compte sur les ressources d'autrui, ouverte à l'expérience spirituelle que l'autre fait et à l'interprétation qu'il en donne, même à l'intérieur d'une spiritualité commune définie et donnée. Une **spiritualité ouverte** à d'autres spiritualités et respectueuse à leur égard, une spiritualité qui est ouverte au dialogue, sans estomper les différences.

- Une spiritualité **sans culpabilité**, même quand « culpabilité »²¹⁶ il y a ; mais une spiritualité qui assume sa « culpabilité » quand elle se rend coupable.
- Une spiritualité qui connaît sa limite, une **spiritualité humble** qui ne se substitue pas aux autres sphères, le politique, le juridique, l'économique, le scientifique, etc., mais qui se permet à les interpeller si nécessaire. Par là, aussi une spiritualité qui sait se relativiser et se regarder avec distance et humour, qui sait qu'elle défend une « avant-dernière réalité » et qui ne se prend pas comme vérité absolue. Donc une spiritualité réaliste, qui prend au sérieux le monde tel qu'il est et la condition humaine qui est la nôtre, sans s'y soumettre et s'y résilier entièrement. Une spiritualité consciente de sa finitude et humble devant l'instance de la mort.
- Une spiritualité qui ne se réduit pas à l'inexplicable, le sentimental et l'irrationnel, mais une spiritualité qui se veut esprit, soit-il humain ou divin, et en conséquence aussi **rationnelle**, qui prend alors au sérieux l'entendement, la raison, la compréhension et la sagesse, voire le dialogue avec la science ; une spiritualité qui accompagne les autres réalités sans se confondre avec elles.

Les exigences que nous pouvons formuler à l'égard des spiritualités des institutions en elles-mêmes, comme à l'égard de celles qui se manifestent et peuvent se manifester à l'intérieur des institutions, - à travers des collaborateurs, des familles, des intervenants extérieurs -, forment un cadre qui constitue « **l'espace intermédiaire** » dont nous avons parlé²¹⁷, cet espace qui se situe entre la vie de tous les jours et les réalités ultimes, entre le « ciel et la terre ». Une série de questions délimitent cet espace ou ce terrain de jeu, les règles du jeu, de sorte que le « jeu » en soi reste aussi ouvert et libre que possible. Nous voulons définir le contenant sans imposer un contenu, respecter les règles de la « diététique », sans imposer les « menus » :

- Dans quelle mesure la spiritualité dont il est question est-elle en prise avec le quotidien²¹⁸ et évite autant le piège de la fuite du monde que la confusion avec celui-ci ?
- Quelles sont ses explications du monde et de la condition humaine ?
- Dans quelle mesure cette spiritualité respecte la personne dans sa particularité et son unicité, même là où cette personne ne se retrouve pas dans la spiritualité dont il est question ? Qu'est-ce qui compte plus, l'intégrité de la spiritualité ou celle de la personne ?
- Quelle est son attitude face à la souffrance, le mal et l'injustice ? Quel est son combat ?
- Quel est son attitude face à la loi ? Quelle est son attitude face à l'institution ?

²¹⁶ « Schuld » en allemand, faute objective, à distinguer du « Schuldgefühl », le sentiment de culpabilité.

²¹⁷ cf. Chapitre 6.5.

²¹⁸ « La terre » ; la question d'être « terre à terre »

- Quelle est son éthique ? Quelle est son action ? Quel est son engagement ? Quel est son projet ?
- Quels sont ses arguments ? Quel est son langage ?
- Qui y a accès ? Qui est bienvenu et qui est rejeté ? Pourquoi ?
- Quelle est son espérance ? Qu'est-ce qu'elle promet ?
- Quelles sont ses ambitions ? Quelle autorité revendique-t-elle et quel rapport a-t-elle au pouvoir ?
- Quel est son rapport avec d'autres spiritualités, d'autres cultures et traditions, d'autres modes de vie ?
- Est-ce qu'elle peut rire et sourire sur elle-même ? Où met-elle ses limites ?
- Quel est son « dieu », sa réalité ultime²¹⁹ ?

Autrement qu'auparavant²²⁰, nous retrouvons les réalités qui délimitent le champ de la spiritualité qui est le terrain sur lequel « l'esprit peut souffler »²²¹, où la spiritualité peut s'épanouir :

Un fondement (et une finalité)	« Immanence » et « Transcendance » « Foi »	- La personne - L'autorité et le pouvoir - La question de Dieu
Une structure	« Langage » « Valeurs » « Rites » « Religion » « Sens » comme signification (<i>meaning</i>)	- Le langage - La loi - Les limites
Une direction Un point de départ Un point d'arrivée	« Sens » comme orientation « Intériorité » et « extériorité »	- La souffrance, le mal, l'injustice - La condition humaine - L'espérance, les projets et les perspectives
Un mouvement	« Expérience » « Construction »	- Le quotidien - Le monde, l'environnement social et culturel - L'action et l'engagement

²¹⁹ « Le ciel »

²²⁰ cf. Chapitre 6.4. c)

²²¹ cf. Chapitre 6.3. et 6.4. a)

12. Perspectives à la lumière des concepts

Dans une réflexion menée à partir d'un texte du philosophe allemand Robert Spaemann²²², l'éthicien Oliver O'Donovan²²³ arrive à une conclusion qui pourrait guider tous ceux et celles qui s'efforcent de trouver un équilibre entre d'une part les aspirations personnelles des résidents, - aspirations d'ordre spirituel ou autres, le « privé » en d'autres termes -, et les contraintes qu'impose le vivre ensemble en institution, une sorte de « public » ou « parapublic » d'autre part :

« ... l'erreur typique de la modernité récente ... consiste à accorder aux règles publiques un statut absolu, les désarticulant des autres choses auxquelles croient les gens. Cette erreur peut être présentée sous un mode conservateur, comme dans la perspective ... selon laquelle la doctrine politique ne s'occupe que de la « surface » des choses, et non pas de la réalité profonde ; ou sous un mode libéral en tentant de dériver les règles du point d'Archimède qu'est la personne individuelle absolue. Dans le premier cas, nous nions tout mouvement entre les formes publiques et les croyances privées ; dans le second nous contrôlons, le limitant à certaines croyances privées acceptées, et peut-être fallacieuses. Le résultat est plus ou moins le même, puisqu'il consiste à prévenir la justification et la critique d'un système politique du point de vue des croyances vécues par ceux qui y participent. En d'autres termes, cela produit l'aliénation. ... lorsque les règles de conduite publique imposent le silence aux croyances qui motivent les agents, elles restreignent la liberté ; mais c'est le principe véritablement fondateur d'un ordre politique libéral que les restrictions de la liberté tiennent aux nécessités de la raison publique. Si nous considérons les politiques d'action publique comme la libre expression d'une croyance, alors leur signification doit être explicable et crédible. La libre-entreprise ne s'interprète jamais par elle-même : elle n'est pas viable à moins que ses termes puissent être expliqués et compris. Dès lors qu'il ne peut y avoir de censure religieuse ou métaphysique dans une société libre, il est impossible pour une société libre d'imposer une discordance entre les croyances d'un agent et ses actions. Une société libre doit admettre que les demandes qu'elle fait sont exposées aux risques d'un discours de justification, ce qui signifie que les croyances et les règles de second ordre²²⁴ peuvent être critiquées du point de vue des croyances de premier ordre²²⁵. Si l'Etat constitutionnel est défini par une hiérarchie de classement entre croyances de premier ordre et croyances de second ordre, l'Etat constitutionnel est de ceux qui dénie la libre expression d'une croyance. Et c'est effectivement un Etat tout à fait possible, mais non libéral. »

Je reprends la phrase qui me permettra de développer ce qui me semble le point central du débat sur la spiritualité dans les institutions sociales tel qu'il est posé par le mandat :

« Si nous considérons les politiques d'action publique comme la libre expression d'une croyance, alors leur signification doit être explicable et crédible. La libre-entreprise ne s'interprète jamais par elle-même : elle n'est pas viable à moins que ses termes puissent être expliqués et compris. Dès lors qu'il ne peut y avoir de

²²² Robert Spaemann ; *Personen, Versuche über den Unterschied zwischen 'etwas' und 'jemand'* ; Klett-Cotta 1998, p. 199-200

²²³ Oliver O'Donovan ; *Contrainte sur les croyances morales dans l'Etat constitutionnel* ; in : Müller, Denis et al. ; *Sujet moral et communauté* ; Academic Press, Fribourg 2007, p. 260-273

²²⁴ « ... hiérarchisation (Spaemann) des croyances morales de premier et de second ordre, les dernières prenant toujours (pour Spaemann) le pas sur les premières. La dignité de la personne est une croyance de second ordre qui surpasse toutes les autres et, dans l'Etat constitutionnel, elle prend une forme institutionnelle en tant que Loi Fondamentale de la vie publique. » (idem p. 261)

²²⁵ « Les croyances morales de premier ordre sont des « visions universelles », décrites d'une manière comme des croyances concernant le bien commun en tant que tel. Les limiter ne signifie pas y renoncer complètement mais implique de confiner leur mise en œuvre pratique dans les limites permises par les Lois Fondamentales ». (idem p. 261)

censure religieuse ou métaphysique dans une société libre, il est impossible pour une société libre d'imposer une discordance entre les croyances d'un agent et ses actions. Une société libre doit admettre que les demandes qu'elle fait sont exposées aux risques d'un discours de justification ... »²²⁶

Avec Oliver O'Donovan je défends la libre expression des convictions religieuses des résidents au sein des institutions sociales et leur confrontation, les unes avec les autres, soit dans un cadre de laïcité ouverte, soit dans un cadre d'une tradition dans laquelle l'institution s'inscrit, tradition connue et transparente, prête à se « justifier », donc à argumenter, et à entrer dans un débat avec d'autres traditions, cultures et spiritualités. Spiritualité vivante est spiritualité ouverte²²⁷, spiritualité ouverte nécessite dialogue avec d'autres spiritualités, mise en question, renouvellement, décentrement et recentrage. Ce mouvement devrait avoir lieu autant au sein des institutions qu'entre institutions, institutions sociales données (une question de déontologie, l'inscription dans un art professionnel), institutions « ecclésiales » (une question de « morale religieuse », l'inscription dans une tradition) et l'institution qu'est l'Etat (une question de « morale ou d'éthique publiques », l'inscription dans une culture). En découle pour chaque type d'institution sociale, - en fonction de sa taille, du type de résidents et de ses options philosophiques, spirituelles ou religieuses -, des exigences spécifiques, mais toujours dans le double but d'offrir aux résidents une spiritualité qui leur convient et de rendre celle-ci transparente et « questionnable ».

Il s'agit donc d'établir une matrice à trois dimensions qui nous permet de questionner chaque institution et « sa » spiritualité :

Taille	Public	Tradition
Grande Moyenne Petite	Handicap mental (une question de capacité de discernement) Handicap physique Handicap sensoriel Polyhandicap Addiction Social Psychique	Chrétienne - Protestante réformée - Catholique - « Evangélique » - « Œcuménique » Anthroposophie Humaniste « Laïque »

La taille des institutions

Plus une institution est grande, plus elle devrait garantir une offre spirituelle à l'intérieur de la maison, aussi diversifiée que possible.

Plus une institution est petite, plus profilée son offre peut être, sous condition de transparence, donc de confrontation avec d'autres offres, c'est-à-dire, aussi longtemps qu'une sorte de « marché » dans le domaine existe, qui permet à ceux et

²²⁶ Oliver O'Donovan, p. 272

²²⁷ Par essence spiritualité veut dire « système ouvert », homéostasie dynamique, échange dynamique avec le milieu environnant.

celles qui doivent choisir une institution de le faire aussi par rapport au critère de la spiritualité²²⁸. La diversité doit être garantie par une collaboration avec l'extérieur.

Le public accueilli

Plus la capacité de discernement du résident est grande, plus simple il sera pour l'institution d'adapter son offre spirituelle aux besoins et à la volonté du résident.

La tradition de la maison

Chaque tradition peut être ouverte ou fermée, se comprendre comme exclusive ou vouloir s'inscrire dans un paysage diversifié. Plus profilée spirituellement une institution se présente, plus elle devrait se donner des outils pour garantir la liberté de choix et éviter la contrainte. Plus ouverte et relativiste une institution se présente, plus grande est aussi le risque qu'elle relativise tout et néglige des résidents au niveau spirituel.

Le rôle de l'Etat

En tant qu'instance de surveillance, ce n'est pas à l'Etat de réguler la spiritualité des institutions sociales. Par contre, son devoir est de veiller à ce que la spiritualité soit régulée, dans les institutions et entre elles. Pour cela, il a besoin d'un vis-à-vis, d'une instance qui régule. Celle-ci, dans notre domaine, ne peut fonctionner qu'entre institutions sociales et en collaboration avec les institutions qui ont ou qui se donnent comme mission de s'occuper de la sphère spirituelle ou religieuse. En vue de la régulation de cette instance de régulation, l'Etat s'est donné une Constitution, avec notamment l'article 169, qui régit le lien entre lui et les institutions religieuses reconnues par lui, c'est-à-dire les « Eglises et autres communautés religieuses ».

La régulation du spirituel

Selon la Constitution vaudoise et les lois actuelles, la régulation du spirituel, et plus particulièrement religieux, dans les institutions sociales, est confiée aux « Eglises et autres communautés » reconnues par l'Etat. Actuellement, une bonne moitié des institutions sociales du canton ont un lien institutionnel plus ou moins fort avec les « Eglises et autres communautés » reconnues. Pour les autres, plusieurs cas se présentent :

- Les résidents sont de passage pendant un laps de temps plus ou moins long et gardent un lien fort avec un autre lieu de vie où ils trouvent l'accompagnement spirituel dont ils ont besoin.
- Une institution accueillant des résidents avec une capacité de discernement qui leur permet de s'exprimer clairement trouve les réponses individuelles ou collectives adéquates, internes ou externes. Sans cette condition, la capacité

²²⁸ Vu la pénurie de places et les autres critères que la spiritualité qui l'emportent sur celle-ci, j'ai quelques doutes en ce qui concerne l'existence d'un tel « marché » qui permettrait un libre choix.

de discernement, une institution sociale en résidentiel, à mon avis, ne peut pas être rigoureusement laïque.

- La spiritualité offerte n'est pas officiellement reconnue, - les anthroposophes ou l'Armée du salut par exemple -, mais il y a ouverture aux « Eglises et communautés reconnues » et collaboration avec elles, de sorte que celles-ci en deviennent « garante » face à l'Etat. Cette situation, tout en étant implicitement souvent déjà réalité, peut être délicate, et cela pour tout le monde.

C'est la raison pour laquelle, comme déjà évoqué au chapitre 8, la création d'une instance commune entre « Eglises et autres communautés religieuses », reconnues et non-reconnues, d'une part, les institutions sociales d'autre part, qui régule les spiritualités des institutions sociales, - non pas pour les contrôler, mais partager, en plate-forme et comme gardien des gardiens du seuil²²⁹ -, me semble souhaitable.

- Enfin, théoriquement, une communauté religieuse non-reconnue peut se faire reconnaître par l'Etat et ainsi officiellement « exercer l'aumônerie dans les établissements²³⁰ ».

²²⁹ Régulation par : 1. Partage, donc transparence et communication ; débat public ; 2. Formation ; 3. Règles du jeu qu'on s'impose

²³⁰ La « Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses » ne parle que des établissements hospitaliers et pénitenciers, mais, à mon avis, exprime l'intention de l'Etat aussi à l'égard des autres institutions sociales.

Les chances et les risques²³¹ au niveau du spirituel auxquels sont exposés les différents partenaires dans le paysage des institutions sociales

	Chances	Risques
Institutions de grande taille	<ul style="list-style-type: none"> - Richesse et diversité de l'offre - Liberté de choix - Aumônerie - Contacts avec l'extérieur - Bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparité entre les groupes - Oubli ou négligence de certaines personnes - Reproduction de problématiques de société en général à l'intérieur de l'institution
Institutions de petite taille	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence de l'offre - Insertion dans un environnement (village, région, paroisses ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une offre adéquate - Unicité de l'offre rendant difficiles d'autres pratiques
Institutions avec référentiel chrétien	<ul style="list-style-type: none"> - Une histoire – un patrimoine – une structure - Cohérence de l'offre - Reconnaissance dans un environnement social - Aumônerie – Contacts avec les Eglises - Articulation spiritualité et animation - Ouverture à la transcendance 	<ul style="list-style-type: none"> - Unicité de l'offre - Réduction de la spiritualité au religieux
Institutions d'orientation anthroposophiques	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence de l'offre - Richesse de l'offre - Globalité spiritualité et animation 	<ul style="list-style-type: none"> - Unicité de l'offre - Autarcie, tout se fait à l'interne
Institutions laïques	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la liberté religieuse - Laïcité ouverte : cadre défini pour que les différentes spiritualités puissent s'exprimer et cohabiter 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte insuffisante du spirituel - Laïcité fermée : évacuation de la spiritualité - Négligence de la transcendance
Institutions « handicap », plus particulièrement mental	<ul style="list-style-type: none"> - Transcendance incontournable, le handicap, notamment mental, faisant toujours « obstacle » (scandale) dans l'immanence 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de discernement : comment respecter la volonté du résident quand il y a déficience intellectuelle et être en adéquation avec ses besoins ?
Institutions « problèmes psychiques » et « problèmes sociaux » ²³²	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de discernement : respect de la volonté du résident 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte insuffisante du spirituel - Déficit aussi dans l'animation socioculturelle
Eglises	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance de l'Etat - Institutions comme vis-à-vis de l'Etat et des institutions sociales - Personnes et outils 	<ul style="list-style-type: none"> - Spiritualité égale religiosité - Manque de formation spécifique (adéquation au handicap ; manque en « éthique et pédagogie »)

²³¹ En utilisant les termes « chances » et « risques » nous essayons, dans la mesure du possible, de prendre la perspective des résidents vivant en institution.

²³² « Problèmes psychiques » et « problèmes sociaux » pris ensemble parce que phénoménologiquement proches au niveau des résultats de l'enquête. Mais cela mériterait d'être approfondi.

Ecoles sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des acteurs - Articulation éthique, déontologie et spiritualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de formation spécifique (manque en « spiritualité »)
Etat	<ul style="list-style-type: none"> - « Reconnaissance » de la dimension spirituelle des personnes - Droits et devoirs des résidents comme citoyens - Autorité : devoir de surveillance - Financement directe, ou indirecte à travers les Eglises 	<ul style="list-style-type: none"> - Confusion entre le privé et le public - Base légale insuffisante au niveau de la reconnaissance de certains acteurs (Armée du Salut, anthroposophes, etc.) - Prise en compte insuffisante des besoins spirituels des mineurs vivant en institution (du fait qu'ils sont considérés comme restant chez eux en famille)

Propositions concrètes

1. Consolider l'enquête au niveau quantitatif : le matériel récolté à travers les questionnaires est très riche. Son analyse mérite d'être prolongée et approfondie, comme l'étude des textes de références que les institutions nous ont transmis. De toute façon, se pose la question de l'utilisation des données dont nous disposons (prolongement du mandat, confier un mandat à l'EESP, à qui donner accès aux analyses statistiques²³³, etc.).
2. Poursuivre l'enquête au niveau qualitatif :
 - a. Reprendre les questionnaires et situer chaque institution par rapport aux résultats statistiques (tableau général) ; relever les points forts et les risques.
 - b. Mener des interviews particulières.
 - c. Ainsi vérifier ou falsifier les hypothèses et les constats issus de l'enquête quantitative.
3. Poursuivre l'enquête auprès des résidents et des familles, ainsi que des associations qui défendent leurs intérêts.
 - a. Vérifier si offre et demande correspondent l'une à l'autre.
4. Mener une enquête comparable auprès des institutions qui accueillent des mineurs. Relever les questions spécifiques au-delà du simple argumentaire « privé – public », c'est-à-dire sans d'office écarter la question du spirituel en disant qu'elle appartient « aux seules familles »²³⁴.
5. Mener une enquête comparable auprès des EMS (Etablissements médico-sociaux) pour les personnes âgées.
6. Créer d'une instance « institutionnelle » réunissant les « Eglises et communautés religieuses » d'un côté, les institutions sociales et autres partenaires de l'autre, comme plate-forme et vis-à-vis et de l'Etat et des institutions pour les questions touchant à la spiritualité.
7. Editer un « guide des institutions » qui présente d'un côté les enjeux les plus importants en matière de spiritualité lors de la vie en institution et de l'autre côté les diverses offres des institutions sociales particulières.
8. Inciter les « Eglises et communautés religieuses » à mettre en place une formation adéquate pour des aumôniers et autres intervenants au niveau spirituel dans les institutions sociales, formation plus spécialement axée sur le handicap (mental).

²³³ Ce qui est possible sans que les détails de chaque institution soient rendus publics. L'anonymat a été garanti aux institutions répondantes.

²³⁴ Et si ce n'est par le simple fait qu'un certain nombre d'institutions sont mixtes, majeurs et mineurs. Mais la problématique est plus large : même si les mineurs restent domiciliés chez leurs parents, ils peuvent passer une part importante de leur « vie privée » en institution. Le travail serait évidemment à mener avec les familles.

- a. Profiter de ce qui existe déjà en milieu hospitalier et dans les EMS.
9. Inciter les écoles sociales à former les étudiants, de sorte qu'ils soient à l'aise quand des questions d'ordre spirituel surgissent sur leur lieu de travail.
10. Approfondir la réflexion sur les liens et les articulations entre animation spirituelle et animation socioculturelle, entre spiritualité, religion, éthique et arts, afin de mieux définir les entrées possibles pour enrichir la « dimension spirituelle » des personnes vivant en institution.²³⁵
11. Approfondir la réflexion sur les différentes spiritualités et leur apport pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
12. Au niveau politique, reprendre la question de la reconnaissance des « communautés religieuses ou spirituelles » actives dans l'accompagnement spirituel en institution : comment reconnaître et valoriser le travail de celles qui ne sont pas officiellement reconnues en tant que « communautés » ?²³⁶
13. Diffuser les rapports de notre étude, « Spiritualité et institutions », auprès des différents milieux intéressés : Etat, institutions, écoles, Eglises, etc. Le « contrat » avec les institutions partenaires qui ont répondu au questionnaire nous impose d'ailleurs de leur communiquer les résultats de l'étude.
14. Organiser un séminaire sur la question du spirituel dans les institutions sociales où les différents enjeux et options sont discutés.

²³⁵ Aussi creuser l'hypothèse importante d'un lien direct entre déficit spirituel et risque de maltraitance.

²³⁶ Ce que l'Etat fait déjà implicitement en accordant des autorisations d'exploitation et en reconnaissant certains lieux de formation, mais sans débat de fonds.

Enfin, ce que j'attendrais de toute institution (sociale), est d'exprimer ce qu'elle considère comme « son spirituel », son « âme » ou son « esprit » :

- Qu'est-ce qui tient notre institution ensemble ? Le « ciment », ce qui est « entre », le tiers dans notre histoire
- Dans l'espace, le présent : ce qui fait du corps social un corps spirituel, la qualité que nous voulons pour nos relations
- Dans le temps, du passé au présent et à l'avenir ... la question de la « pérennité » de notre « fondation » ou de notre « association », notre histoire et notre mission

Ceci

- en toute transparence
- le communiquer
- le confronter aux autres visions existantes
- et le mesurer dans un débat public

... afin que tout résident, accompagné là où c'est nécessaire, puisse

- trouver du sens à son existence
- se sentir reconnu comme personne, être quelqu'un
- garder, trouver ou retrouver sa dignité et son intégrité
- avoir des ressources pour affronter le quotidien
- trouver l'orientation dans les valeurs parfois contradictoires
- avoir des perspectives
- souffler ... avoir un espace de vie, même et surtout devant la finitude, les limites et la mort
- choisir son « dieu »
- savoir ce qu'il faut faire, ici et maintenant ...

« Le travail social demeure une organisation sociale fragile, à l'intersection des institutions et des individus. [...] Cette position à la fois frontalière et "d'entre-deux" caractérise le travail social dans la double position de l'exercice du mandat institutionnel et de la prise en compte du besoin ou de la demande des individus. S'il est situé dans tous les lieux où la logique des institutions rencontre la singularité et la subjectivité des individus, il inscrit ses réponses sur le double registre de la normativité (logique du mandat) et du respect des subjectivités (l'émancipation) »²³⁷.

« Für den Menschen ist das Ewige, Wichtige, oft durch einen undurchdringlichen Schleier verdeckt. Er weiss : da drunten ist etwas, aber er sieht es nicht. Der Schleier reflektiert das Tageslicht. »

Ludwig Wittgenstein

²³⁷ Michel Autès, *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod, 1999 ; cité in : IGAS Inspection générale des affaires sociales ; Rapport 2005, « Intervention sociale, un travail de proximité », p. 18

13. Bibliographie

Esprit ?

Blaser, Klauspeter ; Coup de foudre ; Labor et Fides, Genève 2003

« Spiritualité » - Définitions et concepts

- Adorno, Theodor W. ; Negative Dialektik, Jargon der Eigentlichkeit ; Suhrkamp, Frankfurt 2003 (1970)
- Adorno, Theodor W. ; Metaphysik, Begriff und Probleme ; Suhrkamp, Frankfurt 2006
- Adorno, Theodor W. ; Vorlesung über negative Dialektik ; Suhrkamp, Frankfurt 2007
- Apel, Karl-Otto et al. (éd) ; Praktische Philosophie, Ethik : Dialoge ; Fischer, Frankfurt 1984
- Apel, Karl-Otto ; Diskurs und Verantwortung, Das Problem des Übergangs zur postkonventionellen Moral ; Suhrkamp, Frankfurt 1988
- von Balthasar, Hans Urs ; L'Évangile comme norme et critique de toute spiritualité dans l'Église ; Concilium 1965, no. 9, p. 11-24
- von Balthasar, Hans Urs ; Spiritus creator, Skizzen zur Theologie III ; Johannes Verlag, Einsiedeln 1967
- Bateson, Gregory, et Bateson, Mary Catherine ; Wo Engel zögern, Unterwegs zu einer Epistemologie des Heiligen ; Suhrkamp, Frankfurt 1993
fr. La peur des anges
- Bernhardt, Reinhold ; Spiritualität im Spannungsfeld von Esoterik und christlicher Tradition ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005
- Bourguet, Daniel ; Sur un chemin de spiritualité, Le monachisme intériorisé ; Réveil Publications ; Lyon 2000
- Brook, Peter ; L'espace vide ; Ecrits sur le théâtre ; Seuil, Paris 2001
- Brook, Peter ; Le diable c'est l'ennui ; Propos sur le théâtre ; Actes Sud, Paris 1991
- Campiche, Roland J. ; Les deux visages de la religion ; Labor et Fides, Genève 2004
- Comte-Sponville, André ; L'esprit de l'athéisme ; Introduction à une spiritualité sans Dieu ; Albin Michel, Paris 2006
- Cornu, Michel ; L'Existant est plus que la Vie ; www.contrepointphilosophique.ch, Internet 2005
- Couchepin, Pascal ; Allocution à la septième réunion ministérielle annuelle du Réseau international sur la politique culturelle, Shanghai 2004 ; Internet
- Darricau, Raymond, et Peyrous, Bernard ; La spiritualité ; Que sais-je ? puf, Paris 1988
- Dartiguenave, Jean-Yves ; Rites et ritualité ; L'Harmattan, Paris 2001
- Dictionnaire inattendu de Dieu ; Albin Michel, Paris 1998
- Dotolo, Carmelo ; Formation théologique et dimension missionnaire ; Traduction de l'italien.
En *TEOLOGIA DELL'ANNUNCIO (Per una teologia missionaria)*, PUM Publication, pp. 21-32 ; http://www.sedos.org/french/dotolo_f.htm#_edn7, consulté 25.1.08

- Dupuy, Michel ; Spiritualité, in : Dictionnaire de la spiritualité ; Beauchesne, Paris 1990
- Dürr, Hans-Peter, et Zimmerli, Walther (éd.) ; Geist und Natur, Über den Widerspruch zwischen naturwissenschaftlicher Erkenntnis und philosophischer Welterfahrung ; Scherz, Bern 1989
- Eccles, John ; Der Ursprung des Geistes, des Bewusstseins und des Selbst-Bewusstseins im Rahmen der zerebralen Evolution ; in : Dürr, Hans-Peter ; Zimmerli, Walther ; Geist und Natur, Über den Widerspruch zwischen naturwissenschaftlicher Erkenntnis und philosophischer Welterfahrung ; Scherz, Bern 1989
- Farouki, Nayla ; La foi et la raison ; Flammarion, 1996
- Ferry, Luc ; Homo Aestheticus, L'invention du goût à l'âge démocratique ; Grasset 1990
- Ferry, Luc ; L'Homme-Dieu ou le sens de la vie ; Grasset 1996
- Ferry, Luc ; Qu'est-ce qu'une vie réussie ? Grasset 2002
- Ferry, Luc, et Gauchet, Marcel ; Le religieux après la religion ; Grasset 2004
- Gilson, Etienne ; Théologie et histoire de la spiritualité ; J. Vrin, Paris 1943
- Gisel, Pierre ; Qu'est-ce qu'une religion ? ; Vrin, Paris 2007
- Goffman, Erving ; Asiles ; Etudes sur la condition sociale des malades mentaux ; Editions de Minuit, Paris 1968
- Hampe, Michael ; Ist das Leben ein Fall für Experten ; NZZ, Zeitzeichen, 25.4.08
- Hauerwas, Stanley ; Le royaume de paix, Une initiation à l'éthique chrétienne ; Bayard, Paris 2006
- Hervieu-Léger, Danièle ; La religion pour mémoire ; Cerf, Paris 1993
- Hervieu-Léger, Danièle ; Le pèlerin et le converti, La religion en mouvement ; Flammarion, Paris 1999
- Kandinsky, Vassili ; Du spirituel dans l'art, Et dans la peinture en particulier ; Gallimard 1988
- Keller, Carl-A., et Müller, Denis ; Spiritualité, in : Encyclopédie du protestantisme ; Labor et Fides, Genève 1995
- Koenig, Harold G. et al. (éd.) ; Handbook of Religion and Health ; Oxford University Press, Oxford 2000
- Kressmann, Armin ; Qui suis-je ? Fonder l'action ! L'autonomie et les fondements de la (bio)éthique ; Mémoire de DEA, Lausanne 2005 ; accessible sous : Autonomie et bienfaisance – Ethique et Handicap ; sur : <http://www.ethikos.ch>
- Kressmann, Armin ; Handicap et institution, autonomie et bienfaisance - Ethique, spiritualité et religion ; sur : <http://www.ethikos.ch>, 2007
- Lalande, André ; Vocabulaire technique et critique de la philosophie ; PUF, Paris 1985
- Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005
- Leutwyler, Samuel ; Spiritualität und Wissenschaft : Zwei Wege, die Welt wahrzunehmen ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005
- MacIntyre, Alasdair ; Der Verlust der Tugend, Zur moralischen Krise der Gegenwart ; Campus, Frankfurt 2006 ; angl. After Virtue, A Study in Moral Theory ; University of Notre Dame Press 1981

- Mendes-Flohr, Paul ; Spiritualität ; in : Religion in Geschichte und Gegenwart, Band 7 ; Mohr Siebeck, Tübingen 2004, p. 1590-1599
- Müller, Christoph ; Indizien einer tragfähigen Spiritualität, Alltag – Menschenwürde – Empathie – Widerstand – Klage – Bescheidenheit ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005
- Müller, Denis ; Les sources religieuses du soi et l'éthique de l'action juste ; www.contrepointphilosophique.ch, Internet 2003
- Müller, Denis ; Bien commun, conflits d'intérêts et délibération éthique ; Ethique publique 6/1, Montréal, 2004, p. 100-105 ; <http://www.contrepointphilosophique.ch> ; 29.1.08
- Müller, Denis et al. ; Sujet moral et communauté ; Academic Press, Fribourg 2007
- Murphy, Robert ; The Body Silent, The different world of the disabled ;
- Nägeli, Markus ; Spiritualität und Wissenschaft : Eine Übersicht ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005
- Nault, François ; La spiritualité relève-t-elle (de) la religion dans un monde désenchanté ? ; in : Le développement spirituel en éducation ; Québec 2003
- Neckerbrouck, Valeer ; in : Derroite, Henri ; Catéchèse et initiation ; Lumen Vitae, Bruxelles 2005
- Obermüller, Klara ; Spiritualität und Verantwortung : Mystik der offenen Augen ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; Spiritualität und Wissenschaft ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005
- O'Donovan, Oliver ; Contrainte sur les croyances morales dans l'Etat constitutionnel ; in : Müller, Denis et al. ; Sujet moral et communauté ; Academic Press, Fribourg 2007, p. 260-273
- Oser, Fritz ; Gmünder, Paul ; Ridez, Louis ; L'homme, son développement religieux ; Cerf, Paris 1991
- Oser, Fritz et Althof, Wolfgang ; Moralische Selbstbestimmung ; Modelle der Entwicklung und Erziehung im Wertebereich ; Klett-Cotta, Stuttgart 2001
- Prigogine, Ilya ; Die Widerentdeckung der Zeit ; in : Dürr, Hans-Peter ; Zimmerli, Walther ; Geist und Natur, Über den Widerspruch zwischen naturwissenschaftlicher Erkenntnis und philosophischer Welterfahrung ; Scherz, Bern 1989
- Reinhard, Kenneth ; Reinhard Lupton, Julia ; The Subject of Religion, Lacan and the Ten Commandments ; diacritis 33.2, 2003, p. 71-97
- Reymond, Christophe (dir.) ; Quand les Vaudois se révisent totalement ; Centre patronal, Lausanne 2001
- Ricoeur, Paul ; Soi-même comme un autre ; Seuil 1990
- Roof, Wade Clark ; Spiritual Marketplace : Baby Boomers and the Remaking of American Religion, Princeton University Press 1999
- Rorty, Richard, et Vattimo, Gianni ; Die Zukunft der Religion ; Suhrkamp, Frankfurt 2006
- Rosenberg, Marshall ; Spiritualité pratique, Les bases spirituelles de la Communication NonViolente ; Jouvence, Genève 2007
- Rouiller, François ; Le scandale du mal et de la souffrance chez Maurice Zundel ; Ed. Saint-Augustin, Saint-Maurice 2002

- Rutishauser, Christian ; *Spiritualität im Kontext, Eine zeitgeschichtliche und religionswissenschaftliche Verortung* ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; *Spiritualität und Wissenschaft* ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005
- Saudreau, Auguste ; *Manuel de spiritualité* ; Amat, Angers : Grassin, Arras : Brunet, Paris 1917
- Sausse, Simone ; *Le miroir brisé, L'enfant handicapé, sa famille et la psychanalyse* ; Calmann-Lévy 1996
- Scharfeter, Christian ; *Warum Wissenschaft und Spiritualität nicht in Widerspruch geraten* ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; *Spiritualität und Wissenschaft* ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005
- Schlumberger, Laurent ; *Sur le seuil* ; Olivétan, Lyon 2005
- Schmid, Georg ; *Spiritualität im Angebot* ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; *Spiritualität und Wissenschaft* ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005
- Searle, John ; *La construction de la réalité sociale* ; Gallimard, 1998
- Spaemann, Robert ; *Personen, Versuch über den Unterschied zwischen ‚etwas‘ und ‚jemand‘* ; Klett-Cotta, Stuttgart 1998
- Spitzer, Manfred ; *The Neural Signature of Social Norm Compliance* ; Neuron, Vol 56, p. 185-196, 2007
- Stolz, Jörg ; *Der Erfolg der Spiritualität ; Gesellschaftsentwicklung und Transzendenzerfahrung am Beispiel der Schweiz* ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; *Spiritualität und Wissenschaft* ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005
- Stucki, Pierre-A. ; *La vie spirituelle de l'individu et le langage doctrinal* ; Editions de la Baconnière, Neuchâtel 1974
- Tinsley, Lucy ; *The French Expressions for Spirituality and Devotion, A Semantic Study* ; The catholic University of America Press, Washington 1953
- Tillich, Paul ; *La dimension oubliée* ; Desclée de Brouwer, 1969
- Tillich, Paul ; *Systematische Theologie III* ; de Gruyter, Berlin 1987 ; notamment p. 116ss
- Tomès, Arnaud ; *Le sujet ; ellipses*, Paris 2005
- Tugendhat, Ernst ; *Spiritualität, Religion und Mystik* ; in : Leutwyler, Samuel, et Nägeli, Markus (éd.) ; *Spiritualität und Wissenschaft* ; vdf Hochschulverlag, Zürich 2005
- Turner, Victor ; *From Ritual to Theatre* ; PAJ Publications, New York 1982
- Van Gennep, Arnold ; *Les rites de passage* ; Picard, Paris 1981
- von Weizsäcker, Carl Friedrich ; *Geist und Natur* ; in : Dürr, Hans-Peter ; Zimmerli, Walther ; *Geist und Natur, Über den Widerspruch zwischen naturwissenschaftlicher Erkenntnis und philosophischer Welterfahrung* ; Scherz, Bern 1989
- Wiggermann, Karl-Friedrich ; *Spiritualität* ; in : *Theologische Realenzyklopädie, Band XXXI* ; de Gruyter, Berlin 2000, p. 708-717
- Willaime, Jean-Paul ; *Laïcité* ; in : *Encyclopédie du protestantisme* ; Cerf / Labor et Fides, Genève 1995
- Winnicott, Donald W. ; *Jeu et réalité* ; Gallimard, Paris 1975
- Wittgenstein, Ludwig ; *Ausgewählt und vorgestellt von Thomas H. Macho* ; dtv, München 2001

- Zabala, Santiago ; Eine Religion ohne Theisten und Atheisten ; in : Rorty, Richard, et Vattimo, Gianni ; Die Zukunft der Religion ; Suhrkamp, Frankfurt 2006
- Zahlauer, Arno ; Spiritualität und Mystik, Arbeit am Begriff ; in : Kirchenspiritualität ; Freiburger Materialdienst für Gemeindepastoral ; Freiburg 2004
- Zimmerli, Walther (éd.) ; Geist und Natur, Über den Widerspruch zwischen naturwissenschaftlicher Erkenntnis und philosophischer Welterfahrung ; Scherz, Bern 1989
- Zizek, Slavoj ; Fragile absolu, Pourquoi l'héritage chrétien vaut-il d'être défendu ? Flammarion, Paris 2008

Accompagnement spirituel en milieu hospitalier

- Beck, Danièle et al. ; Célébrations dans les hôpitaux ; EERV, Département « Présence et Solidarité », Conseil d'aumônerie, Lausanne 2004
- Berney, Gérard ; Vous avez dit « soins spirituels » ? 5^{ème} rencontre des Maisons Francophones de Soins Palliatifs ; www.chrysalide.ch/docs/soins-spirituels.pdf, 2004 ; consulté 26.2.08
- Chenuz, Pierre ; La visite pastorale à l'hôpital ; Ouvertures no. 128, 2007 ; p. 16-23
- Doucet, Hubert ; De l'éthique au spirituel, La situation dans les sciences de la santé ; Théologiques 9/2, 2001, p. 17-31
- Gardiol, Maurice ; Evolution du concept d'aumônerie et accompagnement spirituel en cas de catastrophe ; Internet, 2004
- Gardiol, Maurice, et Odier, Cosette ; Choc traumatique et soutien spirituel ; in : Berclaz, Michel ; Manuel de formation : Le soutien psychosocial et spirituel ; Internet, 2003
- HUG – Hôpitaux Universitaires de Genève ; Accompagnement spirituel : des pistes pour aller à la rencontre de l'autre ; Genève 2007 ; Brochure à l'intention des soignants
- Musi, Marco ; Douleur et souffrance : une relation imparfaite ; palliative-ch no. 2, 2005
- Odier, Cosette ; Accompagnement spirituel ou « faire passer un chameau par le trou d'une aiguille ... » ; Frontières, 2004, p. 69-74 ; www.aumonerie-hopital.ch
- Soutien spirituel dans les institutions de santé : la pastorale hospitalière entre crise du religieux dans la société et volonté d'autonomie spirituelle chez la personne malade ; Sources, 2003 ; www.aumonerie-hopital.ch
- Rochat, Etienne et al. ; Rapport du Groupe de Travail sur la prise en compte de la dimension spirituelle chez les personnes hospitalisées en CTR ; Groupe Label CTR, Orbe 2004 ; www.readaptation.ch
- Rochat, Etienne ; Souffrir de douleur existentielle – Vers une reconnaissance de la détresse spirituelle ? palliative-ch no. 2, 2005, p. 9-12
- Rosselet, François ; « Spiritualité », Rapports soins palliatifs ; Vaud 2001 ; www.aumonerie-hopital.ch
- Rosselet, François ; Prise en charge spirituelle des patients : La neutralité n'existe pas ; Revue Médicale de la Suisse Romande, no. 122, 2002 ; www.aumonerie-hopital.ch

Stiftung Diakoniewerk Neumünster, Schweizerische Pflegerinnenschule ; Das Leben heiligen, Spirituelle Begleitung von Menschen mit Demenz, Ein Leitfadent ; TVZ, Zürich 2006
Universität Zürich, Zentrum für Gerontologie ; Zürich 2006

Spiritualité et formation

Habermacher, Jean-François ; Vous avez dit spiritualité ? Cèdres Formation – Séminaire de culture théologique ; Internet, 2003
HEP Vaud ; Formation des enseignants , Référentiel des compétences ; Lausanne
HEP Vaud ; Formation en enseignement spécialisé, Plan d'études ; Lausanne 2007
HES-SO ; Plan d'étude cadre Bachelor 2006 de la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale ; Filière de formation en travail social
Reich, K. Helmut ; Fostering spiritual development : theory, practice, measurement ; www.helmutreich.ch, Internet, 2001
Universität Zürich ; Spiritualin/Spiritual, Spiritualität – Grundlagen, Entwicklung, Auswirkungen auf kirchliche Handlungsfelder ; Diplomkurs 2008 – 2011

Pour les enfants

Snunit, Michal, et, Golomb, Na'ama ; Der Seelenvogel ; Carlsen, Hamburg 1991

Recommandations HEP Vaud

WILLAIME, Jean-Paul, MATHIEU, Séverine ; Et Dieu dans tout ça ? Ecole et religions en Europe: l'état du débat ; Belin, Paris 2005
ESTIVALEZES, Mireille ; Les religions dans l'enseignement laïque ; PUF, Paris 2005
MESSNER, Francis, WOEHLING, Jean-Marie ; Les statuts de l'enseignement religieux ; Cerf, Paris 1996

Etat de Vaud

SPAS, Critères de qualité et de sécurité ; Pour les personnes handicapées ou en difficulté sociale prises en charge dans les institutions au bénéfice d'une autorisation d'exploiter

... et le handicap mental

FOVAHM ; La Spiritualité ; Parallèles no. 13, 2003

Annexe I**CONSTITUTION VAUDOISE
TITRE VIII EGLISES ET COMMUNAUTES RELIGIEUSES****Article 169 Principes**

1. L'Etat tient compte de la dimension spirituelle de la personne humaine.
2. Il prend en considération la contribution des Eglises et communautés religieuses au lien social et à la transmission de valeurs fondamentales.

Article 170 Eglises de droit public

1. L'Eglise évangélique réformée et l'Eglise catholique romaine, telles qu'elles sont établies dans le Canton, sont reconnues comme institutions de droit public dotées de la personnalité morale.
2. L'Etat leur assure les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission au service de tous dans le Canton.
3. La loi fixe les prestations de l'Etat et des communes.

Article 171 Communautés religieuses d'intérêt public

1. La communauté israélite, telle qu'elle est établie dans le Canton, est reconnue comme institution d'intérêt public. A leur demande, l'Etat peut reconnaître le même statut à d'autres communautés religieuses; il tient compte de la durée de leur établissement et de leur rôle dans le Canton.

Article 172 Organisation et autonomie

1. Chaque Eglise ou communauté reconnue fait l'objet d'une loi qui lui est propre.
2. Les Eglises et communautés reconnues jouissent de l'indépendance spirituelle et s'organisent librement dans le respect de l'ordre juridique et de la paix confessionnelle.
3. La reconnaissance est liée notamment au respect des principes démocratiques et à la transparence financière.

Annexe II

LOI

sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public (LRCR)

du 9 janvier 2007 (*état: 01.01.2007*)

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu les articles 169, 171 et 172 de la Constitution du Canton de Vaud A
vu le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat décrète

Chapitre I Dispositions générales

Art. 1 But et champ d'application

1 La présente loi a pour but de définir les conditions, la procédure et les effets de la reconnaissance d'une communauté religieuse (ci-après : la communauté) de même que les relations entre l'Etat et une communauté religieuse reconnue (ci-après : la communauté reconnue).

Art. 2 Principe

1 Toute communauté, ayant son siège dans le canton et qui respecte les conditions posées aux articles 4 et suivants, peut, par une requête motivée, demander à être reconnue comme institution d'intérêt public.

2 Toute communauté reconnue fait l'objet d'une loi qui lui est propre (art. 172 al. 1 Cst-VD A).

Art. 3 Autonomie

1 Les communautés sont autonomes par rapport à l'Etat et aux communes. A ce titre, et dans les limites fixées par la loi :

- a. elles s'organisent et gèrent leurs ressources et leurs biens librement;
- b. elles édictent les règles nécessaires à leur organisation et à l'accomplissement de leurs tâches.

Chapitre II Conditions de la reconnaissance

Art. 4 En général

1 La communauté qui demande sa reconnaissance doit remplir les conditions fixées au présent chapitre.

Art. 5 En particulier

a) Ordre juridique suisse

1 La communauté requérante reconnaît le caractère contraignant de l'ordre juridique suisse, en particulier les droits constitutionnels, en matière de religion et de croyance ainsi que le droit international ayant trait aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales, droit qui instaure l'interdiction de toute forme de discrimination, en particulier entre les femmes et les hommes dans la société.

Art. 6 b) Droits individuels constitutionnels

1 La communauté requérante respecte les droits constitutionnels de ses membres, en particulier la liberté de conscience et de croyance.

Art. 7 c) Respect de la paix confessionnelle

1 La communauté requérante s'abstient de propager toute doctrine visant à rabaisser ou à dénigrer une autre croyance ou les personnes qui se reconnaissent dans celle-ci.
2 Elle s'abstient de tout prosélytisme contraire à l'ordre juridique suisse.

Art. 8 d) Respect des principes démocratiques

1 La communauté requérante respecte les principes démocratiques.
2 Elle s'abstient de tout discours ou pratique qui y contrevienne ou appelle à y contrevenir.
3 Ses organes sont définis et ses membres se prononcent sur son fonctionnement.

Art. 9 e) Transparence financière

1 La communauté requérante tient ses comptes conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code des obligations A.

Art. 10 f) Rôle et durée d'établissement dans le canton

1 La communauté requérante remplit, en outre, plusieurs des conditions suivantes :

- a. avoir une activité culturelle sur tout le territoire cantonal;
- b. exercer un rôle social et culturel;
- c. s'engager en faveur de la paix sociale et religieuse;
- d. participer au dialogue œcuménique et/ou interreligieux.

2 Il est tenu compte de la durée d'établissement dans le canton, du nombre de ses adhérents, ainsi que de la capacité de ses représentants, y compris les responsables religieux, de s'exprimer en français. Des connaissances particulières en droit suisse, ainsi que dans le domaine interreligieux sont également exigées de la part des représentants et des responsables religieux des communautés requérantes.
3 Un règlement A adopté par le Conseil d'Etat précise ces conditions.

Chapitre III Prerogatives liées à la reconnaissance**Art. 11 Mission d'aumônerie**

1 Une communauté reconnue peut exercer l'aumônerie dans les établissements hospitaliers et pénitentiaires, auprès de toute personne donnant son consentement et se déclarant de la religion de la communauté concernée, ou de toute personne qui l'accepte.

Art. 12 Financement

1 L'Etat peut octroyer une subvention aux communautés reconnues dans la mesure où elles participent à une mission exercée en commun au sens de la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public A.

Art. 13 Exonération fiscale

1 L'exonération fiscale des communautés reconnues est régie par les législations fiscales fédérale A et cantonale B.

Art. 14 Contrôle des habitants

1 Sur demande de la communauté reconnue, le contrôle des habitants concerné communique l'arrivée ou le départ de toute personne ayant déclaré appartenir à la religion de la communauté en cause et autorisant la communication de ces données.

2 Cette transmission est limitée aux informations suivantes :

- nom, prénom, date de naissance, état civil et adresse des adultes, filiation;
- nationalité et origine;
- religion;
- nom, prénom, sexe, date de naissance des enfants.

3 Ces données sont destinées uniquement aux fichiers de la communauté reconnue et ne sauraient être utilisées à d'autres fins. La loi sur le contrôle des habitants **A** est réservée.

4 La législation sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles **B** est également réservée.

Art. 15 Fichiers informatiques

1 Les communautés reconnues peuvent exploiter des fichiers informatiques. La législation sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles **A** est applicable par analogie.

Art. 16 Consultation

1 L'Etat et les communes consultent les communautés reconnues sur tout projet qui les concerne.

Chapitre IV Procédure**Art. 17 Déclaration liminaire d'engagement**

1 Préalablement à l'examen de la requête, la communauté signe une déclaration liminaire d'engagement.

2 Le Conseil d'Etat règle le contenu de la déclaration.

Art. 18 Documents joints à la requête

1 La communauté joint à sa requête un exemplaire de ses statuts ainsi que les documents requis par le département en charge des affaires religieuses (ci-après : le département) **A**.

Art. 19 Examen

1 Le département examine si les conditions prévues au chapitre II de la présente loi sont réunies.

2 Il peut procéder à des mesures d'instruction complémentaire, et notamment s'adjoindre le concours d'experts, et/ou de membres de communautés religieuses déjà reconnues, et/ou solliciter des renseignements auprès de la communauté requérante.

Art. 20 Préavis à l'intention du Conseil d'Etat

1 Si le département estime que les conditions de la reconnaissance sont remplies, il propose au Conseil d'Etat un projet de loi reconnaissant la communauté et fixant ses relations avec l'Etat.

2 La communauté est informée du suivi donné à la procédure avant toute communication publique.

Art. 21 Procédure législative

1 Une fois le projet de loi adopté par le Conseil d'Etat, la procédure législative se poursuit conformément à la loi sur le Grand Conseil A.

Chapitre V Suivi et contrôle des conditions d'octroi**Art. 22 Principe**

1 Le département s'assure que la communauté respecte les conditions liées à la reconnaissance.

Art. 23 Comptes et documents

1 Le département peut exiger de la communauté, dans la mesure nécessaire au suivi et au contrôle, la présentation des comptes annuels, des statuts ou de tout autre élément pertinent.

Art. 24 Modification statutaire

1 La communauté informe le département de toute modification statutaire.

Art. 25 Statistiques

1 Les communes transmettent annuellement au département les statistiques concernant la religion déclarée par les personnes résidant sur leur territoire.

Art. 26 Contrôle

1 Si la communauté religieuse reconnue perçoit une subvention de l'Etat, les dispositions du chapitre VI de la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public A lui sont applicables.

Chapitre VI Sanctions**Art. 27 Principe**

1 En cas de violation de l'une des conditions liées à la reconnaissance ou de non respect des articles 23 et 24 ci-dessus, le Conseil d'Etat peut prendre les sanctions suivantes à l'égard d'une communauté reconnue :

- a. lui adresser un avertissement;
- b. lui retirer une ou plusieurs prérogatives;
- c. proposer au Grand Conseil le retrait de la reconnaissance.

Art. 28 Procédure

1 Préalablement à toute sanction, le Conseil d'Etat informe, par écrit, la communauté reconnue de la violation qui lui est reprochée et de l'ouverture d'une procédure à son encontre.

2 La communauté est entendue par le Conseil d'Etat, qui peut déléguer cette compétence.

Art. 29 Avertissement

1 L'avertissement à la communauté contient la menace du retrait d'une ou de plusieurs prérogatives ou de la reconnaissance.

2 Le règlement A précise les modalités et la procédure.

Art. 30 Retrait de prérogatives

1 Une prérogative est retirée pour une durée d'un an au minimum.

Chapitre VII Dispositions finales

Art. 31 Entrée en vigueur

1 La présente loi entre en vigueur le 1er janvier 2007.

Art. 32 Exécution

1 Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution de la présente loi. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et la mettra en vigueur, par voie d'arrêté, conformément à l'article 31 ci-dessus.

Annexe III Le questionnaire



Mandat d'étude « Spiritualité »
Armin Kressmann
Ch. de Béranges 38
1814 La Tour-de-Peilz
cedis.spiritualite@vtx.ch

Enquête dans le cadre d'une recherche sur la prise en compte de la dimension spirituelle de la personne humaine dans les institutions sociales vaudoises

La **CEDIS (Commission d'éthique et de déontologie des institutions sociales vaudoises)**, en accord avec les autorités cantonales, a décidé d'étudier la question de la vie spirituelle des résidents dans les institutions. L'article 169.1 de la nouvelle Constitution vaudoise précise en effet : « L'Etat tient compte de la dimension spirituelle de la personne humaine ».

Nous souhaitons identifier et comprendre comment les différentes institutions interprètent cet article, comment elles définissent elles-mêmes la notion de « vie spirituelle » des résidents et comment elles intègrent la dimension de la spiritualité dans leur quotidien.

Notre intention est donc de partir de ce qui se vit dans les institutions. Nous veillerons à vous communiquer les résultats sous une forme adéquate. Par ailleurs, ceux-ci pourraient aussi servir de base à une recherche scientifique plus approfondie.

A cet effet, la CEDIS a confié un mandat à Monsieur Armin Kressmann; de formation scientifique et théologique ; il est en poste comme aumônier à l'Institution de Lavigny et prépare une thèse en éthique sur la question du handicap.

Dans un premier temps nous tenons à récolter la vision institutionnelle telle qu'elle est défendue par les organes responsables de votre maison. Par la suite, nous nous permettrons de reprendre éventuellement contact avec vous en vue d'un approfondissement lors d'un entretien oral.

Dans le traitement des données que vous nous transmettez, anonymat et confidentialité, autant des personnes que des institutions, seront respectés.

Coordonnées de la personne qui remplit le questionnaire

Nom(s), prénom(s) :

Fonction(s) :

Coordonnées (no. de téléphone, adresse mail) :

Nous vous remercions de renvoyer le questionnaire rempli **jusqu'au vendredi 7 mars** à

Armin Kressmann
C h. de Béranges 38
1814 La Tour-de-Peilz

1. Indications relatives l'institution

Rien noter dans cette colonne svp

1.1. Nom de l'Institution :

Adresse :

Rue :

No. :

Code postal :

Localité :

Statut juridique de l'institution :

Nombre de résidents :

Nombre de collaborateurs :

1.2. Caractéristiques des résidents ; ils sont (plusieurs réponses sont possibles) :

Âges :

Nombre (environ) :

- 0-12 ans ...
- 13-17 ans ...
- 18-25 ans ...
- 25-65 ans ...
- Plus de 65 ans ...

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

Votre institution est-elle principalement résidentielle ? (souligner la bonne réponse svp)

oui non

1.2.1. Votre institution accueille des personnes en situation de ou confrontées à

...

- 1.2.1.1. Handicap physique oui non (souligner les
- 1.2.1.2. Handicap sensoriel oui non réponses principales)
- 1.2.1.3. Déficience intellectuelle oui non
- 1.2.1.4. IMC oui non
- 1.2.1.5. Epilepsie oui non
- 1.2.1.6. Polyhandicap oui non
- 1.2.1.7. Problèmes psychiques oui non
- 1.2.1.8. Problèmes sociaux oui non

- ...
- ...
- ...
- ...
- ...
- ...
- ...
- ...

1.2.1.9. Autres :

...

1.3. Les réponses à ce questionnaire ont-elles été discutées avec d'autres collaborateurs de l'institution ?

...

oui non

1.4. Si oui, à quel lieu ou niveau institutionnel ?

...

- 1.4.1. Fondation ou comité oui non
- 1.4.2. Direction oui non
- 1.4.3. Cadres supérieurs oui non

- ...
- ...

1.4.4. Autre, merci de préciser :

- ...
- ...

2. Indications relatives aux textes et règlements				
2.1.	Quels sont les textes de référence qui précisent la mission de l'institution ?			
2.1.1.	Un texte datant de la fondation de l'institution ?	oui	non	...
	Si oui merci d'en indiquer la date et le titre :			
2.1.2.	Une charte ?	oui	non	...
	Si oui merci d'en indiquer la date et le titre :			
2.1.3.	Des statuts :	oui	non	...
	Si oui merci d'en indiquer la date et le titre :			
2.1.4.	D'autres textes	oui	non	...
	Si oui merci d'en indiquer la date et le titre :			
	<i>Nous vous remercions de nous transmettre un exemplaire ou une copie de chacun des textes mentionnés</i>			
2.2.	Les textes mentionnés font-ils référence à la « dimension spirituelle » de la personne humaine ?			
	oui	non		...
2.3.	Les textes mentionnés, pour exprimer la même réalité, utilisent-ils d'autres termes ?			
	oui	non		...
	Si oui, lesquels ?			
	« Liberté de conscience »	oui	non	...
	« Liberté de croyance »	oui	non	...
	« Liberté religieuse »	oui	non	...
	Autres	oui	non	...
	Si oui, lesquels ?			
2.3.1.	Dans votre institution, disposez-vous d'autres textes de référence qui abordent la « dimension spirituelle » de la personne humaine ?			
	oui	non		...
	Si oui merci d'en indiquer la date et le titre :			
	<i>Nous vous remercions de nous transmettre un exemplaire ou une copie de chacun des textes mentionnés</i>			
2.4.	Dans ses textes de référence actuels, votre institution se reconnaît-elle dans une ou plusieurs traditions spirituelles, religieuses ou philosophiques ?			
		oui	non	...
	Si oui, merci de préciser lesquelles ?			
2.4.1.	Chrétienne	oui	non	...
2.4.2.	Protestante	oui	non	...
2.4.3.	Catholique	oui	non	...
2.4.4.	Anthroposophe	oui	non	...
2.4.5.	Humaniste	oui	non	...
2.4.6.	Autre, merci de préciser laquelle

3.	Indications relatives aux activités d'animation destinées aux résidents			
3.1.	Pourriez-vous indiquer quelles sont les principales fêtes célébrées avec les résidents dans votre institution ?			
3.1.1.	Nouvel An	oui	non	...
3.1.2.	Carnaval	oui	non	...
3.1.3.	Pâques	oui	non	...
3.1.4.	Pentecôte	oui	non	...
3.1.5.	Fête des récoltes	oui	non	...
3.1.6.	Halloween	oui	non	...
3.1.7.	Toussaint	oui	non	...
3.1.8.	St-Nicolas	oui	non	...
3.1.9.	Noël	oui	non	...
3.1.10.	Fête de l'institution	oui	non	...
3.1.11.	Autres	oui	non	...
	Si oui, laquelle ou lesquelles :			
			
			
3.2.	Votre institution dispose-t-elle d'un service « animation »	oui	non	...
	Si oui, personne(s) de contact :			
3.3	Parmi les activités créatives, lesquelles sont proposées aux résidents de votre institution (par le service d'animation) ?			
3.3.1.	Activités physiques ou sportives	oui	non	...
3.3.2.	Artisanat	oui	non	...
3.3.3.	Art thérapie	oui	non	...
3.3.4.	Chant	oui	non	...
3.3.5.	Danse	oui	non	...
3.3.6.	Ecriture	oui	non	...
3.3.7.	Musique	oui	non	...
3.3.8.	Peinture, arts plastiques	oui	non	...
3.3.9.	Théâtre	oui	non	...
3.3.10.	Autres, merci de préciser

3.4. Un ou des bénévoles sont-ils associés aux activités d'animation ?

	oui	non	
			...
3.4.1. Si oui, quel nombre
3.4.2. Si oui pour quelles activités :			
3.4.2.1. Visites	oui	non	...
3.4.2.2. Animations socioculturelles	oui	non	...
3.4.2.3. Célébrations	oui	non	...
3.4.2.4. Autre, merci de préciser :

4.	Indications relatives aux formes de célébration à caractère spirituel ou religieux destinées aux résidents dans votre établissement				...
4.1.	Parmi les fêtes célébrées avec les résidents, lesquelles donnent-elles lieu à une forme de célébration à caractère spirituel ou religieux ?				...
4.1.1.	Nouvel An	oui	non	...	
4.1.2.	Carnaval	oui	non	...	
4.1.3.	Pâques	oui	non	...	
4.1.4.	Pentecôte	oui	non	...	
4.1.5.	Fête des récoltes	oui	non	...	
4.1.6.	Halloween	oui	non	...	
4.1.7.	Toussaint	oui	non	...	
4.1.8.	St-Nicolas	oui	non	...	
4.1.9.	Noël	oui	non	...	
4.1.10.	Fête de l'institution	oui	non	...	
4.1.11.	Autres	oui	non	...	
	Si oui, laquelle ou lesquelles :				
				
				
4.2.	Lorsqu'une fête donne lieu à une célébration à caractère spirituel ou religieux, qui s'occupe de cette animation ?				...
4.2.1.	Un aumônier membre de l'institution	oui	non	...	
4.2.2.	Un aumônier externe à l'institution	oui	non	...	
4.2.3.	Un ou des membres du personnel	oui	non	...	
4.2.4.	Un ou des bénévoles (venant de l'extérieur de l'institution, donc non-professionnels)	oui	non	...	
4.2.5.	Autre :	oui	non	...	
	Merci de préciser :				
4.3.	Dans votre institution, des services, des recueils ou des moments religieux sont-ils organisés à l'intention des résidents ?				...
		oui	non	...	
Si oui :					
4.3.1.	Services ou recueils oecuméniques			...	
	quotidien	hebdomadaire	mensuel	quelques fois par année	
				une fois par année	

4.3.2.	Cultes ou recueils réformés	quotidien	hebdomadaire	mensuel	quelques fois par année	une fois par année	...
4.3.3.	Messes ou recueils catholiques	quotidien	hebdomadaire	mensuel	quelques fois par année	une fois par année	...
4.3.4.	Autres, merci de préciser :			
		quotidien	hebdomadaire	mensuel	quelques fois par année	une fois par année	...
4.4.	En moyenne combien de résidents participent à ces moments ?
4.5.	D'autres formes d'activités à caractère spirituels ou religieux sont-elles proposées aux résidents ?						
4.5.1.	Participation à des services religieux dans des églises de la région				oui	non	...
4.5.2.	Participation à des concerts de type gospel ou autre				oui	non	...
4.5.3.	Pèlerinages				oui	non	...
4.5.4.	Autres, merci de préciser :			
				
4.6.	Disposez-vous d'un lieu de culte, de célébration ou de recueillement dans votre institution ?						...
					oui	non	
4.7.	Si oui s'agit-il d'un lieu spécifique :						...
					oui	non	
4.8.	Dans votre institution, un service ou une personne est-il ou elle responsable pour ce qui concerne les aspects spirituels ou religieux de la vie des résidents ?						...
					oui	non	
	Si oui, merci de l'indiquer s'il s'agit:						
4.8.1.	D'un membre de la direction			oui	non		...
4.8.2.	D'un membre du service d'animation			oui	non		...
4.8.3.	D'un membre du service d'aumônerie			oui	non		...
4.8.4.	Autre, merci de préciser :			
4.9.	Dans votre institution, existe-t-il une aumônerie ?						...
					oui	non	...

4.10	Si oui, par qui est-elle assurée ?			
	4.10.1. Une ou des personnes engagées par l'institution			
		oui	non	...
	4.10.2. Une ou des personnes externes à l'institution			
		oui	non	...
	4.10.3. Autre, merci de préciser :
4.11.	Cette ou ces personnes est/sont ?			
	4.11.1. Pasteur(e)	oui	non	...
	4.11.2. Prêtre	oui	non	...
	4.11.3. Diacre	oui	non	...
	4.11.4. Laïc	oui	non	...
	4.11.5. Autre, merci de préciser
	Merci d'indiquer le nom de la ou des personne(s) chargées de l'aumônerie :			
			
			
4.12.	La personne qui assure l'aumônerie dans votre institution est-elle impliquée dans les activités suivantes ?			
	4.12.1. Visites aux résidents	oui	non	
	4.12.2. Visite aux familles des résidents	oui	non	...
	4.12.3. Célébration de services funèbres	oui	non	...
	4.12.4. Organisation d'un service de bénévoles	oui	non	...
	4.12.5. Participation au conseil de l'institution	oui	non	...
	4.12.6. Participation à des colloques du personnel	oui	non	...
	4.12.7. Moments de prière ou de recueillement proposés aux collaborateurs	oui	non	...
	4.12.8. Autres, merci de préciser :
4.13.	Y a-t-il un-e ecclésiastique dans les autorités de votre institution (conseil, comité) ?			
		oui	non	
4.14.	Votre institution a-t-elle des contacts formalisés avec une paroisse ou une autre communauté religieuse ?			...
		oui	non	
	Si oui, laquelle :

4.15.	Un ou des bénévoles (venant de l'extérieur de l'institution, donc non-professionnels) sont-ils associés aux activités d'ordre spirituel ?			...
		oui	non	...
	Si oui quel nombre
	Si oui pour quelles activités :			...
4.15.1.	Visite de résidents	oui	non	...
4.15.2.	Animation musicale	oui	non	...
4.15.3.	Participation aux recueils	oui	non	...
4.15.4.	Autre, merci de préciser :
4.16.	Lors d'un décès d'un résident, il y a dans votre institution,			...
4.16.1.	Un service funèbre	toujours	parfois	jamais
4.16.2.	Un recueillement	toujours	parfois	jamais
4.16.3.	Autre, merci de préciser :
		toujours	parfois	jamais
4.17.	Lors d'un décès d'un proche d'un résident, il y a un recueillement dans l'institution ?			...
		toujours	parfois	jamais

5.	Règles vis-à-vis des questions d'ordre spirituel ou religieux dans l'institution			
5.1.	Sur demande des résidents, les membres du personnel ont-ils la liberté de prier avec les résidents ?	oui	non	...
5.2.	Des signes ou objets religieux sont-ils visibles dans des locaux collectifs	oui	non	...
5.3.	Des ouvrages à caractère spirituel ou religieux sont-ils proposés aux résidents par la bibliothèque	oui	non	...
5.4.	Arrive-t-il que des membres de groupes religieux ou spirituels autres que ceux des communautés religieuses reconnues par la Constitution (Eglises protestante et catholique, Communauté israéliite) interviennent dans votre institution ?	oui	non	...
5.5.	Arrive-t-il que des résidents fassent des demandes à caractère religieux ou spirituel ?	oui	non	...
5.6.	Si oui, de quel ordre ?			
5.6.1.	Nourriture	oui	non	...
5.6.2.	Visites	oui	non	...
5.6.3.	Objets religieux	oui	non	...
5.6.4.	Loisirs	oui	non	...
5.6.5.	Participation à des activités à l'extérieur de l'institution	oui	non	...
5.6.6.	Autres :
5.7.	La Constitution vaudoise affirme que « L'Etat tient compte de la dimension spirituelle de la personne humaine » ; à votre avis (plusieurs réponses possibles) :			...
5.7.1.	Ce principe concerne une institution telle que la vôtre	oui	non	...
5.7.2.	La situation dans votre institution correspond déjà à ce principe	oui	non	...
5.7.3.	Les Eglises traditionnelles devraient accroître leur offre dans le cadre de votre institution	oui	non	...
5.7.4.	Des Eglises libres ou des communautés indépendantes devraient accroître leur offre	oui	non	...
5.7.5.	D'autres groupes religieux devraient accroître leur offre	oui	non	...
5.7.6.	Autre avis :

5.8. Votre institution demande-t-elle l'appartenance religieuse ou confessionnelle des résidents ?
oui non

Si oui, seriez-vous d'accord de nous communiquer les chiffres ?

5.8.1. Protestants

5.8.2. Catholiques

5.8.3. Juifs

5.8.4. Musulmans

5.8.5. Autres appartenances :

5.8.6. Sans appartenance

5.9. Avez-vous un commentaire ou une question relative à ce questionnaire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lieu et date

Nous nous permettrons de reprendre éventuellement contact avec vous en vue d'un approfondissement lors d'un entretien oral.

Nous vous remercions de votre collaboration.

A renvoyer **jusqu'au vendredi 7 mars** à

**Armin Kressmann
Ch. de Béranges 38
1814 La Tour-de-Peilz**

...
...
...
...
...
...
...
...